

PRIMATURE

REPUBLIQUE DU MALI
UN PEUPLE—UN BUT—UNE FOI

COMMISSARIAT AU PLAN

DIRECTION NATIONALE
DE LA STATISTIQUE
ET DE L'INFORMATIQUE
(DNSI)

Projet: MLI/90/007 : Appui au Système Statistique Malien dans ses capacités d'Etudes,
d'analyses et de Publication
" PADEM " : Dispositifs Permanents d'Enquêtes Auprès des Ménages

***ENQUETE NATIONALE SUR
LES ACTIVITES ECONOMIQUES
DES MENAGES
(ENQUETE SECTEUR INFORMEL)***

1989



**VOLUME 1 :
RAPPORT D'ANALYSE**

Avril 1994

Organisation des Nations Unies
Programme des Nations Unies
pour le Développement (PNUD)

Département de l'Appui au Développement
et des Services de Gestion (DADSG)

Référence: **PADEM/85**

P R E F A C E

La République du Mali, fait face depuis de nombreuses années à une crise économique importante aggravée par plusieurs famines dans la zone sahélienne durement touchée par les cycles de sécheresse.

A cet égard la prévision et l'évaluation correcte de la production agricole, de même que la disponibilité d'indicateurs de conjoncture socio-économique permettant de mesurer l'effet de la politique d'ajustement sont des éléments essentiels dans la conduite du développement.

Un système statistique bien élaboré, produisant des données pertinentes, fiables et récentes permet au Gouvernement de disposer d'un outil essentiel tant dans la conduite de ses affaires courantes que dans la mise en oeuvre de sa stratégie de planification socio-économique.

De ce fait, les autorités ont entrepris des actions depuis plusieurs années pour développer une capacité nationale de collecte de traitement et d'analyse des données d'enquêtes.

C'est dans ce cadre que les Enquêtes Budget Consommation et Secteur Informel ont été respectivement réalisées en 1988 et 1989. Les résultats de ces enquêtes seront d'une grande utilité et permettront d'apprécier la situation socio-économique et le niveau de vie de la population dans notre pays.

Le fait de mesurer avec précision les niveaux, d'une part, de la consommation et du budget de la population, et d'autre part de l'activité des jeunes et des femmes et enfin du chômage en dégagant leurs principaux facteurs, constitue sans doute, un des premiers pas dans la lutte contre la pauvreté.

A cet égard, ces enquêtes s'inscrivent en bonne place dans l'effort de développement dans le domaine économique et social entrepris par le Gouvernement.

La masse importante d'informations collectées dans le cadre de l'Enquête Budget Consommation et l'Enquête Secteur Informel et traitées dans un processus hautement scientifique est présentée dans ce document. Ces informations sont destinées à couvrir les besoins des administrateurs, des planificateurs, des politiciens et des chercheurs.

Je rends ici, un vibrant hommage au Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), qui n'a ménagé aucun effort pour un développement soutenu de sa coopération avec le Gouvernement à travers le Programme Africain de mise en place de dispositifs nationaux d'Enquêtes auprès des ménages (PADEM). Ce Programme qui représente la variante Africaine du Programme Mondial PNUDEM s'est attaché depuis sa mise en oeuvre en 1982, à renforcer les capacités techniques, matérielles et institutionnelles du Mali en matière de collecte, de traitement, d'analyse, de structuration et de diffusion des données statistiques. C'est justement ce Programme qui a aidé le gouvernement à mettre en place un dispositif national d'enquête auprès des ménages qui lui a permis de réaliser de nombreuses enquêtes dont les enquêtes budget consommation et secteur informel. Ainsi le PNUD a démontré, une fois de plus, sa disponibilité à aider le Mali à sortir des dures épreuves qu'il rencontre dans ses efforts de développement. C'est

Ces remerciements vont également à la Banque Mondiale qui à travers le programme d'ajustement structurel et de sa composante Dimension Sociale de l'Ajustement (DSA) a permis la réalisation des études issues des données des Enquêtes Budget Consommation et Secteur Informel.

A cet effet, j'adresse toute ma reconnaissance à la Communauté Européenne dont le soutien financier et technique constant a conduit à un aboutissement heureux de ces différentes études d'une façon générale et de l'étude sur le Profil de Pauvreté au Mali en particulier. Qu'il trouve ici l'expression de mes sentiments de gratitude.

J'adresse également mes vifs remerciements à tous ceux qui ont contribué au succès de ces opérations notamment les structures administratives nationales et régionales, et plus spécialement l'équipe de la Direction Nationale de la Statistique et de l'Informatique (DNSI) dont la compétence et le dévouement ont permis la réalisation de ces œuvres gigantesques.

Enfin, je souhaite vivement que les présents résultats répondent aux besoins des utilisateurs tant nationaux qu'internationaux.

**LE MINISTRE DE L'ECONOMIE
DES FINANCES ET DU PLAN**



Mahamad Oumar MAIGA

Avant - Propos

La Direction Nationale de la Statistique et de l'Informatique (DNSI) a le plaisir de mettre à la disposition du Public Scientifique, les résultats des Enquêtes Budget Consommation et Secteur Informel effectuées au Mali en 1988 et 1989.

Ces enquêtes qui s'inscrivent dans le cadre du Programme Africain de mise en place de Dispositifs nationaux d'Enquête auprès des Ménages (PADEM) ont nécessité cinq années d'efforts soutenus et ont mobilisé d'énormes moyens humains et financiers.

Ces efforts et moyens trouvent leur justification dans la mauvaise connaissance de la situation socio-économique et du niveau de vie de la population dans notre pays.

En faisant exécuter des études sur le budget et la consommation des ménages et le secteur informel, la DNSI a voulu répondre à certaines préoccupations des utilisateurs, plus particulièrement ceux s'occupant des conditions de vie des ménages en mettant à leur disposition une masse d'informations concernant non seulement le niveau et la structure des dépenses totales de la consommation alimentaire, de l'état nutritionnel de nos populations, mais également la formation des revenus à travers les différentes activités économiques et plus particulièrement les activités informelles, l'emploi des jeunes, le chômage sous toutes ses formes et le phénomène de la pluri-activité des femmes.

J'ose espérer que ces informations feront oeuvre utile et permettront aux utilisateurs d'enrichir leur connaissance des données socio-économiques qui caractérisent notre population.

La présente publication constitue l'un des volumes relatifs aux données brutes ou à l'analyse des résultats de l'enquête budget consommation ou de l'enquête secteur informel.

Le document d'analyse des résultats de l'enquête budget consommation contient trois thèmes :

- alimentation et nutrition,
- structure des dépenses et
- coefficients d'élasticité.

Le document d'analyse des résultats de l'enquête secteur informel comprend quatre thèmes :

- revenus et salaires,
- emploi et chômage,

- activité économie des jeunes et
- activités économiques et contribution de la femme au revenu du ménage.

En finançant entièrement la collecte et l'exploitation de ces différentes enquêtes, le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) a démontré une fois de plus, son engagement et sa détermination à développer la production statistique dans notre pays ; qu'il trouve ici l'expression de mes sentiments de gratitude.

Mes remerciements s'adressent également à la Banque Mondiale, et plus spécifiquement au Fonds Européen de Développement (FED) dont le soutien financier et technique constant a permis la réalisation des différentes études.

J'adresse aussi ma profonde reconnaissance aux autorités nationales et régionales pour leur aide précieuse qui nous a facilité le contact avec les ménages. A ces derniers, je formule mes remerciements les plus sincères pour leur collaboration et leur compréhension sans lesquelles toute réussite dans la réalisation des enquêtes est impossible.

Que les agents de terrain permanents et temporaires trouvent ici ma reconnaissance pour l'esprit de sacrifice et la patience dont ils ont fait preuve pendant plus d'une année de dure collecte de données sur le terrain.

Enfin, je formule le vœu que ce document, fruit de la coopération entre la Mali et les partenaires au développement puisse répondre aux besoins des utilisateurs et éclairer les prises de décisions en vue d'améliorer le niveau de vie de nos populations.

LE DIRECTEUR NATIONAL



Mme SIDIBE Fatimata DICKO

CONTRIBUTEURS

- CHAPITRE I :** **CONTEXTE, OBJECTIFS, METHODOLOGIE ET EVALUATION DE LA QUALITE DES DONNEES DE L'ENQUETE SECTEUR INFORMEL DU MALI, 1989**
*Sékouba DIARRA, Ingénieur Statisticien Démographe DNSI
Directeur Technique du Projet PADEM*
- CHAPITRE II :** **ANALYSE DE L'EMPLOI ET DU CHOMAGE,**
*El Hadji Brahim SIDIBE Ingénieur Statisticien Démographe Office
National de la Main-d'oeuvre et de l'Emploi.*
- CHAPITRE III :** **EMPLOI PLURI-ACTIVITE, SECTEUR INFORMEL ET HOMAGE, BAMAKO,**
Jacques CHARMES, Directeur de Recherche, ORSTOM Paris
- CHAPITRE IV :** **ACTIVITES ECONOMIQUES ET CONTRIBUTION DES FEMMES AU REVENU DES MENAGES AU MALI,**
*Keffing DABO, Ingénieur Statisticien Démographe à la Direction
Nationale de la Planification (DNP)*
- CHAPITRE V :** **ACTIVITE ECONOMIQUE DES JEUNES DU SECTEUR INFORMEL,**
Balla DIALLO, Ingénieur Statisticien Démographe Présidence
- CHAPITRE VI :** **REVENUS ET SALAIRES,**
*Amadou DAO Ingénieur Statisticien Economiste, Cellule de
Planification et de Statistique du Ministère de l'Education de Base.*

SOMMAIRE

- PREFACE
- AVANT PROPOS

CHAPITRE I

I- CONTEXTE

1. Description
2. Aperçu sur les sources existantes dans le domaine du secteur informel au Mali
3. Financement de l'FSI

II- DESCRIPTION DES OBJECTIFS ET DE LA METHODOLOGIE

1. Présentation des objectifs
2. Présentation de la méthodologie

III- DEROULEMENT DE LA COLLECTE

1. Moyens utilisés
2. organisation pratique de la collecte
3. problèmes rencontrés et solutions

IV- EXPLOITATION

1. Codification
2. Saisie
3. Asurement

V- QUALITE DES DONNEES

1. Proportion des non-déclarés
2. Données démographiques (population totale, structure par sexe et âge, etc) à comparer avec sources existantes (recensement, perspectives démographiques etc)
3. Structure des activités à comparer avec sources existantes
4. Revenu à comparer avec sources existantes (comptabilité nationale etc)
5. Autres caractéristiques (caractéristiques socio-économiques...)

CONCLUSION

CHAPITRE II

INTRODUCTION

- I Contexte socio-économique du Mali
- II Sources de données sur l'emploi
- III Situation Générale de l'Emploi au Mali

PREMIERE PARTIE : ANALYSE DE L'EMPLOI

- I. Population Active et Inactive
- II. Caractéristiques de la Population Active Occupée

II.1 Analyse de l'Activité Principale

II.1.1 Actifs Occ' p's et Statut Individuel

II.1.2 Actifs Occupés et Profession

II.1.3 Analyse des taux d'activité et des taux d'occupation

II.2 . Analyse de l'Activité Secondaire

II.2.1 Activité Secondaire et Statut Individuel

II.2.2 Caractéristique de l'Activité Secondaire

DEUXIÈME PARTIE : ANALYSE DU CHÔMAGE

I. Les Caractéristiques du Chômage

I.1 Chômage et caractéristiques démographiques

I.2 Chômage et Niveau d'Instruction

I.3 Chômage et Niveau de Formation

II. Catégorisation du Chômage

II.1 Type de Chômage et caractéristiques démographiques

II.2 Type de Chômage et Niveau d'instruction et de Formation

II.3 Type de Chômage et durée de recherche d'Emploi

TROISIÈME PARTIE : ANALYSE DE L'EMPLOI INFORMEL

I. Evaluation de l'Emploi Informel

I.1 Définition du Secteur Informel

I.2 Evaluation de l'Emploi Informel

II. Caractéristiques de l'Emploi Informel

II.1 Caractéristiques démographiques

II.2 Structure par activités

II.3 Caractéristiques Socio-économiques

III. Contraintes de l'Exercice des Activités Informelles

III.1 Identification des problèmes

III.2 Proposition de solutions aux problèmes et perspectives d'évolution des activités informelles

CONCLUSION

ANNEXES

CHAPITRE III :

I. PRINCIPALES COMPOSANTES DE LA POPULATION ACTIVE BAMAKOISE

II. LE CHOMAGE A BAMAKO EN 1989

III. EMPLOI, SECTEUR INFORMEL ET PLURI-ACTIVITE A BAMAKO

CHAPITRE IV :

INTRODUCTION

I. PROBLEMATIQUE GENERALE

1. Buts et Objectifs de l'étude
2. Cadre Théorique et Recension des Ecrits
3. Définition Opérationnelle des Variables, Formulation des hypothèses et Méthodologie de l'Etude

BIBLIOGRAPHIE CITEE

II. CARACTERISTIQUES ECONOMIQUE, SOCIALES ET CULTURELLES DES FEMMES DU SECTEUR INFORMEL

1. Sexe et âge
2. La Population selon la zone de résidence
3. Répartition de la population selon la région et le sexe.
4. Répartition de la population selon le sexe et l'activité principale
5. Répartition de la population selon l'ethnie
6. Répartition de la population selon le sexe et le niveau d'instruction
7. Répartition de la population selon le sexe et le nombre d'activités secondaires exercées.

III. CONTRIBUTION ECONOMIQUE DES FEMMES AU REVENU DU MENAGE.

1. ACTIVITE PRINCIPALE ET REVENU

- 1.1 Revenu principal selon l'âge et le sexe
- 1.2 Revenu principal selon l'ethnie
- 1.3 Revenu principal selon le niveau d'instruction
- 1.4 Revenu principal selon le milieu de résidence
- 1.5 Revenu principal selon la région

2. ACTIVITE SECONDAIRE ET REVENU

- 2.1 Revenu secondaire selon l'âge et le sexe
- 2.2 Revenu secondaire selon l'ethnie et le sexe
- 2.3 Revenu secondaire selon le niveau d'instruction et le sexe
- 2.4 Revenu secondaire selon le milieu de résidence et le sexe
- 2.5 Revenu secondaire selon la région et le sexe

VI. CONCLUSION GENERAL

ANNEXES

TERMES DE REFERENCE

I Objet de l'étude

II Contenu de l'étude :

III Délai de réalisation

IV Profil du consultant

V Dossier de candidature

CHAPITRE V

I. INTRODUCTION

II. POIDS DE LA JEUNESSE DANS LA POPULATION TOTALE ET DANS LA POPULATION ACTIVE

2.1 Poids dans la population totale

2.2 Poids dans la Population active

2.2.1 Taux d'occupation de la population active jeune

2.2.2 Niveau d'instruction de la population active jeune

2.2.3 Situation dans l'activité et branche d'activité de la population active jeune

III. EMPLOI DES JEUNES DANS LE SECTEUR INFORMEL

3.1 Définition du secteur informel

3.2 Niveau d'instruction des jeunes actifs du secteur informel

3.3. Situation dans l'activité et branche d'activité des jeunes actifs du secteur informel

IV. IMPORTANCE DU SECTEUR INFORMEL DANS L'OCCUPATION DES JEUNES

4.1 Proportion de la population active jeune travaillant dans le secteur informel

4.2 Statut juridique de l'entreprise pour les jeunes travailleurs de secteur informel :

4.3 Répartition des jeunes travailleurs dans le secteur informel selon le type de local où s'exerce l'activité

4.4 Difficultés des jeunes travailleurs du secteur informel

4.5 Revenus des jeunes travailleurs du secteur informel

V CONCLUSION

ANNEXES

CHAPITRE VI

INTRODUCTION

I. GÉNÉRALITÉS :

1. Le concept de secteur informel
2. La problématique du secteur informel en République du Mali

II. L'ENQUÊTE NATIONALE 1989 SUR LES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES DES MÉNAGES

1. Méthodologie et présentation du questionnaire
2. Quelques concepts
3. La délimitation du champ de l'emploi Informel : Mise en oeuvre des critères du statut juridique, de la branche d'activité et de la tenue d'une comptabilité
 - 3.1. Répartition des salariés selon le statut juridique de l'entreprise
 - 3.2. Répartition des aides-familiaux, apprentis et autres selon le statut juridique de l'entreprise
 - 3.3. Répartition des employeurs, indépendants, associés et gérants selon le statut juridique de l'entreprise et la tenue d'une comptabilité
 - 3.4. Structure de l'emploi total

III. LA FORMATION DES REVENUS

1. A partir des activités économiques, secteurs formel et informel confondus

1.1 Activités principales

- a. Module "Aide-familial, Apprenti, Autres"
- b. Module "Salarié"
 - Revenus tirés d'activités artisanales éventuelles
 - Le salaire proprement dit
- c. Module "Employeur, Indépendant, Associé, Gérant"

1.2. Activités Secondaires : Phénomène de la Pluri-activité

- a. Module "Agriculteur, Eleveur, Pêcheur, Chasseur, Sylviculteur"
- b. Module "Inactif"
- c. Module "Chômeur"
- d. Module "Aide-familial, Apprenti, Autres"
- e. Module "Salarié"
- f. Module "Employeur, Indépendant, Associé, Gérant"

2. A partir des activités économiques informelles (activités principales)

- 2.1. Module "Aide-familial, Apprenti, Autres"
- 2.2. Module "Salarié"

- Revenus des activités artisanales éventuelles
- Le salaire proprement dit

2.3. Module "Employeur, Indépendant, Associé, Gérant"

3. Revenus et caractéristiques socio-démographiques

3.1. Age

- a. Module "Agriculteur, Eleveur, Pêcheur, Chasseur, Sylviculteur"
- b. Module "Inactif"
- c. Module "Chômeur"
- d. Module "Aide-familial, Apprenti, Autres"
- e. Module "Salarié"
- f. Module "Employeur, Indépendant, Associé, Gérant"

3.2. Ethnie :

- a. Module "Agriculteur, Eleveur, Pêcheur, Chasseur, Sylviculteur"
- b. Module "Inactif"
- c. Module "Chômeur"
- d. Module "Aide-familial, Apprenti, Autres"
- e. Module "Salarié"
- f. Module "Employeur, Indépendant, Associé, Gérant"

3.3. Niveau d'instruction

- a. Module "Agriculteur, Eleveur, Pêcheur, Chasseur, Sylviculteur"
- b. Module "Chômeur"
- c. Module "Salarié"
- d. Module "Employeur, Indépendant, Associé, Gérant"

CONCLUSION

ANNEXES

DIRECTION NATIONALE DE LA
STATISTIQUE ET DE L'INFORMATIQUE

**CONTEXTE, OBJECTIFS, METHODOLOGIE ET EVALUATION
DE LA QUALITE DES DONNEES DE L'ENQUETE SECTEUR
INFORMEL DU MALI, 1989**

Par

*Sékouba DIARRA, Ingénieur Statisticien démographe
Directeur Technique du Projet PADEM*

OCTOBRE 1993

I- CONTEXTE

1- Description

L'enquête nationale sur les activités économiques des ménages, communément appelée enquête secteur informel (ESI) du Mali a été exécutée sur le terrain de septembre 1989 à janvier 1990 sur toute l'étendue du territoire national. Elle a concerné l'ensemble des activités économiques des ménages. Cette approche par les ménages constitue une innovation pour mesurer de façon satisfaisante le secteur informel. En effet, les enquêtes jusqu'ici effectuées sur le secteur informel ont eu comme champ d'investigation les petits établissements artisanaux et commerciaux. Face à une telle démarche classique et devant la diversité des emplois informels, il apparaît de toute évidence que ces enquêtes ne permettent d'appréhender que la partie visible de l'iceberg.

L'approche utilisée dans l'enquête secteur informel du Mali a été initiée pour permettre de saisir la diversité des activités et des modes d'exercice de ces activités qui caractérisent le secteur informel.

Il y a lieu de préciser à ce niveau qu'aucune définition préalable n'a été utilisée sur le terrain pour distinguer secteur formel du secteur informel. Toutefois, un certain nombre de questions clés ont été introduites dans le questionnaire pour permettre après exploitation, de faire la distinction souhaitée. Ces questions qui serviront de critères de classement, sont au nombre de quatre:

- le statut juridique de l'entreprise, qui permet d'éliminer du champ de l'informel toutes les sociétés et l'administration.
- la tenue d'une comptabilité conforme au plan comptable ou tenue par un comptable extérieur et transmise à l'administration. L'application de ce critère permet d'éliminer du champ de l'emploi informel les entrepreneurs individuels "modernes".
- la branche d'activité. A travers ce critère, sont exclus du champ de l'emploi informel, les agriculteurs, éleveurs, pêcheurs, chasseurs, sylviculteurs, ainsi que les professions libérales.
- le type de local où s'exerce l'activité. L'application de ce critère permet d'éliminer les usines et les grandes entreprises et permet de faire la distinction entre secteur informel localisé et secteur informel non localisé.

Il y a lieu de noter par ailleurs, que dans l'exécution sur le terrain, certaines grandes entreprises connues et l'administration n'ont pas fait l'objet d'investigation. L'enquêteur se contentant juste de noter le nom de la société puisque ses caractéristiques peuvent être obtenues au niveau de la comptabilité nationale.

2. Aperçu sur les sources existantes

Aucune enquête à caractère national n'avait été menée jusqu'à présent sur le secteur informel au Mali. Les rares études exécutées dans ce domaine ne se sont intéressées qu'aux petits établissements et se sont limitées au milieu urbain, particulièrement à la capitale Bamako. Dans ce contexte on peut retenir essentiellement l'étude faite par le BIT en 1978. Cette étude a mis l'accent sur un certain nombre d'activités caractérisant le secteur non structuré et particulièrement le secteur de l'artisanat et le commerce.

Par ailleurs, du point de vue sources indirectes on peut citer les deux recensements généraux de la population et de l'habitat réalisés respectivement en 1976 et en 1987. Ces deux opérations permettent en effet de donner des estimations du secteur informel en se basant sur la nature de l'activité exercée, la branche d'activité et la situation dans l'activité.

3. Financement de l'ESI

L'enquête secteur informel du Mali a été réalisée dans le cadre du projet PADEM sur financement PNUD. Le budget de cette enquête s'inscrit dans le cadre global du financement de la 2ème phase du projet (1987-1989) dont le montant a été chiffré à près de 1.600.000 dollars US. Le financement de l'ESI a surtout porté sur les postes suivants :

- salaires et indemnités du personnel de terrain composé de 60 enquêteurs, 20 contrôleurs et une dizaine de superviseurs.
- frais de déplacement du personnel de terrain particulièrement le carburant.
- frais de reproduction des documents techniques (questionnaires, manuels etc).
- frais de missions et particulièrement des missions de consultation internationale du spécialiste en secteur informel Jacques CHARMES.
- salaires et indemnités du personnel de codification.
- salaires et indemnités du personnel de saisie.
- reproduction des résultats bruts et des résultats d'analyse approfondie.
- financement du séminaire de diffusion des résultats.

II- DESCRIPTION DES OBJECTIFS ET DE LA METHODOLOGIE

1. Présentation des objectifs

Les objectifs généraux assignés à l'enquête secteur informel sont les suivants :

- évaluer l'importance des activités informelles, comprendre leurs modes de fonctionnement et les mécanismes qui les régissent.
- appréhender la contribution du secteur informel à la formation du produit national.
- orienter les définitions de politique économique compréhensive en collectant des informations à grande échelle sur les caractéristiques des activités dans les divers corps de métiers, et en dégagant leurs difficultés de fonctionnement et de développement et les solutions envisageables.

Ces objectifs généraux ont permis de retenir les objectifs spécifiques suivants:

- déterminer le volume de la population active et sa répartition dans les différents secteurs de l'activité économique. Dans cet esprit un accent particulier sera mis sur l'activité économique des femmes ménagères.
- mesurer l'importance de la pluri-activité.
- mesurer le chômage et le sous-emploi en les caractérisant par secteur.

Ces objectifs ont été traduits sous forme d'un questionnaire en plusieurs volets ou modules dont un module collectif et six modules individuels qui sont :

- module filtre qui enregistre les membres du ménage et permet d'orienter les personnes d'âge actif vers des modules individuels spécifiques en fonction de leur situation dans l'activité.

- module "agriculteurs-éleveurs..."
- module "inactif"
- module "chômeur"
- module "aide familial - apprenti ..."
- module "salarié"
- module "employeur-indépendant..."

Ces six modules ont en commun une partie destinée à collecter des informations sur les activités secondaires permettant ainsi de répondre à l'objectif sur la mesure de la pluri-activité. En revanche seul le module "employeur-indépendant" et dans une moindre mesure le module "agriculteur", permet de relever les caractéristiques de l'entreprise et les résultats de son activité.

Enfin pour les principaux concepts utilisés dans l'ESI les définitions suivantes ont été retenues:

– **Ménage** : groupe d'individus apparentés ou non , vivant sous le même toit sous la responsabilité d'un chef appelé chef de ménage, dont l'autorité est reconnue par tous ses membres.

– **Employeur** : personne travaillant pour son propre compte et employant un ou plusieurs salariés.

– **Indépendant** : personne travaillant pour son propre compte et n'employant aucun salarié.

– **Associé** : personne travaillant pour son propre compte en association avec une ou plusieurs autres personnes et partageant les frais et les résultats de la production selon certaines modalités définies entre elles.

– **Aide-familial** : personne travaillant pour le compte d'un membre de sa famille, indépendant ou employeur, mais ne percevant pas de salaire en raison du lien de parenté qui le lie à son "patron".

– **Apprenti** : personne travaillant dans une entreprise ou un atelier pour apprendre un métier. Il ne perçoit généralement pas de salaire mais de "l'argent de poche".

– **Salarié** : personne travaillant pour le compte d'un patron ou d'une société et qui reçoit généralement une rémunération à la période (jour, semaine, ou mois , à la tâche, au pourcentage, à la pièce).

– **Chômeur** : actif n'ayant occupé aucun emploi durant la période de référence et qui est à la recherche d'un emploi.

2. Méthodologie

Le point de départ de la méthodologie de l'ESI a été la définition d'une nomenclature simplifiée de 11 branches compte tenu des besoins de la comptabilité nationale. Ces 11 branches sont les suivantes :

- Industries agricoles et alimentaires
- Industries métalliques
- Industries diverses
- Bois et autres industries
- Textile – habillement – cuir
- Matériaux de construction
- Trâcherons de bâtiments
- Commerce
- Restaurants – gargotes – bars
- Transport
- Services.

La taille globale de l'échantillon a été calculée en tenant compte d'une représentativité des résultats par branche et par milieu (Urbain/Rural).

La méthode de sondage retenue est un sondage à deux degrés. L'unité primaire est la section d'énumération et l'unité secondaire le ménage. Le choix de l'échantillon a tenu compte d'une part, de l'hétérogénéité des activités en milieu urbain et d'autre part du nombre d'actifs par ménage. Les résultats se trouvent consignés dans le tableau ci-après:

TABEAU: Présentation de l'échantillon par milieu

Echant. Milieu	Nombre de SE échant.	Nombre de ménages à enquêter par SE	Nombre total de ménages échantillon
Urbain	235	10	2350
Rural	328	24	7872
Total	563	-	10222

Il y a lieu de préciser que le tirage de l'échantillon s'est effectué indépendamment par région et par milieu. Le nombre de SE à enquêter par région a été déterminé proportionnellement à l'importance de la région en nombre de ménages.

III- DEROULEMENT DE LA COLLECTE

1. Moyens utilisés (ressources humaines, ressources matérielles...)

L'enquête secteur informel qui s'est déroulée de septembre 1989 à janvier 1990 a mobilisé en personnel: 66 enquêteurs, 17 contrôleurs, 8 superviseurs régionaux, 8 superviseurs nationaux et 8 chauffeurs.

Le recrutement des enquêteurs et des contrôleurs s'est fait au niveau de chaque région sur la base d'une épreuve écrite unique préparée et envoyée par l'équipe de conception de l'enquête.

La formation du personnel s'est faite en deux phases :

- la première phase a consisté en la formation des directeurs régionaux du plan et de la statistique pour assurer le rôle de superviseurs régionaux. Cette formation qui a eu lieu au niveau central a été assurée par l'équipe de conception,

- la 2ème phase a consisté en la formation au niveau de chaque région des enquêteurs et contrôleurs. Cette formation a été dispensée par les directeurs régionaux et supervisée dans certains cas par des membres de l'équipe de conception.

Le déplacement des enquêteurs et contrôleurs s'est effectué essentiellement par mobylette. La supervision était assurée par des véhicules.

2. organisation pratique de la collecte

Le personnel de terrain était organisé en équipes, chaque équipe étant composée en moyenne d'un contrôleur et de quatre enquêteurs. Compte tenu de l'insuffisance des mobylettes, les enquêteurs étaient regroupés deux à deux par SE.

3. problèmes rencontrés et solutions

Le principal problème rencontré dans cette phase a été le retard enregistré dans la mobilisation des ressources (salaires et frais de déplacement). Ce retard a fortement joué sur les délais de réalisation de l'opération et sur le contrôle de la qualité des données sur le terrain. En effet le premier salaire du personnel n'a été payé que deux mois après le démarrage des travaux pour une durée totale de trois mois prévue pour l'enquête. Aussi pour garantir un minimum de représentativité à l'échantillon il a été décidé par l'équipe centrale de prolonger le délai dans la plupart des cas pour permettre l'exécution de l'échantillon prévu. Malgré ce délai supplémentaire la région de Gao n'a pu terminer les travaux dans les délais prévus même avec un renfort de la région de Tombouctou. Hormis ce cas, l'enquête a pu être terminée dans toutes les régions dans des conditions satisfaisantes.

IV - EXPLOITATION

L'enquête secteur informel a passé par deux phases d'exploitation. En effet la première phase a conduit à la publication des résultats préliminaires tandis que la seconde phase s'est située dans le cadre de l'analyse approfondie de l'enquête.

- Dans la première phase la codification a consisté essentiellement au calcul manuel d'un certain nombre d'éléments de comptabilité nationale (production, valeur ajoutée, excédent brut d'exploitation etc) à partir des modules "employeurs-indépendants" et "agriculteurs-éleveurs". Au cours de cette phase un certain nombre d'informations clés n'avait malheureusement pas été codifiées: activités secondaires, profession exercée, branche d'activité, équipements etc. Ceci a été de nature à limiter énormément la portée et l'utilisation des données préliminaires publiées.

- Compte tenu des lacunes signalées plus haut dans la première phase de codification et aussi compte tenu des conditions dans lesquelles s'était déroulée cette codification, il a été jugé plus opportun de procéder à une nouvelle codification plutôt qu'à chercher absolument à redresser des incohérences constatées dans le premier fichier. Ainsi des moyens importants tant humains que matériels ont été mobilisés par l'équipe de direction de la DNSI pour reprendre le processus d'exploitation.

1. Codification

Elle a tenu compte des insuffisances constatées lors de la première phase. Ainsi, il a été décidé de ne plus calculer manuellement les éléments de comptabilité nationale (production, valeur ajoutée, EBE, etc) mais de les calculer plutôt de façon automatique à partir d'un programme conçu à cet effet. En plus de cette disposition plus pratique qui permet d'éviter un certain nombre d'erreurs résultant du traitement manuel, toutes les variables non précodées ont fait l'objet d'une codification :

- profession exercée (nomenclature CTP)
- branche d'activité (nomenclature CITI)
- activité secondaire (nomenclature CITI)
- liste des équipements, des consommations intermédiaires, etc.

De plus, il a été procédé au cours de cette codification à une vérification systématique des données recueillies au niveau des différents modules.

2. Saisie

Contrairement à la première saisie, cette seconde saisie a été faite à l'aide d'un logiciel spécialisé (ISSA) qui permet d'imposer des clés à l'entrée des données, ce qui est de nature à éviter à ce niveau un certain nombre d'incohérences intra et inter-modules. A cet effet des fourchettes ont été fixées pour chaque variable et des tests de cohérence ont été programmés.

Une équipe d'agents de saisie professionnels encadrée par cadres informaticiens a travaillé intensément pendant un mois pour la saisie des données.

3. Apurement

Le système de saisie mis en place et décrit ci-dessus a permis d'aboutir à des fichiers relativement propres. Seules ces corrections légères ont été faites pour apurer définitivement le fichier.

Une première tabulation des données a permis d'appliquer des tests complémentaires au niveau de certaines variables surtout les variables de revenu. Des aberrations ont pu ainsi être corrigées.

V - QUALITE DES DONNEES

1. Proportion des non-déclarés

Un des éléments de vérification de la qualité des données d'une enquête est la proportion des non-déclarés déterminée pour certaines variables principales.

Aussi l'examen des tableaux de l'ESI montre que les non-déclarés se rencontrent uniquement au niveau du lien de parenté de l'âge et du sexe. Pour chacune de ces trois variables la proportion de non-déclarés est très faible car ne dépasse pas 1 %. Lorsqu'on se rappelle qu'au niveau de la saisie une série de tests de cohérence avait été imposé à l'entrée des données, on peut conclure à l'efficacité du programme de saisie aboutissant ainsi à un fichier assez satisfaisant dans son ensemble.

Par ailleurs on peut noter que l'absence de non-déclarés au niveau des autres variables de cette enquête traduit le fait que dans tous les cas où des problèmes dans ce sens avaient été posés, il a été toujours possible de les redresser par recoupement, ce qui constitue un élément important de la bonne qualité des données.

2. Vérification de la cohérence externe des données

Cette vérification se fait en comparant certaines données de l'enquête à celles issues d'autres sources. Pour notre part, la principale source de comparaison est le recensement général de la population et de l'habitat de 1987.

2.1 comparaison des données sur la situation de résidence

Situation de résidence	Effectif en 1987	%	Effectif en 1989	%
RP (présents)	7.246.617	92,0	7.662.356	94,5
RA (absents)	449.731	5,7	386.156	4,8
V (visiteurs)	180.123	2,3	58.720	0,7
Total	7.876.471	100,0	8.107.232	100,0
RP + RA	7.696.348		8.048.512	--
RP + V	7.426.740	-	7.721.076	--
V/RA	40,1	-	15,2	--

La projection de la population résidente en 1989 sur la base du taux d'accroissement moyen donne un effectif de 8.049.350 personnes.

Il ressort du tableau ci-dessus une augmentation de la proportion des résidents présents entre 1987 et 1989 et une diminution conséquente de celle des résidents absents et des visiteurs.

Par ailleurs le rapport V/RA passe de 40,1 % en 1987 à 15,2 % en 1989 soit

une diminution de 62 % .

Ces trois constats suscitent trois hypothèses envisageables :

- un sous-enregistrement systématique des visiteurs ;
- assimilation par les enquêteurs des visiteurs aux résidents présents par l'utilisation abusive de la notion d'intention de séjourner pour une durée supérieure ou égale à 6 mois ;
- effet d'émigration, la plupart des résidents absents se dirigeant vers l'extérieur du pays.

Cependant, eu égard à la nature de l'opération, l'écart existant entre RA et V peut être dû à un effet d'échantillonnage et non à un mauvais enregistrement de ces deux catégories. En effet lorsqu'on compare d'une part l'évolution de la population résidente (ou de la population de fait) de 1987 à 1989 et d'autre part la population de 1989 à la projection de 1989, on constate une certaine concordance dans les chiffres présentés, ce qui traduit une certaine cohérence des données de l'enquête par rapport à celles du recensement.

2.2 Autres données démographiques : (population totale, structure par sexe et âge, etc)

Ces comparaisons seront faites à partir du tableau suivant :

Il ressort de ce tableau que la structure par sexe de l'enquête secteur informel est différente de celle du recensement de 1987. En effet l'ESI dégage une légère prédominance du sexe masculin tandis qu'au recensement de 1987 tout comme en 1976, on notait une prédominance du sexe féminin.

Sur la base des deux recensements généraux de population il apparaît une certaine stabilité de la structure par sexe de la population (51,15% de femmes en 1976 contre 51,13% en 1987). Cette différence de structure par rapport à 1989 peut s'expliquer par la spécificité même de l'ESI. En effet l'objectif principal de cette enquête étant la mesure des activités informelles (à priori plus importants en milieu urbain qu'en milieu rural), un sur échantillonnage du milieu urbain a été adopté. Compte tenu du fait qu'en milieu urbain il y a généralement plus d'hommes que de femmes à cause du phénomène migration l'application des coefficients d'extrapolation à la structure de la population enquêtée a donc logiquement abouti au constat dégage.

En ce qui concerne la structure par âge de la population en 1989, elle est assez comparable à celle de 1987. Les différences constatées par tranche d'âges sont peu significatives. Pour chacune des deux opérations, on constate une décroissance régulière de la population par âge.

Tableau: Structure par sexe et âge:

	1989			1887		
	Masc.	Fém.	Ens.	Masc.	Fém.	Ens.
< 8 an	16,26	14,58	30,84	14,79	14,57	29,36
8-9	2,69	2,39	5,08	2,80	2,65	5,45
10-14	5,68	5,07	10,75	5,87	5,38	11,25
15-19	4,43	4,24	8,67	4,52	4,93	9,45
20-24	3,00	4,03	7,03	3,38	4,10	7,48
25-29	2,98	4,26	7,24	3,00	3,98	6,98
30-34	2,56	3,46	6,02	2,59	3,19	5,78
35-39	2,39	2,87	5,26	2,32	2,62	4,94
40-44	2,06	2,34	4,40	2,04	2,21	4,25
45-49	1,72	1,61	3,33	1,72	1,72	3,44
50-54	1,59	1,58	3,17	1,52	1,56	3,08
55-59	1,34	0,94	2,28	1,24	1,14	2,38
60-64	1,25	1,06	2,31	1,17	1,19	2,36
65-69	0,86	0,60	1,46	0,79	0,72	1,51
70-74	0,56	0,41	0,97	0,52	0,55	1,07
75-79	0,30	0,18	0,48	0,27	0,25	0,53
80 et plus	0,30	0,20	0,50	0,33	0,36	0,69
ND	0,17	0,06	0,21	-	-	-
Total	50,13	49,87	100,00	48,87	51,13	100,00

2.3 Structure des activités

L'analyse de cette structure est faite à partir du tableau ci-après :

Tableau 1 : population totale, population active et taux brut d'activité dans les différentes sources:

Région		1976	1985	1987	1989
KAYES	Pop. totale Pop. active TBA (%)	872 750 436 845 50,1	907 571	1 067 007 531 868 49,8	1 172 000 586 000 50,0
KOULIK.	Pop. totale Pop. active TBA (%)	932 237 288 409 30,9	1 148 764	1 197 968 520 490 43,4	1 294 000 547 000 42,3
SIKASSO	Pop. totale Pop. active TBA (%)	1 098 068 350 131 31,9	1 440 546	1 310 810 636 194 48,5	1 250 000 600 000 48,0
SEGOU	Pop. totale Pop. active TBA (%)	1 082 224 336 577 31,1	1 342 452	1 339 631 544 039 40,6	1 399 000 569 000 40,6
MOPTI	Pop. totale Pop. active TBA (%)	1 129 041 412 340 36,5	1 149 786	1 282 617 574 029 44,8	1 370 000 610 000 44,5
TOMBOUC.	Pop. totale Pop. active TBA (%)	490 456 177 330 36,2	*	459 318 197 699 43,0	520 000 230 000 44,2
GAO	Pop. totale Pop. active TBA (%)	370 903 127 746 34,4	* 762 970	380 722 105 218 27,6	391 000 107 000 27,4
BAMAKO	Pop. totale Pop. active TBA (%)	419 239 105 779 25,2	594 285	658 276 180 963 27,5	706 000 196 000 27,8
URBAIN	Pop. totale Pop. active TBA (%)	1 076 829 275 706 25,6	1 641 090 588 450 35,9	1 690 289	
RURAL	Pop. totale Pop. active TBA (%)	5 318 089 1 959 451 36,8	5 566 841 2 641 049 47,4	6 006 059	
ENSEMBLE	Pop. totale Pop. active TBA (%)	6 394 918 2 235 157 35,0	7 346 382 3 229 500 44,0	7 696 348 3 290 500 42,8	8 107 200 3 349 000 41,3

Il ressort du tableau ci-dessus, une évolution régulière de la population totale entre 1976 et 1989. Le taux brut d'activité qui était de 35% en 1976 semble se stabiliser autour des 40% depuis 1985. La situation est cependant variable d'une région à une autre. Mais il y a lieu de souligner à ce niveau que l'enquête démographique de 1985 et l'enquête secteur informel de 1989 n'avaient pas pour objectif une estimation du volume de la population et une représentativité des résultats au niveau régional compte tenu de la taille de l'échantillon. Les irrégularités constatées du niveau des chiffres régionaux s'expliquent donc par cet état de fait. A titre illustratif on note à Sikasso une décroissance de la population totale entre 1985 et 1989 ce qui défile la réalité concrète de cette région.

2.4 Autres indicateurs de comparaison

Structure de l'emploi informel :

Cette structure se dégage à travers les activités secondaires des individus. Le tableau 2 ci-après fait ressortir cette structure :

En effet il se dégage de cette structure que l'emploi informel se rencontre dans tous les secteurs d'activité principalement dans le commerce et la branche AEPP, qui peuvent être considérés comme des activités d'"accès facile". D'autres secteurs comme les industries de transformation et les services divers constituent dans une moindre mesure les terrains privilégiés d'exercice des activités informelles.

Au vu de ces résultats qui cadrent avec la réalité concrète qui prévaut dans le pays, on peut conclure à une qualité assez satisfaisante de l'ESI, ceci, d'autant plus que ces résultats confirment dans une certaine mesure les résultats de l'étude du BIT réalisée en 1978 sur le secteur non structuré à Bamako. Cette étude fait ressortir en effet que le commerce constitue l'activité privilégiée dans le gamme des activités informelles.

Tableau N° :

Structure des activités informelles à travers des activités secondaires par branche

Modules	ACTIVITES SECONDAIRES							
	MODL1	MODL2	MODL3	MODL4	MODL5	MODL6	TOTAL	%
Branches								
AEPF	65434	79634	814	9837	13641	33573	202933	20,9
Ind. Extractives	31660	1639	149	-	-	-	33448	3,8
Ind. agric. et alim.	30218	37139	125	97	455	2544	70608	7,2
Ind. text./habil/cu.	41131	33700	-	321	1143	1498	77793	8,0
Ind. bois et ouv en bois	31013	41187	115	284	564	1245	74408	7,7
Ind. Prol Minier NM	2844	2920	125	-	102	240	6231	0,6
Ind. métal	28738	2814	237	-	348	206	32343	3,3
Ind. diverses	6867	4151	-	-	119	-	11137	1,1
Elect./Eau/gaz	1052	67	250	-	-	-	1369	0,1
Bâtiment et TP	15316	770	459	69	125	-	16769	1,7
commerce	116276	201053	4291	2498	4451	10310	338919	35,0
Hôtellerie/Restaurat	-	-	-	-	161	-	161	0,1
Transport	9105	89	58	-	623	301	10988	1,1
Bq et Ass.	274	-	-	-	-	207	481	0,1
Soe aux particulier	12400	6578	836	115	746	1206	21881	2,3
Soe récréatifs	7394	6590	-	69	134	176	14363	1,5
Autres Service	35230	14567	1851	411	1715	1268	54842	5,7
Total	435012	433700	9120	13701	24367	52774	968674	100

CONCLUSION

La qualité des données d'une enquête s'apprécie en fonction de toutes ses composantes c'est-à-dire les différentes phases de cette enquête.

Ainsi, il apparaît clairement au vu de l'analyse faite, les constats suivants :

- la préparation de l'enquête a bénéficié de toutes les conditions techniques requises et a suivi toutes les étapes nécessaires à la conception d'une enquête de cette importance et de cette envergure. En particulier l'enquête a bénéficié pendant cette phase de l'appui technique d'un ~~résultant~~ ^{Con} international spécialiste du domaine.

- malgré quelques défailances d'ordre matériel constatées durant les premiers mois de l'enquête sur le terrain, la collecte s'est déroulée dans l'ensemble dans des conditions satisfaisantes. Seule dans une région sur sept (Gao), l'échantillon initial n'a pu être entièrement enquêté (environ 80% de réalisation).

- l'organisation mise en place au niveau de la DNSI a permis d'effectuer la codification et la saisie dans des conditions optimales. Les dispositions techniques prises à ce niveau ont abouti à un fichier apuré satisfaisant.

- l'examen de certains tableaux clés et surtout leur comparaison à d'autres sources, ont permis de relever dans l'ensemble une concordance entre les données de cette enquête et celles de ces sources extérieures.

On peut donc conclure au vu de ces constats que les données de l'enquête secteur informel de 1989 sont de bonne qualité eu égard au bon déroulement de toutes les étapes du processus. De plus les objectifs assignés à l'enquête ont été globalement atteints.

Cependant il y a lieu d'attirer l'attention des utilisateurs sur les points suivants :

- la méthodologie appliquée et la taille d'échantillon retenue ne permettent pas de donner des chiffres significatifs au niveau régional. Les résultats publiés par région doivent donc être utilisés avec prudence. La présentation des données par région relève uniquement d'une habitude et d'une tradition de publication à la DNSI.

- les modules individuels de cette enquête (modules 1 à 6) ont été soumis uniquement à la population présente (résidents présents et visiteurs) pour assurer à l'échantillon le maximum de précision dans les réponses aux questions. Les quelques différences constatées entre les données de l'enquête et celles issues d'autres sources pourraient en conséquence s'expliquer par cette disposition pratique compte tenu du fait que les caractéristiques issues de ces sources extérieures portent généralement sur la population résidente (résidents présents et résident absents).

– l'enquête secteur Informel n'a pas concernée uniquement les activités informelles mais l'ensemble des activités économiques des ménages. La distinction entre formelle et informelle n'est intervenue qu'à postériori après application d'un certain nombre de critères ayant fait l'objet de questions spécifiques. Les données doivent être appréciées en fonction des critères utilisés.

ANNEXES

ANNEXE 1 : Liste des modules de
l'enquête secteur informel

- Module 0 : Module filtre (collectif)
- Module 1 : "Agriculteurs, Eleveurs, pêcheurs, Chasseurs, Sylviculteur"
- Module 2 : Inactif
- Module 3 : Chômeurs
- Module 4 : Aide familial, apprenti, autres
- Module 5 : Salarié
- Module 6 : Employeurs, Indépendants, Associés, non agricoles

NB : Les modules 1 à 6 sont des modules individuels.

ANNEXE 2 :

**TEST DE COHERENCE DE L'ENQUETE
SECTEUR INFORMEL**

INTRODUCTION

Le présent test de cohérence rentre dans le cadre de l'analyse approfondie de l'enquête secteur informel conformément au programme consolidé établi à la suite de la réunion quadripartite sur la coordination PADEM/DSA. Il a pour objectif l'apurement du fichier suite aux opérations de saisie complémentaire effectuées sur certaines variables.

Le fichier de l'enquête secteur informel est organisé en sept sous fichiers conformément aux modules existant dans cette enquête:

- module Filtre (0)
- module "agriculteurs, éleveurs,..." (1)
- module "inactif" (2)
- module "chômeur" (3)
- module "aide familial, apprenti" (4)
- module "salarié" (5)
- module "employeur, indépendant, non agricole" (6)

Les modules comportent un numéro d'identification commun composé des codes suivants: région (1 position), cercle (1 position), arrondissement (2 positions), SE (3 positions), ménage (2 positions), et milieu (1 position).

Les modules ont également en commun la partie "activités secondaires".

PRESENTATION DU TEST DE COHERENCE

Le test comporte des vérifications et cohérences internes et des tests de cohérence inter-modules.

I.- TESTS INTER-MODULES

1°) Module Filtre

En dehors de l'identification le module Filtre comporte 9 questions sur lesquelles portent les tests de cohérence ci-après:

- si Q3 différent de 1 ou 2 $\Rightarrow$ Q3=9
- si Q4=7 ou 8 $\Rightarrow$ Q3=9
- si Q5 différent de 1, 2 ou 3 $\Rightarrow$ Q5=9
- si Q7=2 $\Rightarrow$ Q3=2
- si Q6 inférieur ou égal à 7 $\Rightarrow$ Q7=0, Q8=0, et Q9=0
- si Q7=0 $\Rightarrow$ Q8=0 et Q9=0
- si Q7 différent de 1 ou 2 $\Rightarrow$ Q8-Q9=0
- si Q8=0 $\Rightarrow$ Q9=0

2°) Module "agriculteur, éleveur"

Ce module comporte 15 questions soumises aux tests suivants:

- si Q8=2 $\Rightarrow$ Q9 à Q15 = 0
- si Q8=1 et Q9 situation dans la profession différents de 1, 2, 3 ou 4 $\Rightarrow$ Q10 à Q15 = 0
- si Q9 Durée d'exercice de l'activité, nombre de mois/an supérieur à 12 $\Rightarrow$ nombre de mois/an = 12

- si Q9 Durée d'exercice de l'activité, nombre de jours/semaine supérieur à 07
 $\Rightarrow$ nombre de jour/semaine=07
- si Q9 Durée d'exercice de l'activité, nombre de heures/jour supérieur à 24
 $\Rightarrow$ nombre de heures/jour = 24

3°) Module "inactif"

Ce module comporte 8 questions soumises aux tests suivants:

- si Q7=2 $\Rightarrow$ Q8 = 0
- si Q7=1 $\Rightarrow$ Q8 situation dans la profession différent de = 0
- si Q8 Durée d'exercice de l'activité, nombre de mois/an supérieur à 12 $\Rightarrow$
 nombre de mois/an = 12
- si Q8 Durée d'exercice de l'activité, nombre de jours/semaine supérieur à 07
 $\Rightarrow$ nombre de jour/semaine=07
- si Q8 Durée d'exercice de l'activité, nombre de heures/jour supérieur à 24
 $\Rightarrow$ nombre de heures/jour = 24

4°) Module "chômeur"

Ce module comporte 13 questions soumises aux tests suivants:

- si Q12=2 $\Rightarrow$ Q13 = 0
- si Q12=1 $\Rightarrow$ Q13 situation dans la profession différent de = 0
- si Q13 Durée d'exercice de l'activité, nombre de mois/an supérieur à 12 $\Rightarrow$
 nombre de mois/an = 12
- si Q13 Durée d'exercice de l'activité, nombre de jours/semaine supérieur à
 07 $\Rightarrow$ nombre de jour/semaine=07
- si Q13 Durée d'exercice de l'activité, nombre de heures/jour supérieur à 24
 $\Rightarrow$ nombre de heures/jour = 24

5°) Module "aide familial, apprenti, autres"

Ce module comporte 21 questions soumises aux tests suivants:

- si Q20=2 $\Rightarrow$ Q21 = 0
- si Q20=1 $\Rightarrow$ Q21 situation dans la profession différent de = 0
- si Q21 Durée d'exercice de l'activité, nombre de mois/an supérieur à 12 $\Rightarrow$
 nombre de mois/an = 12
- si Q21 Durée d'exercice de l'activité, nombre de jours/semaine supérieur à
 07 $\Rightarrow$ nombre de jour/semaine=07
- si Q21 Durée d'exercice de l'activité, nombre de heures/jour supérieur à 24
 $\Rightarrow$ nombre de heures/jour = 24

6°) Module "salarié"

Ce module comporte 18 questions soumises aux tests suivants:

- si $Q17=2 \Rightarrow Q18 = 0$
- si $Q17=1 \Rightarrow Q18$ situation dans la profession différent de $= 0$
- si $Q18$ Durée d'exercice de l'activité, nombre de mois/an supérieur à 12 $\Rightarrow$ nombre de mois/an = 12
- si $Q18$ Durée d'exercice de l'activité, nombre de jours/semaine supérieur à 07 $\Rightarrow$ nombre de jour/semaine=07
- si $Q18$ Durée d'exercice de l'activité, nombre de heures/jour supérieur à 24 $\Rightarrow$ nombre de heures/jour = 24

7°) Module "employeur, indépendant, associé, gérant, (non agricole)

Ce module comporte 43 questions soumises aux tests suivants:

- si $Q42=2 \Rightarrow Q43 = 0$
- si $Q42=1 \Rightarrow Q43$ situation dans la profession différent de $= 0$
- si $Q43$ Durée d'exercice de l'activité, nombre de mois/an supérieur à 12 $\Rightarrow$ nombre de mois/an = 12
- si $Q43$ Durée d'exercice de l'activité, nombre de jours/semaine supérieur à 07 $\Rightarrow$ nombre de jour/semaine=07
- si $Q43$ Durée d'exercice de l'activité, nombre de heures/jour supérieur à 24 $\Rightarrow$ nombre de heures/jour = 24
- si $Q14 = 1$ ou $2 \Rightarrow Q13 = 3$ ou 4

II- TEST INTER-MODULES

Les correspondances inter-modulaires se situent essentiellement entre le module Filtre et chacun des six modules individuels. Le lien se fait à travers le numéro d'ordre de l'individu sur le module Filtre. Cette question est la n°1 dans tous les modules individuels.

Les principaux tests à effectuer sont les suivants:

- Vérifier les informations de l'individu sur le module individuel et les mêmes informations sur le module Filtre:
 - Situation de résidence: $Q2$ module individuel = $Q5$ module Filtre
 - Sexe: $Q3$ module individuel = $Q3$ module Filtre
 - Age: $Q4$ module individuel = $Q6$ module Filtre
- Vérifier dans chaque ménage qu'un même individu n'a pas été soumis à plusieurs modules individuels à la fois.
- Vérifier que dans chaque ménage chaque individu a été soumis au module juste c'est-à-dire le module auquel il est effectivement concerné à travers les réponses données aux questions 7, 8 et 9 du module filtre, ainsi vérifier que:
 - 111 à 117 $\Rightarrow$ module 1
 - 211 à 217 $\Rightarrow$ module 1
 - 200 ou 400 ou 500 ou 600 ou 700 $\Rightarrow$ module 2
 - 300 $\Rightarrow$ module 3

- 125 ou 126 ou 129 ou 225 ou 226 ou 229 $\implies$ module 4
- 127 ou 128 ou 227 ou 228 $\implies$ module 5
- 121 ou 122 ou 123 ou 124 ou 221 ou 222 ou 223 ou 224 $\implies$ module

6.

- Vérifier pour chaque ménage que tous les individus de 8 ans et plus a été soumis à un questionnaire. Ainsi on pourrait commencer d'abord à comparer le nombre de chaque module individuel avec le nombre d'individus du module Filtre dont les codes sont concernés par ce module.

CHAPITRE II : ANALYSE DE L'EMPLOI ET DU CHOMAGE EL HADJI
BRAHIMA SIDIBE INGENIEUR STATISTICIEN
DEMOGRAPHE OFFICE NATIONAL DE LA MAIN-
D'OEUVRE ET DE L'EMPLOI

*El Hadji Brahima Sidibé Ingénieur Statisticien Démographe, Chef
de la Division Statistique et Informatique de l'Office National de la
Main-d'Oeuvre et de l'Emploi*

ENQUETE DU SECTEUR INFORMEL AU MALI DE 1989

"ANALYSE DE L'EMPLOI ET DU CHOMAGE"

Réalisée par le Consultant National

El Hadj Brahima Sidibé
*Ingénieur Statisticien Démographe,
Chef de la Division Statistique et
Informatique de l'Office National
de la Main-d'Oeuvre et de l'Emploi*

Octobre 1993

INTRODUCTION

I - CONTEXTE SOCIO-ECONOMIQUE DU MALI

D'une superficie de 1.241.000 km², le Mali est un pays continental partageant 7 000 Km de frontières avec sept autres pays de la sous-région dont l'Algérie, le Burkina-Faso, la Côte d'Ivoire, la Guinée, la Mauritanie et le Sénégal.

Il connaît un climat soudano-sahélien caractérisé par l'alternance d'une saison sèche et d'une saison des pluies.

Le secteur rural occupe près de 90 % de la population active totale. Ce secteur, a très souvent été pénalisé par les effets pervers des fréquentes sécheresses des années 70 et 80. Le coton qui demeure la principale ressource d'exportation du pays reste tributaire des variations des cours mondiaux.

Le sous-sol recèle de certaines ressources naturelles qui, du moins sont très peu exploitées. Toutefois, l'exploitation de l'or a connu un certain essor au cours de la dernière décennie. La population a été évaluée en 1987 à 7.698.348 habitants. Cette population est inégalement répartie sur le territoire national au profit du Sud. Près de 80 % de la population vit en milieu rural.

La population malienne est très jeune. En effet, 45 % de la population a moins de 15 ans et plus de 50 % ont moins de 20 ans. La population active a été estimée à 3.437.533 individus durant la même période.

Cette pression démographique constitue l'un des principaux problèmes de l'économie malienne qui éprouve des difficultés à scolariser et à soigner une partie importante de sa population et à générer des emplois pour satisfaire l'offre grandissante de main-d'oeuvre. Le taux de scolarisation est l'un des plus bas au monde. Près de 80% de la population sont analphabètes.

Pays en voie de développement, le Mali figure parmi les pays les moins avancés au monde avec un produit national brut per capita de 270 S en 1989.

Durant les vingt premières années d'indépendance, les autorités maliennes ont opté pour une économie socialiste comme stratégie de développement. C'est ainsi que nous avons assisté à l'émergence des sociétés et entreprises d'Etat. Durant cette période, tous les diplômés nationaux trouvaient un emploi directement au niveau du secteur d'Etat composé de la Fonction publique et des sociétés et entreprises d'Etat.

Sous l'effet conjugué de la crise économique internationale et de la croissance démographique, des difficultés financières sont apparues, changeant alors la tendance de la politique sus-mentionnée.

Ainsi, au cours des années 80, le Mali avec l'appui du Fonds Monétaire International, de la Banque Mondiale et des bailleurs de fonds bilatéraux, s'est engagé dans un vaste programme de restructuration de son économie. Plusieurs mesures ont été prises pour assainir l'économie nationale et stimuler les investissements privés.

A partir de 1992, le Mali a signé avec les mêmes autorités de Bretton Woods un nouveau programme d'ajustement structurel renforcé en vue de redresser davantage l'économie.

Ces programmes ont été la plupart caractérisés par :

- * Une diminution de l'effectif du personnel du secteur étatique par l'application des programmes de départ volontaire de la Fonction Publique et par des vagues de compression des travailleurs des sociétés à liquider ou à restructurer ;
- * Une limitation des embauches par l'Etat avec l'instauration du concours d'entrée dans la Fonction Publique.

Cette situation a conduit à l'émergence de nouveaux groupes-cibles sur le marché du travail à savoir les jeunes diplômés, les partants volontaires à la retraite et les travailleurs compressés qu'il faut nécessairement insérer dans le tissu économique.

La problématique de l'emploi au Mali doit donc prendre en compte à la fois l'insertion économique de ces groupes-cibles et la résolution des questions de sous-emploi et l'adéquation formation-emploi à travers une pleine redynamisation du secteur privé sur lequel tous les espoirs sont portés.

Face à cette situation, des projets d'appui à la création des PME/PMI ont vu le jour avec l'appui des partenaires au développement : Projet FED, Projet PNUD/BIT, Projet PAPME Canada.

Parallèlement à ces actions, le gouvernement a mis en place un Fonds Auto-Renouvelable pour l'Emploi (FARE) destiné à la prise en charge des garanties des projets ou d'apports personnels émanant des projets retenus bancables par une institution de crédits.

De même, une Cellule d'Appui à l'Insertion des Jeunes Diplômés fut créée auprès de l'ONMOE pour suivre et coordonner toutes les actions de l'Etat et des partenaires au développement en direction des jeunes diplômés en vue de leur insertion professionnelle.

La faiblesse des données statistiques sur la formation et l'emploi, sur les créneaux porteurs d'emploi et sur les secteurs d'avenir handicape sérieusement l'élaboration d'une politique cohérente d'emploi au Mali.

Toutefois, des lueurs d'espoir pointent à l'horizon avec la mise en place de l'observatoire de l'emploi.

II - SOURCES DE DONNEES SUR L'EMPLOI

Les sources de données sur l'emploi et le chômage sont entre autre :

- les statistiques de l'ONMOE sur les Offres et Demandes d'emploi
- la Déclaration Annuelle de Main d'Oeuvre
- le Recensement Général de la Population
- le Recensement Industriel
- les enquêtes Emploi et Chômage
- le Recensement des Jeunes Diplômés .

a) – Les statistiques de l'ONMOE sur les offres et les demandes d'emploi :

Ces statistiques indiquent chaque trimestre, le nombre par sexe, par âge, par profession, niveau d'instruction des demandeurs d'emploi qui se sont inscrits au niveau des différents bureaux de placement de l'ONMOE. Elles indiquent aussi les offres d'emploi provenant de différentes branches d'activités des divers secteurs, et aussi les personnes placées selon leurs catégories socio-professionnelles.

Le principal inconvénient est que ces données souffrent du manque d'exhaustivité, la proportion de personnes qui ne se présentent pas à l'ONMOE est élevée. Plus élevée encore est la quantité d'offres d'emploi qui ne passent pas par ce service. Le marché de l'emploi reste caractérisé par des relations informelles voire familiales assez développées sans perdre de vue la libéralisation du placement.

c) – La Déclaration Annuelle de Main d'Oeuvre :

Cette enquête concerne toutes les entreprises du secteur moderne structuré en dehors des administrations du secteur public. Elle couvre l'ensemble du pays et permet de connaître les informations suivantes :

- l'emploi global au niveau du secteur moderne
- l'emploi par nationalité, par catégories socio-professionnelles et par sexe
- les chiffres d'affaires, les statuts juridiques et la situation géographique des entreprises ;
- les branches d'activités ;
- les emplois temporaires ;
- les mouvements de main d'oeuvre (embauches et départs).

d) – Le recensement général de la population et de l'habitat :

Ce recensement a permis de connaître des informations sur l'emploi et le chômage global. Il sert de base pour la détermination de la population active.

e) – Le recensement industriel :

Il a permis d'avoir plusieurs informations sur le secteur industriel malien de 1982 à 1992, notamment sur l'emploi industriel. Un second recensement a été effectué en 1992.

f) – Les enquêtes emploi et chômage :

Ces enquêtes ont concerné uniquement les villes pour mieux mesurer les phénomènes emploi et chômage en milieu urbain. Jusqu'à ce jour deux opérations du genre ont été menées par l'Office. La première en 1988 a touché le seul District de Bamako la seconde menée en 1990 a porté sur l'ensemble des chefs-lieux de région y compris le District de Bamako.

III - SITUATION GENERALE DE L'EMPLOI AU MALI

Le dernier Recensement Général de la Population et de l'Habitat du Mali, réalisé en avril 1987 a donné comme effectif de la population 7.698.348 personnes dont 3.437.533 actifs soit 44,7% de l'effectif global. En effet, était considérée comme active, une personne soit en activité, soit ne travaillant pas mais à la recherche effective d'un emploi rémunéré ou rémunérateur.

Parmi cette population active, 1.522.674 actifs étaient âgés de moins de 25 ans soit 44,3% et 229.835 de plus de 60 ans soit 6,7% ; ce qui prouve la trop grande jeunesse de la population globale et en particulier de la population active.

La population active occupée représentait un effectif de 3.409.271 personnes dont les 82,2% travaillent dans le milieu rural dénonçant ainsi la forte représentativité du secteur primaire, tandis que le reste soit 17,8% se répartissait entre le secteur secondaire (0,74%), le tertiaire (9,60%), l'artisanat (5,4%), la construction (0,4%) et les actifs à secteur mal défini (2,3%).

En analysant la population active occupée suivant le statut dans l'emploi, les données du recensement ont permis de constater que les aides-familiaux (1.979.932 ; 59 %) et les indépendants (1.211.046 ; 35%) sont les plus dominants parmi les actifs. Ceci traduit la primauté des secteurs primaire, informel et de l'artisanat.

Les salaires (160.216 ; 5 %), constituent encore une minorité parmi les actifs au Mali.

TABLEAU 1 : Répartition de la population active suivant le secteur et la situation dans l'activité principale.

SITUATION SECTEUR	PATRONS	SALARIES	INDEPETS	AID. FAMIL.	APPRENTIS	AUTRES	N. D.	ENSEMBLE
PRIMAIRE	2.049	15.492	971.154	1.602.801	593	2.981	6.855	2.602.722
SECONDAIRE	75	4.282	1.726	1.264	531	98	37	8.007
TERTIAIRE	2.454	107.898	126.950	60.148	8.355	11.214	961	324.090
ARTISANAT	803	2.565	82.059	91.822	4.163	699	349	182.917
CONSTRUCT.	295	3.251	7.591	288	577	213	46	13.065
N.D.	725	26.454	21.556	16.789	2.127	1.283	7.729	78.490
ENSEMBLE	7.253	160.316	1.211.046	1.979.932	78.250	16.487	11.979	3.409.271

SOURCE : INPS - Ministère de l'Économie Générale et de la Population et de l'Habitat, avril 1987.

En procédant à l'analyse de l'activité économique suivant le sexe, il ressort que 62,39% de la population active sont des hommes et 37,61% des femmes.

Cette même analyse à travers les régions, réalisée au niveau de tous les secteurs d'activité montre la prédominance de l'activité masculine sauf pour deux (2) secteurs traditionnellement dominés par les femmes à savoir "l'Artisanat" avec 69,30% et le "Commerce" 58,04% des actifs.

L'analyse sectorielle de l'activité montre la prédominance du secteur primaire au niveau de toutes les régions (à plus de 80%) sauf dans le District de Bamako où le secteur tertiaire est le plus dominant avec 68,17% suivi de l'artisanat 8,06%

Cette situation traduit bien la vocation agro-pastorale de l'activité économique au Mali qui continue à drainer la quasi totalité de la main-d'oeuvre.

L'emploi urbain est très mal défini au Mali à cause de l'absence de données pertinentes. Toutefois, à partir des données du Recensement d'avril 1987, il est possible de tirer quelques conclusions générales avant d'aborder la situation réelle du marché du travail. En effet, si nous appliquons aux résultats de 1987, la structure de l'emploi urbain de 1976, nous trouvons comme population active occupée un effectif de 398.873 individus dont 350.391 hommes et 48.482 femmes soit 12,2% .

La répartition de cette population active occupée donne pour le statut dans l'emploi, la situation suivante :

- 184.006 indépendants (46,5%), 107.891 salariés (27,0%), 69.478 aides-familiaux (17,4%), 11.482 apprentis (2,9%) et 26.016 non déclarés (5,6%);

Parmi cette sous-population active urbaine, le District de Bamako, représente à lui seul 43%, soit 171.405 actifs . Le niveau élevé de cette population peut trouver une explication dans la position stratégique de capitale qu'est le District de Bamako qui attire plus de main-d'oeuvre.

Pour mieux suivre l'emploi dans le District de Bamako, nous allons nous intéresser aux données fournies par l'Office National de la Main-d'oeuvre et de l'Emploi, structure nationale chargée de la gestion publique du marché du travail.

TAB. 2 : Evolution du marché du travail du District de Bamako

DESIG- NATION	1988		1989		1990		1991		TOTAL	
	ENS	BRD	ENS	BRD	ENS	BRD	ENS	BRD	ENS	BRD
D.E.E.	13.874	6.952	13.821	5.250	15.562	5.385	12.506	5.083	53.763	23.650
O.E.E.	1.187	340	1.343	402	1.577	650	1.007	245	5.134	1.637
D.P.	1.180	338	1.317	402	1.571	650	1.007	245	5.075	1.635
D.N.S.	12.694	6.614	12.504	4.848	11.991	4.735	11.499	5.838	48.688	22.015
O.N.S.	7	2	46	-	6	-	-	-	59	2

SOURCE : ONMOE - Institut Togolais des Statistiques du marché du Travail

- * D.E.E. = Demande Emploi Enregistrée ;
- * O.E.E. = Offre Emploi Enregistrée ;
- * D.P. = Demande Placée ;
- * D.N.S. = Demande Non Satisfaite ;
- * O.N.S. = Offre Non Satisfaite.

Les statistiques regroupées dans le tableau n°2 montrent l'existence entre l'offre d'emploi et la demande d'emploi d'une forte distorsion de l'ordre de 10 demandeurs d'emploi contre une offre d'emploi.

Ce déséquilibre se traduit chaque année par un solde considérable de demandeurs non satisfaits qui avoisine les 90%, traduisant la persistance d'une forte pression autour du marché du travail.

Chaque année le District de Bamako réceptionne à peu près plus de la moitié des demandeurs enregistrés dans les différents bureaux de placement. Cette situation s'explique par la position stratégique de capitale du pays qui se caractérise par l'abondance d'unités de production et des potentialités d'exercice d'activités secondaires.

Parmi les demandeurs d'emploi enregistrés à Bamako, les jeunes diplômés occupent une forte proportion de l'ordre de 40%.

En effet, cette situation a été confirmée par le recensement des jeunes diplômés effectué par l'ONMOE en 1991 sur 11.368 jeunes diplômés qui se sont déclarés sans-emploi, 5.013 résidaient dans le District de Bamako soit 43 %. Elle résulte de la concentration à Bamako de toutes les structures d'appui aux jeunes diplômés.

Le solde relativement insignifiant d'offres d'emploi non satisfaites s'explique par l'existence d'une inadéquation entre la demande et l'emploi et porte très généralement sur des secteurs très pointus tels que l'informatique, l'électronique où des postes d'encadrement du secteur du bâtiment et travaux publics, critères auxquels il faudra ajouter la détention d'une certaine expérience professionnelle.

Par ailleurs, l'enquête emploi dans le District de Bamako réalisée par l'Office en 1988 a permis de cerner la situation du marché du travail à travers des questions posées directement aux personnes âgées de 10 ans et plus.

D'une manière générale les individus ayant une activité dans le secteur informel sont jeunes et moins instruits que ceux du secteur moderne.

En effet, dans le secteur informel du District de Bamako, 36,8% ont moins de 25 ans alors que pour le secteur moderne, cette tranche ne représente que 19,1% .

Pour le District de Bamako, l'enquête Emploi de 1988 a donné un taux de chômage de l'ordre de 16% dont 14,7% pour les hommes et 21,6% pour les femmes.

Ce chômage touche en grande majorité les jeunes pour lesquels le taux peut avoisiner les 30% .

Les chômeurs à la recherche d'un premier emploi demeurent les plus nombreux avec presque 66% de l'ensemble. cette catégorie de chômeurs est essentiellement composée de jeunes car 85% ont moins de 25 ans. Parcontre les chômeurs ayant déjà travaillé sont la plus part des adultes.

En analysant le niveau d'instruction des chômeurs, il se dégage que les chômeurs à la recherche d'un premier emploi sont en grande majorité instruits traduisant ainsi la forte présence de jeunes diplômés sans-emploi sur le marché du travail.

PREMIERE PARTIE

ANALYSE DE L'EMPLOI

I - POPULATION ACTIVE ET INACTIVE

Les résultats de l'enquête 1989 sur le secteur Informel permettent de faire une analyse de la population par rapport à l'activité économique.

En effet, la population totale recensée a été estimée à 8.107.232 personnes dont 4.064.130 hommes et 4.043.102 femmes.

Pour cerner les différentes caractéristiques de la population active, la frange de la population de 8 ans et plus a été retenue, soit 5.310.150 personnes donc un taux de participation à l'activité économique (population en âge de travailler/population totale) de l'ordre de 65,5 %

TABIEAU 3 : REPARTITION DE LA POPULATION DE 8 ANS ET PLUS SELON LE TYPE D'ACTIVITE ET LE SECTEUR D'ACTIVITE

Type d'activité	Inactif chômeur	%	Ag/Pêch.	%	A/I/S	%	Total	%
Travaille	-	-	1 971 948	82,90	417 386	82,14	2 389 334	45,00
Ne travaille pas	52 293	2,16	-	-	-	-	52 293	0,98
Femme au foyer	1 263 740	52,15	406 865	17,10	80 769	17,66	1 761 374	33,17
Elève/Étudiant	584 768	24,13	-	-	-	-	584 768	11,01
Retraité/Vieillard	262 355	10,83	-	-	-	-	262 355	4,94
Handicapé	72 533	2,99	-	-	-	-	72 533	1,37
Autres inactifs	187 473	7,74	-	-	-	-	187 473	3,53
TOTAL	2 423 182 (45,63)	100,00	2 378 813 (44,80)	100,00	508 155 (9,57)	100,00	5 310 150 (100,00)	100,00

L'analyse des tableaux 3 et 4 montre que 45,63 % des personnes âgées de 8 ans et plus sont des inactives ou des chômeurs et que 54,37 % sont occupées à l'exercice d'une activité économique soit dans le secteur primaire - Ag/Pêch. (44,80 %) soit dans le secteur "Artisanat-Industrie-Service" - A/I/S pour 9,57 %. Ceci démontre la forte prédominance du secteur agricole dans l'économie nationale. Il est bon de noter que les femmes actives occupées représentent 17 % de l'ensemble des personnes occupées, soit 28 % des femmes. Toutefois, les femmes occupées sont la plupart du temps tournées vers les activités du secteur agricole (82 %).

Une analyse de la structure des personnes inactives (voir tableau N°5) laisse entrevoir qu'elles sont à 52,43 % des femmes occupées uniquement au foyer, à 25,69 % des Elèves / étudiants. Les personnes âgées (Retraités/Vieillards) représentent 10,80 % des inactifs tandis que les handicapés représentent que 3,13 %.

TABLEAU 4 : REPARTITION DE LA POPULATION DE 8 ANS ET PLUS SELON LA SITUATION A L'EGARD DE L'EMPLOI

Type de travailleur	Nombre	Proportion %
Inactifs	2 370 889	44,65
Chômeurs	52 293	0,98
Actifs Occupés	2 886 968	54,37
TOTAL	5 310 150	100,00

TABLEAU 5 : REPARTITION DES INACTIFS SELON LE STATUT D'INACTIVITE

Statut d'inactivité	Nombre	Proportion %
Femme au foyer	1 242 977	52,43
Eleve/Etudiant	609 181	25,69
Retr/Vieillards	257 487	10,86
Handicapé	74 199	3,13
Autres inactifs	187 045	7,89
TOTAL	2 370 889	100,00

II - CARACTERISTIQUES DE LA POPULATION ACTIVE OCCUPEE

II.1 Analyse de l'activité principale

Lors du déroulement de l'enquête de 1989, les paramètres relatifs à l'activité économique des individus ont été cernés à travers les modules :

- module 1 : "Agriculteurs, Eleveurs, Chasseurs, Pêcheurs et Sylviculteurs"
- module 4 : "Aides Familiaux, Apprentis et Autres"
- module 5 : "Salarisés"
- module 6 : "Employeurs, Indépendants, Associés, Gérants non agricoles".

Pour chacun de ces modules des questions ont été posées sur l'activité principale exercée par les personnes âgées de 8 ans et plus ainsi que les activités secondaires.

II.1.1 Actifs occupés et statut individuel

Le statut individuel indique la position de la personne occupée par rapport à l'activité économique à titre principal.

Ainsi, pour le cas qui nous concerne la différenciation en modules a permis de distinguer quatre groupes de statuts individuels.

Il ressort du tableau ci-après (tableau 6) pour l'ensemble des personnes occupées au moment de l'enquête que 82,40 % sont des Agriculteurs/éleveurs/pêcheurs/sylviculteur ; 7,38 % des Empl/Indép/ Associés ; 6,45 % des salariés et 3,77 % des Aides-famil/apprentis. L'analyse selon le sexe laisse entrevoir la situation suivante si autant pour les hommes que pour les femmes, les actifs du secteur primaire sont les plus dominants (85,11 % pour les hommes, 77,23 % pour les femmes), par contre, pour les autres modules, les tendances se présentent différemment.

En effet, chez les hommes, la deuxième catégorie dominante sont des salariés (7,63 %) ; tandis que pour les femmes, ce sont les Empl/indép/ Associés (13,02 %). Les Aides-familiaux/apprentis cominent chez les femmes.

TABLEAU 6 : REPARTITION DES ACTIFS OCCUPES SELON LE STATUT INDIVIDUEL DE L'EMPLOI PRINCIPAL

Type de travail.	Hommes		Femmes		Ensemble	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Agr/Elev.	1 611 421	85,11	767 392	77,23	2 378 813	82,40
Salarisés	144 484	7,63	41 849	4,21	188 333	6,45
Empl/Ind.	83 661	4,42	129 437	13,02	213 098	7,38
Aides Fam.	53 695	2,84	55 025	5,54	108 724	3,77
TOTAL	1 893 261	100,00	993 707	100,00	2 886 968	100,00

II.1.2 Actifs occupés et profession

La profession d'un actif occupé indique le métier exercé en qualité d'emploi principal. Le ressort de l'analyse des professions (voir tableau 7) que 77,44 % des actifs occupés sont des agriculteurs suivis des indépendants avec 7,14 % , des salariés pour 6,45 % . La forte prédominance des agriculteurs s'explique par l'orientation générale de l'économie nationale qui est fondamentalement tournée vers l'agriculture.

L'importance des actifs "indépendants" pourra être expliquée par la présence du secteur informel (ou secteur non structuré) dans les centres urbains. Le salariat est en grande partie le fait du secteur moderne, comprenant les industries et l'Administration Publique ; les secteurs traditionnels porteurs d'emplois salariés (Services, transport, bâtiment et Travaux publics etc...).

TABLEAU 7 : REPARTITION DES ACTIFS OCCUPES SELON LA PROFESSION DE L'EMPLOI PRINCIPAL

Professions	Nombre	Proportion
Agriculteur	2 235 703	77,44
Eleveur	38 654	3,42
Pêcheur	42 096	1,46
Chasseur	1 223	0,04
Sylviculteur	1 137	0,03
Salariés	186 333	6,45
Employeur	3 822	0,13
Indépendant	206 184	7,14
Associé	3 092	0,11
Aid. Famil. / Appr.	108 724	3,77
TOTAL	2 886 968	100,00

II.1.3 ANALYSE DES TAUX D'ACTIVITE ET D'OCCUPATION

Le taux brut d'activité représente la proportion d'actifs (personnes en âge de travailler) dans la population totale. Pour l'enquête 1989, le taux brut d'activité est estimé à 65,50 % (voir tableau 8) contre 44,54 % fourni par le dernier recensement de la population réalisé en 1970.

Mais pour mieux mesurer l'activité économique des personnes en âge de travailler, nous proposons de prendre comme référence les taux spécifiques d'activité. Ce taux spécifique d'activité se définit comme la proportion des personnes actives dans la population totale âgées de 8 ans et plus. Par ailleurs, il est possible de calculer le taux spécifique au sein d'une classe d'âge ; dans ce cas, on parlera de taux d'activité par âge.

Ainsi, le taux spécifique d'activité issu de l'enquête 1989 est de 55,35 % pour l'ensemble des deux sexes. Il correspond à un taux spécifique de 75,99 % pour les hommes et 36,39 % pour les femmes (voir tableau 8).

Les différences entre les taux d'activité par âge sont très marquées suivant le sexe; les taux masculins approchent les 100 % entre 25 et 45 ans; tandis que ceux des femmes pour le même intervalle d'âge atteignent à peine les 45 %.

Ce constat peut s'expliquer par la proportion élevée d'inactives parmi la population féminine en âge de travailler.

Par contre les taux d'occupation, représentant la proportion de personnes occupées au sein de la population en l'âge de travailler, sont très proche de 100% quelque soit le sexe.

Cette situation s'explique par le nombre élevé d'actifs occupés dans les activités agricoles où dominent un nombre important d'aides-familiaux.

Le taux d'occupation de 98,22% pour les deux sexes est de 98% pour les hommes et 98,65% pour les femmes. Ces taux traduisent également la prédominance du secteur agricole où la notion de chômage n'a pratiquement aucun sens.

TABLEAU 8 : TAUX D'ACTIVITE ET TAUX D'OCCUPATION SELON L'ÂGE ET LE SEXE (EN %)

AGE	TAUX D'ACTIVITE			TAUX D'OCCUPATION		
	Hom.	Fem.	Ens.	Hom.	Fem.	Ens.
8 - 9 ans	39,23	23,54	31,02	98,84	98,19	98,61
10 - 14 ans	53,77	30,29	42,63	99,22	98,63	99,02
15 - 19 "	72,05	39,11	55,66	97,72	98,73	98,07
20 - 24 "	85,81	40,55	58,71	95,41	96,90	96,03
25 - 29 "	95,40	43,40	63,56	95,69	97,51	96,45
30 - 34 "	98,04	43,51	65,70	96,81	98,88	97,62
35 - 39 "	98,27	40,07	66,01	98,19	99,72	98,71
40 - 44 "	97,44	41,89	67,47	99,40	99,84	99,55
45 - 49 "	96,62	40,70	69,18	98,98	99,77	99,21
50 - 54 "	93,36	39,91	66,09	99,00	99,73	99,23
55 - 59 "	90,39	30,47	63,06	99,28	100,00	99,42
60 - et + "	55,88	15,72	39,59	99,77	100,00	99,81
TOTAL	75,99	36,39	55,35	98,00	98,65	98,22

11.2 Analyse de l'activité secondaire

Sur 2.886.968 personnes occupées à titre principal 17,45 %, 503.777 (dont 333.350 hommes et 170.427 femmes) déclarent exercer également une ou plusieurs activités à titre secondaire. La proportion des actifs occupés à titre secondaire est respectivement de 17,61% pour les hommes et 17,15% pour les femmes.

Il est à noter que ces proportions sont sous-estimées, dans la mesure où la déclaration d'exercice d'activité secondaire fait partie des tabous qui entourent la connaissance des revenus des actifs. Néanmoins les informations disponibles permettent de tirer de nombreux renseignements des modes d'occupation des personnes en âge de travailler.

II. 2.1. ACTIVITE SECONDAIRE ET STATUT INDIVIDUEL

TABLEAU 9 : REPARTITION DES ACTIFS OCCUPES A TITRE SECONDAIRE SELON LE STATUT INDIVIDUEL DE L'ACTIVITÉ PRINCIPALE

STATUT INDIVIDUEL	HOMMES		FEMMES		ENSEMBLE	
	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
Ag/Elev/Pêch/Sy	293 908	88,17	124 404	72,00	418 312	83,04
Salariés	20 503	6,15	2 539	1,49	23 042	4,57
Emp/Indep/Assoc	14 844	4,45	34 383	20,17	49 227	9,77
Aid Fam./Appr.	4 095	1,23	9 101	5,34	13 196	2,62
TOTAL	333 350	100,00	170 427	100,00	503 777	100,00
	66,17		33,83		100,00	

Le tableau 9 montre comme pour les activités principales, les activités secondaires sont exercées par des Agriculteurs / Eleveurs à 83,04% de l'ensemble des actifs ayant déclaré l'exercice d'activités secondaires.

L'analyse suivant le sexe donne une différence entre les hommes et les femmes. Pour les hommes les statuts dominants sont les "Agriculteurs/Éleveurs" (88,17 %) et les "salariés" (6,15 %) tandis que pour les femmes se sont les "Agriculteurs/Éleveurs" (72 %) puis les "Employeurs/Indépendants" (20,17 %).

Les proportions élevées d'activités secondaires pour les statuts individuels "Agriculteurs/Éleveurs" et "Employeurs/Indépendants" s'expliquent par la facilité d'exercice d'une activité qu'offrent ces deux catégories de statut individuel. Cette explication pourra être mieux édifiée lorsqu'on abordera l'analyse selon la branche de l'activité secondaire.

II.2.2 CARACTERISTIQUES DES ACTIVITES SECONDAIRES

II.2.2.1 ACTIVITES SECONDAIRES DES AGRICULTEURS/ELEVEURS/PECHEURS

Les activités secondaires menées par des agriculteurs sont exercées en majorité par des hommes quelque soit le milieu observé : 84,09% d'hommes pour le milieu urbain et 69,05 d'hommes pour le milieu rural. La proportion des femmes dans ce groupe est élevée en milieu rural 30,95% contre 15,91% en milieu urbain.

En examinant les statuts individuels nous nous rendons compte que 71,46% des activités secondaires chez les agriculteurs sont menées en qualité d'indépendants ou d'aides familiaux pour 10,31% ou de salariés pour 10% de l'ensemble.

Les agriculteurs installés en milieu rural ont plus tendance à mener des activités secondaires. Ils représentent 94,76% des agriculteurs ayant déclarés une ou plusieurs activités secondaires.

En examinant la durée d'exercice des activités secondaires des agriculteurs, nous pouvons constater que la majeure partie se situe entre 1 mois à moins de 6 mois avec 64,73%. Les activités secondaires de très courte durée, moins d'un mois représentent 12,88% tandis que celles qui durent toute l'année représentent 4,26% de l'ensemble.

II.2.2.2 ACTIVITES SECONDAIRES DES EMPLOYEURS/INDEPENDANTS/ASSOCIES

Sur les 213 098 actifs exerçant en qualité d'Empl/Indép/Associés, 52 774 personnes, soit 24,77% mènent au moins une activité secondaire. Les femmes sont les plus disponibles à mener une activité secondaire avec 70,92% contre 29,08% pour les hommes.

L'exercice de ces activités se fait généralement en qualité d'indépendants avec 98,42% de l'ensemble, les autres statuts n'atteignent pas 2 %.

Les activités secondaires sont exercées dans le secteur agricole (63,62%), le commerce (19,54%), l'industrie agro/alimentaire 4,80% et le reste, soit 12,04% concerne les services, le transport et d'autres petites industries pilotées par des indépendants.

Les employeurs/indépendants continuent à mener des activités secondaires en grande proportion en qualité d'indépendants (48,96%), d'aides-familiaux (42,36%) employeurs (2,65%). Les employeurs/ indépendants menant des activités secondaires en qualité de salariés représentent 1,70% de l'ensemble tandis que le reste soit 0,67% sont des apprentis ou autres.

La durée d'exercice d'une activité secondaire menée par des empl/ indep/Associés est généralement de très courte durée 53,34% ont moins de 3 mois ; 32,58 % ont 3 à moins de 6 mois et 8,11% ont 6 à moins de 11 mois. Les activités de longue durée, c'est à dire de plus de 11 mois représentent 5,97% de l'ensemble.

II.2.2.3. ACTIVITES SECONDAIRES DES SALARIES ET AIDES-FAMILIAUX

Parmi les 186 333 salariés, seulement 24367 ont déclaré au moins une activité secondaire, soit 13,08%. Les salariés masculins sont les plus nombreux à mener une autre activité en plus de l'activité principale. Leur proportion atteint 88,57% de l'ensemble, les femmes représentent 11,43%.

Les activités secondaires des salariés sont menées en qualité principalement d'indépendant soit 71,59% de l'ensemble, d'employeur avec 11,94% d'aide-familiale (9,47%), de salariés (4,85%), d'associé 1,81% et le reste soit 0,40% sont des apprentis.

La proportion élevée d'indépendants est due au fait que le revenu de l'activité principale donne la possibilité de financement d'une activité secondaire indépendante.

La dominance de la branche agricole (55,98%) et de celle du commerce (28,43%) justifie bien le fait que les activités secondaires sont généralement exercées en qualité d'indépendants.

Par ailleurs, les aides-familiaux/apprentis mènent également des activités secondaires. Sur les 18.724 aides-familiaux, 13.701 personnes, soit 12,60 % déclarent avoir au moins une activité secondaire. Les activités secondaires des aides-familiaux sont généralement menées dans les secteurs agricole (71,80%) et du commerce (18,23%).

II.2.2.4. ACTIVITES SECONDAIRES DES INACTIFS

Les inactifs constitués des femmes au foyers, d'élèves/ étudiants, de retraites (veillard) de handicapés mènent eux aussi des activités secondaires. La répartition des 404 687 inactifs avec activité secondaire donne 333 862 femmes, soit 83,76% de l'ensemble et 65.725 hommes, soit 16,24%. Donc les femmes inactives sont les plus tentées à exercer une activité secondaire.

Les inactifs exercent des activités secondaires principalement dans le secteur du commerce (46,36%), le secteur agricole (18,36%).

Les femmes au foyer sont les plus nombreuses à exercer des activités à titre secondaire principalement dans le secteur du commerce avec 71,88% de l'ensemble. Ce groupe est suivi par les Elèves/Etudiants avec 12,14% et des Retraites/ Vieillards avec 8,80%.

La majorité des inactifs exercent des activités secondaires dans le secteur du commerce. Cette situation semble être une explication de la prédominance des indépendants dans l'ensemble des statuts individuels avec 73,85%.

DEUXIEME PARTIE

ANALYSE DU CHOMAGE

I. CARACTERISTIQUES DU CHOMAGE

I.1. CHOMAGE ET CARACTERISTIQUES DEMOGRAPHIQUES

Lors de l'enquête de 1989, un module spécifique a été consacré à la collecte des renseignements sur les personnes se déclarant être au chômage. Il s'agit des personnes des deux sexes qui au moment de l'enquête, déclarent n'avoir pas de travail, qui en recherchent un et qui sont immédiatement disponibles.

D'après les résultats, l'enquête de 1989 a enregistré 52 293 personnes au chômage dont 38 683 homme (74%) et 13 810 femmes (26%).

Le chômage déclaré est plus important en milieu urbain avec 45 744 personnes soit 87%. Parmi ces chômeurs urbains 33 586 sont des hommes et 12 158 des femmes. Les chômeurs vivant en milieu rural sont au nombre de seulement 6 549 personnes, soit 13% dont 5 097 hommes et 1 452 femmes.

TABLEAU 10 : SITUATION GENERALE DU CHOMAGE

DESIGNATION	NOMBRE	PROPORTION
<u>Sexe (1 + 2)</u>	<u>52 293</u>	<u>100</u>
Hommes (1)	38 683	74
Femmes (2)	13 810	26
<u>Milieu (1 + 2)</u>	<u>52 293</u>	<u>100</u>
Urbain (1)	45 744	87
dont. Hommes	33 586	
Femmes	12 158	
Rural (2)	6 549	13
dont. Hommes	5 097	
Femmes	1 452	

Le niveau du chômage augmente avec l'âge jusqu'à 29 ans (Tableau 11); de 3,3% entre 8 et 9 ans, il atteint 28,6% entre 25 - 29 ans. Au delà de 30 ans il amorce une baisse progressive : de 13,6 % entre 30-34 il descend à 1,2% entre 55 - 59 ans, puis tombe à 0,6 après 60 ans et plus.

Cette évolution traduit bien, une réalité du marché du travail, qui prouve que de nos jours le chômage frappe plus les jeunes à cause de la baisse du niveau général de recrutement dans l'économie. En effet, 60,7% des chômeurs sont âgés de 15 à 29 ans, c'est à dire que 3 chômeurs déclarés sur 5 sont âgés de moins de 30 ans.

TABLEAU 11 : REPARTITION DES CHOMEURS SELON L'AGE ET LE MILIEU

AGE	Urbain		Rural		Ensemble	
	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
8-9 ans	645	1,41	1 088	16,61	1 733	3,31
10-14 -	1 986	4,34	1 505	22,98	3 491	6,68
15-19 -	5 180	13,51	892	13,62	7 072	13,52
20-24 -	11 576	25,31	690	10,54	12 266	23,46
25-29 -	11 266	24,63	1 110	16,95	12 376	23,67
30-34 -	6 735	14,72	404	6,17	7 139	13,55
35-39 -	3 383	7,40	107	1,63	3 490	6,67
40-44 -	881	1,93	168	2,57	1 049	2,68
45-49 -	819	1,79	585	8,93	1 404	2,68
50-54 -	1 262	2,76	-	-	1 262	2,41
55-59 -	674	1,47	-	-	674	1,29
60/Plus	337	0,73	-	-	337	0,65
TOTAL	45 744	100,00	6 549	100,0	52 293	100,00

TABLEAU 12 : TAUX DE CHOMAGE SELON L'AGE ET LE SEXE

Age	Hommes	Femmes	Ensemble
8 - 14 ans	0,88	1,49	1,09
15 - 19 ans	2,28	1,27	1,93
20 - 24 ans	4,59	3,10	3,97
25 - 29 ans	4,31	2,49	3,55
30 - 34 ans	3,19	1,12	2,28
35 - 39 ans	1,81	0,28	1,29
40 - 44 ans	0,60	0,16	0,45
45 - 49 ans	1,02	0,23	0,79
50 - 54 ans	1,00	0,27	0,77
55 - 59 ans	0,72	-	0,58
60 ans et +	0,23	-	0,19
TOTAL	2,00	1,35	1,78

Le taux de chômage, pourcentage des chômeurs dans la population active, obtenu à l'enquête est de 1,78 % pour les deux sexes, respectivement 2 % pour les hommes et 1,35 % pour les femmes (voir tableau 12). Ces taux sont en augmentation par rapport au niveau obtenu au recensement de 1987 où ils étaient à 1,08 % pour les hommes et 0,38 % pour les femmes. Cette augmentation traduit la détérioration du niveau général de l'emploi entre les deux opérations à cause de certaines mesures économiques aux impacts négatifs sur l'emploi. Les taux de chômage par âge convergent vers le même constat évoqué plus haut. En effet, les taux de chômage augmentent jusqu'à 29 ans pour les hommes et jusqu'à 25 ans pour les femmes.

Les taux de chômage féminins amorcent une nette diminution déjà à partir de 35 ans tandis que ceux des hommes ne diminuent réellement qu'au-delà de 55 ans soit un écart de 20 ans.

Les taux de chômage des hommes sont à tous les âges supérieurs à ceux des femmes. Ceci pourra être appliqué par le fait que ce sont les hommes qui se préoccupent plus à rechercher un emploi, alors que les femmes généralement se contentent de s'exercer en qualité d'aide-familiale auprès des parents:

1.2. CHOMAGE ET NIVEAU D'INSTRUCTION

TABEAU 13 : REPARTITION DES CHOMEURS SELON LE NIVEAU D'INSTRUCTION ET LE MILIEU

Niveau Instruct.	Urbain		Rural		Ensemble	
	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
Neant	8 582	18,76	3 190	48,71	11 772	22,51
Ecole Cor.	8 146	17,81	1 400	21,38	9 546	18,25
Alphab.	401	0,88	138	2,11	539	1,03
Fond. 1	6 504	14,22	302	4,61	6 806	13,02
Fond. 2	7 831	17,12	704	10,75	8 535	16,32
Second.G.	4 298	9,40	405	6,18	4 703	8,99
Sec. Techn.	4 900	10,71	300	4,58	5 200	9,94
Sec. Techn.	2 042	4,46	110	1,68	2 152	4,12
Superieur	3 040	6,64	-	-	3 040	5,81
TOTAL	45 744	100,00	6 549	100,00	52 293	100,00

Les chômeurs identifiés lors des enquêtes de 1989 sont en très grand nombre des analphabètes, car 22,51% n'ont reçu aucune instruction et 18,26% ont été seulement à l'école coranique. Les chômeurs ayant reçu une formation du niveau de l'école fondamentale représentent au total 29,32% de l'ensemble des chômeurs déclarés. Ceux ayant le niveau supérieur ne représentent que 5,81% de l'ensemble (voir tableau 13)

Lorsqu'on procède à l'analyse du niveau d'instruction selon le milieu il ressort que les analphabètes sont plus nombreux dans le milieu rural avec 70,09% de l'ensemble des chômeurs déclarés en milieu rural, tandis que les chômeurs instruits sont les plus nombreux en milieu urbain, avec 31,34% pour le fondamental, 24,56% pour la secondaire et 6,64% pour le supérieur.

1.3. CHOMAGE ET NIVEAU DE FORMATION

TABEAU 14 : REPARTITION DES CHOMEURS SELON LE NIVEAU DE FORMATION ET LE MILIEU

Niveau de Formation	Urbain		Rural		Ensemble	
	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
Neant	18 184	39,75	4 162	63,55	22 346	42,73
App.C.F.	16 081	35,15	804	12,28	16 885	32,29
App./le Tas	11 479	25,10	1 583	24,17	13 062	24,98
TOTAL	45 744	100,00	6 549	100,00	52 293	100,00

Le tableau 14 retrace la situation des chômeurs par rapport aux possibilités d'acquisition de compétence pour occuper un emploi. Il ressort qu'environ 43% des chômeurs déclarés n'ont pas reçu de formation professionnelle. Ce groupe est proportionnellement plus important parmi les chômeurs ruraux (64%) que chez les chômeurs urbains (40%). La formation reçue en centre professionnel représente 32% pour l'ensemble. Ce type de formation est plus important chez les chômeurs urbains avec 35% de l'ensemble des chômeurs du milieu urbain. Il ressort que la formation sur le tas est une voie qui est aussi exploitée par les personnes à la recherche du travail. Elle équivaut à 25% soit à dire qu'un chômeur déclaré sur 4 a reçu une formation sur le tas. Ce type de formation correspond à une réalité locale qui confirme que la transmission des connaissances qualifiantes se fait par voie relationnelle (parentale, ethnique, etc...).

TABEAU 15 : REPARTITION DES CHOMEURS SELON LE SEXE ET LE NIVEAU DE FORMATION

Sexe	Niveau de formation			Ensemble
	Neant	App./CFP	App./ Tas	
Masculin	15 321 (39,61%)	10 987 (28,40%)	12 375 (31,99%)	38 683 (100,00%)
Feminin	7 025 (51,62%)	5 898 (43,34%)	687 (5,05%)	13 610 (100,00%)

L'analyse de la formation par sexe montre l'existence d'une différenciation selon le niveau de formation. La proportion de chômeurs sans aucune formation est plus élevée chez les femmes 51,62% contre 39,61% pour les hommes.

Par contre la formation dans un centre professionnel est plus importante chez les femmes 43,34% contre seulement 28,40% pour les hommes. Les hommes sont les plus nombreux à bénéficier de la formation sur le tas: 32% des chômeurs reçoivent une acquisition de qualification sur le tas contre 5% chez les femmes. Cet état traduit bien une réalité dominante du secteur informel où ce sont les hommes qui bénéficient les plus de la formation sur le tas.

II. CATEGORISATION DU CHOMAGE

II.1. TYPE DE CHOMAGE ET CARACTERISTIQUES DEMOGRAPHIQUES

La catégorisation du chômage vise à ressortir les caractéristiques des chômeurs suivant leur position par rapport à l'exercice d'une activité antérieure. De là, découlent deux grandes catégories de chômeurs :

- les chômeurs ayant déjà travaillé (CHOADI) : il s'agit des personnes se déclarant être au chômage mais qui avaient une activité antérieure ;
- les chômeurs en quête de premier emploi (CHOEPE) : il s'agit des personnes qui cherchent pour la première fois une activité économique.

Les résultats de l'enquête de 1989 ont permis de dénombrer sur les 52.293 chômeurs, 19.465 CHOADT soit 37,22 % et 32.828 CHOEPE soit 62,78 %.

Lorsque nous observons l'âge des chômeurs par rapport au type de chômage, il ressort que les CHOEPE sont les plus nombreux jusqu'à 35 ans avec 67,45 % tandis qu'au-delà de 35 ans ce sont les CHOADT qui sont très nombreux avec 80,95 % (voir tableau 16).

Tableau 16 : Chômeurs selon le type de chômage et l'âge (%)

AGE	CHOADT	CHOEPE	ENSEMBLE
Moins de 15 ans	3,24	96,76	100,00
15 à 34 ans	32,55	67,45	100,00
35 ans et +	80,95	19,05	100,00
TOTAL	37,22	62,78	100,00

Ce constat traduit l'existence de fortes pressions sur le marché de l'emploi où les jeunes sont le plus, victimes des aléas de la recherche d'emploi à cause, d'une part, de leur inexpérience et d'autre part du mode de recrutement du secteur privé qui est plus basé sur les relations de parenté.

II.2 - TYPE DE CHOMAGE ET NIVEAU D'INSTRUCTION ET DE FORMATION

TABEAU 17 : Chômage selon le type de chômage, le niveau d'instruction et de formation

DESIGNATION	CHOADT	CHOEPE	ENSEMBLE
INSTRUCTION			
Sans Inst./Alphab.	42,13	57,87	100,00
Fondamental	42,72	57,28	100,00
Secondaire	26,84	73,16	100,00
Supérieur	15,39	84,61	100,00
FORMATION			
Néant	27,93	72,07	100,00
Appr. Centre Formation	18,48	81,52	100,00
Appr. sur le tas	77,35	22,65	100,00
TOTAL	37,22	62,78	100,00

L'analyse du chômage par rapport à l'instruction et la formation (tableau 17) donne de nombreux commentaires.

- Pour le niveau d'instruction, il ressort que les chômeurs en quête de premier emploi sont en grande majorité instruits : 57,28% ont le niveau du fondamental, 73,16 % le niveau du secondaire et 84,61 % le niveau supérieur.
- Pour le niveau de formation il se dégage que l'apprentissage à travers un centre de formation est le plus fréquent chez les CHOEPE avec 81,52 %, tandis que l'apprentissage sur le tas est la voie la plus sollicitée chez les CHOADT avec 77,35 %. De même, de nombreuses personnes à la recherche d'un premier emploi n'ont pas reçu de formation (72,07 %).

II.3 - CHOMAGE ET DUREE DE RECHERCHE D'EMPLOI

TABEAU 18 : Répartition des chômeurs selon la durée et le sexe

DUREE DE RECHERCHE D'EMPLOI	HOMMES		FEMMES		ENSEMBLE	
	NBRE	%	NBRE	%	NBRE	%
Moins de 12 mois	20348	52,60	7737	56,85	28085	53,71
12 à 23 mois	7314	19,91	1947	14,31	9261	17,71
24 à 35 mois	6024	15,57	2101	15,44	8125	15,54
36 à 47 mois	2125	5,49	673	4,94	2798	5,35
48 à 59 mois	1325	3,43	125	0,92	1450	2,77
60 mois et plus	1547	4,00	1027	7,54	2574	4,92
TOTAL	38683	100	13610	100	52293	100

La durée de recherche d'emploi (tableau 18) correspond au temps pendant lequel, le chômeur tente de se procurer un emploi. A l'enquête, il apparaît que les chômeurs identifiés sont en grande majorité à la recherche d'emploi de façon récente : 52,06% des hommes et 56,85% des femmes ont moins de 12 mois de recherche d'emploi. Les chômeurs de longue durée (3 ans et plus) représentent respectivement 12,92 % chez les hommes contre 13,4 % chez les femmes. La durée du chômage évolue différemment selon l'âge. Les chômeurs ayant moins de 12 mois de recherche d'emploi ont en majorité un âge inférieur à 25 ans. Par contre les chômeurs de longue durée sont des hommes âgés.

TROISIEME PARTIE

ANALYSE DE L'EMPLOI INFORMEL

I. - EVALUATION DE L'EMPLOI INFORMEL

I.1. - DEFINITION DU SECTEUR INFORMEL

Le secteur informel, appelé parfois aussi "Secteur Non Structuré" ou "Secteur de Transition" selon les spécialistes, embrasse toutes les activités économiques spontanées, échappant souvent au contrôle des administrations. Ce secteur couvre tout un éventail d'activités

Si l'on examine la distribution du revenu moyen secondaire des employeurs, des indépendants, des associés et des gérants selon le sexe et l'ethnie, on constate que les contributions au revenu les plus significatives sont fournies par les femmes de l'ethnie Bambara, Malinké avec un montant de 58 millions de francs CFA et les femmes Peulh, Toucouleur (47 millions de francs CFA). La contribution au revenu des femmes Sonrhai (46 mille francs CFA) est largement supérieure à celle des hommes (38 mille francs) par an.

La répartition du revenu moyen secondaire des Employeurs, des indépendants, des associés et des gérants suivant le sexe et l'ethnie est indiquée dans le tableau III.2.2.d

Tableau III.2.2.d : Revenu moyen secondaire (en milliers de F CFA) des Employeurs, indépendants, associés et gérants selon le sexe et l'ethnie, 1989

Ethnies	Hommes	Femmes	Ensemble
Bambara, Malinké	68109	57810	64376
Peulh-Toucouleur	62506	46922	54188
Sonrhai	37699	46026	45155
Sarakolé	35515	28732	32905
Maure-Touareg	23494	16944	17420
Sénoufo-Minianka	119395	0	119395
Autres ethnies	76567	78709	77026
Etrangers	75492	45672	59358
Ensemble	62610	40183	46704

L'analyse des données relatives aux salariés révèle que les femmes de cinq groupes ethniques contribuent, de part leurs activités secondaires, au revenu. Il s'agit des femmes Sarakolé pour 6 mille francs CFA, des femmes Bambara et malinké pour 74 mille francs, des femmes peulh et toucouleur pour 55 mille francs CFA, des femmes maures et touaregs pour 51 mille francs CFA et des femmes sonrhai pour 6 mille Francs CFA par an.

Le tableau III.2.2c résume la distribution du revenu moyen secondaire des salariés selon le sexe et l'ethnie.

Tableau III.2.2.c : Revenu moyen secondaire (en F CFA) des salariés selon le sexe et l'ethnie, 1989.

Ethnies	Hommes	Femmes	Ensemble
Bambara, Malinké	104491	73723	102124
Peulh-Toucouleur	79793	54577	68477
Sonrhāï	100453	6000	96341
Sarakolé	96803	6046	72809
Maure-Touareg	68524	0	62615
Sénoufo-Miniarka	103921	0	103921
Autres ethnies	244284	0	244284
Etrangers	420000		420000
Ensemble	133616	53629	124474

2.3 Revenu secondaire selon le niveau d'instruction et le sexe :

Comme cela a été observé pour le revenu principal, le revenu secondaire reste aussi sensible au niveau d'instruction. Si l'on se réfère aux agriculteurs, les femmes ayant fréquenté l'école coranique ont une contribution au revenu de 51 mille francs CFA contre 52 mille francs pour celles n'ayant aucun niveau. on constate qu'aucune femme agricultrice, ayant une activité secondaire, n'a atteint le niveau de l'enseignement secondaire général. La contribution moyenne de l'ensemble des femmes de cette catégorie atteint 52 mille francs CFA par an contre 136 mille francs CFA pour les hommes.

Le tableau III.2.3a donne le revenu secondaire des agriculteurs selon le sexe et le niveau d'instruction.

Tableau III.2.3a : Revenu moyen secondaire (en F CFA) des agriculteurs selon le sexe et le niveau d'instruction, 1989

Niveau d'instruction	Hommes	Femmes	Ensemble
Néant	115398	51756	90053
Ecole coranique	110706	50600	104398
Alphabétisation	97121	18367	95063
Enseignement Fondamentai 1	311342	35604	268504
Enseignement Fondamentai 2	332608	503772	344418
Secondaire général	327078	0	327078
Secondaire Technique 1	140000	0	140000
Secondaire Technique 2	168000	0	168000
Ensemble	135525	52440	110465

Le revenu moyen secondaire des femmes au chômage est évalué à 147 mille francs CFA par an. Les femmes ayant atteint le niveau de l'enseignement second cycle ont une contribution au revenu de 1,05 millions de francs CFA contre 112 mille francs CFA pour les hommes. On constate, par ailleurs, qu'à l'exception des femmes du niveau de l'enseignement fondamental second cycle, les contributions des autres femmes demeurent inférieures à celle des hommes quel que soit le niveau d'instruction.

Le tableau III.2.3b résume les contributions des chômeurs au revenu selon le sexe et le niveau d'instruction à l'époque de l'enquête.

Tableau III.2.3b : Revenu moyen secondaire (en F CFA) des chômeurs selon le sexe et le niveau d'instruction, 1989.

Niveau d'instruction	Hommes	Femmes	Ensemble
Néant	204922	0	204922
Ecole coranique	879342	0	879340
Enseignement Fondamental 1	23158	12000	211602
Enseignement Fondamental 2	112902	1050000	148195
Secondaire général	341378	0	347378
Secondaire Technique 1	244094	134922	199360
Secondaire Technique 2	0	42000	42000
Supérieur	358450	0	358450
Ensemble	325987	147081	304507

Le revenu moyen secondaire des employeurs, indépendants, associés et gérants augmente lorsque le niveau d'instruction s'élève. De 42 millions de francs CFA par an pour les femmes sans niveau, le revenu moyen secondaire s'élève à 51 millions pour les femmes ayant effectué au maximum six années d'étude (enseignement fondamental, premier cycle). A niveau d'instruction égal, les hommes contribuent plus au revenu du ménage que les femmes.

Le tableau III.2.3c résume la répartition du revenu moyen secondaire des employeurs des indépendants, des associés et des gérants suivants le sexe et le niveau d'instruction.

Tableau III.2.3b : Revenu moyen secondaire (en milliers de F CFA) des Employeurs, Indépendants, associés et gérants selon le sexe et le niveau d'instruction, 1989.

Niveau d'instruction	Hommes	Femmes	Ensemble
Néant	73639	42103	46305
Ecole coranique	51482	28493	41464
Alphabétisation	18000	0	18000
Enseignement Fondamental 1	70559	50935	62531
Enseignement Fondamental 2	77682	22830	63100
Secondaire général	55800	0	55800
Ensemble	62610	40182	46704

La contribution moyenne au revenu des femmes salariées atteint 54 mille francs CFA par mois. Parmi les femmes salariées, celles qui ont atteint le niveau de l'enseignement fondamental premier cycle contribuent au revenu pour 112 mille francs CFA par mois contre 192 mille francs CFA pour les hommes de même niveau. Les femmes salariées n'ayant aucun niveau ont une contribution au revenu de 85 mille francs CFA contre 51 mille pour les hommes analphabètes. Cette forte contribution des femmes analphabètes au revenu s'expliquerait probablement par des problèmes de collecte de données (erreurs liées à l'organisation et à l'exploitation de l'enquête).

Le tableau III-2-3d résume la répartition du revenu moyen secondaire des salariés suivant le sexe et le niveau d'instruction au moment de l'enquête.

Tableau III-2-3d : Revenu moyen secondaire (en F CFA) des salariés selon le sexe et le niveau d'Instruction 1989.

Niveau d'instruction	Hommes	Femmes	Ensemble
Néant	60633	85251	64450
Ecole coranique	137376	6000	132977
Alphabétisation	92155	0	92155
Enseignement Fondamental 1	191564	112000	189201
Enseignement Fondamental 2	302208	32451	262522
Secondaire général	58437	13858	43680
Secondaire Technique 1	79329	82891	80077
Secondaire Technique 2	119816	0	119816
Supérieur	205924	0	205924
Ensemble	133616	53629	124474

2.4 Revenu secondaire selon le milieu de résidence et le sexe.

Le milieu de résidence a une influence certaine sur la contribution des femmes au revenu du ménage. La contribution au revenu des femmes urbaines est plus élevée que celle des femmes rurales. Ainsi si l'on se réfère aux données relatives aux agriculteurs, on constate que les femmes urbaines contribuent au revenu du ménage pour 133 mille francs (CFA) par an contre 50 mille francs pour les femmes rurales.

Le tableau III-2-4a résume la contribution au revenu des agriculteurs selon le sexe et le milieu de résidence.

Tableau III-2-4a : Revenu moyen secondaire (en F CFA) des agriculteurs selon le sexe et le milieu de résidence, 1989

Milieu de Résidence	Hommes	Femmes	Ensemble
URBAIN	163013	132603	158176
RURAL	133672	50160	107825
ENSEMBLE	135525	52440	110465

On constate, aussi bien en milieu urbain qu'en milieu rural, que les femmes contribuent moins au revenu du ménage que les hommes. La contribution moyenne au revenu des femmes est de 52 mille francs CFA contre 136 mille francs CFA pour les hommes.

Les constatations qui viennent d'être faites pour les agriculteurs restent valables pour les inactifs. En effet, les femmes inactives contribuent moins au revenu du ménage que les hommes inactifs et la contribution des inactifs du milieu urbain est supérieure à celle des inactifs des zones rurales comme on peut le constater à travers les données du tableau III-2-4b. Les inactives contribuent au revenu du ménage pour 66 mille francs CFA par an, contre 64 mille francs CFA pour les hommes inactifs.

Tableau III-2-4b : Revenu secondaire (en F CFA) des inactifs selon le sexe et le milieu de résidence, 1989.

Milieu de Résidence	Hommes	Femmes	Ensemble
URBAIN	83530	144530	131893
RURAL	54435	42070	43835
ENSEMBLE	63728	65656	65350

Les femmes appartenant à la catégorie "Employeurs, indépendants, associés et gérants" contribuent au revenu du ménage pour 40 millions de francs CFA par an contre 63 millions de francs CFA pour les hommes. Les femmes du milieu rural contribuent plus au revenu que les femmes du milieu urbain.

Le tableau III-2-4c résume la répartition du revenu moyen secondaire des employeurs, des indépendants, des associés et des gérants selon le sexe et le milieu de résidence.

Tableau III-2-4c : Revenu moyen secondaire (en millions de FCFA) des employeurs, indépendants, associés et gérants selon le sexe et le milieu de résidence, 1989.

Milieu de Résidence	Hommes	Femmes	Ensemble
URBAIN	74700	33414	54768
RURAL	49362	41875	43348
ENSEMBLE	62610	40183	46704

Les femmes salariées du milieu urbain ont une contribution au revenu du ménage de 55 mille francs CFA par mois ; ce qui représente environ 1,5 fois la contribution au revenu des femmes rurales (36 mille francs CFA). Les femmes salariées contribuent moins au revenu du ménage que les hommes salariés. Cette situation s'explique par le fait que dans le contexte malien, généralement toutes les charges économiques et sociales incombent à l'homme chef de ménage. Le revenu de la femme étant considéré comme un appoint.

La distribution du revenu moyen secondaire des salariés suivant le sexe et le milieu de résidence est donnée par le tableau III.2.4d.

Tableau III.2.4d : Revenu moyen secondaire (en F CFA) des salariés selon le sexe et le milieu de résidence, 1989.

Milieu de Résidence	Hommes	Femmes	Ensemble
URBAIN	98577	54610	91703
RURAL	201060	36000	197750
ENSEMBLE	133616	53629	124474

Le revenu moyen tiré des activités secondaires des chômeurs varie de 147 mille francs CFA pour les femmes à 637 mille francs CFA pour les hommes contre une contribution moyenne totale au revenu du ménage de 653 mille francs CFA par an.

L'analyse différentielle selon la zone de résidence montre que les femmes du milieu urbain contribuent plus au revenu du ménage que les femmes rurales.

Le tableau III.2-4e donne la répartition du revenu moyen tiré des activités secondaires des chômeurs selon le sexe et le milieu de résidence.

Tableau III.2.4e : Revenu moyen secondaire (en F CFA) des chômeurs selon le sexe et le milieu de résidence, 1989.

Milieu de Résidence	Hommes	Femmes	Ensemble
URBAIN	341295	147081	315530
RURAL	199442	0	199442
ENSEMBLE	325987	147081	304507

Les femmes aides familiales ou apprenties contribuent au revenu du ménage pour 39 milles francs CFA par an contre 110 mille francs CFA pour les hommes.

La contribution moyenne au revenu du ménage des femmes rurales est inférieure à celle des femmes urbaines et quelle que soit la zone de résidence les femmes contribuent moins au revenu que les hommes.

Le tableau III.2-4f résume la contribution moyenne annuelle des aides familiaux et apprentis selon le sexe et la zone de résidence durant l'année 1989.

Tableau III.2.4f : Revenu secondaire moyen (en F CFA) des aides familiaux et apprentis selon le sexe et le milieu de résidence, 1989.

Milieu de Résidence	Hommes	Femmes	Ensemble
URBAIN	154361	115055	131958
RURAL	68672	9652	23359
ENSEMBLE	110208	38521	59947

2.5 Revenu secondaire selon la région et le sexe

L'analyse des données relatives aux agriculteurs montre que les femmes du district de Bamako ne contribuent pratiquement pas au revenu du ménage. En revanche les hommes y contribuent pour 224 mille francs CFA par an montant légèrement inférieur à la contribution des hommes de la région de kayes (225 mille francs CFA). La contribution au revenu la plus élevée est celle des femmes de la région de Mopti (173 mille francs CFA) et la contribution la plus faible celle des femmes de la région de GAO (500 Francs CFA).

Le tableau III.2.5a résume la répartition par région et par sexe du revenu moyen secondaire des agriculteurs au moment de l'enquête sur le secteur informel (ESI).

Le Tableau III-5a :**Revenu moyen secondaire (en FCFA) des agriculteurs selon le sexe et la région, 1989.**

Région	Hommes	Femmes	Ensemble
Kayes	222543	75364	169514
Koulikoro	144712	34442	87908
Sikasso	176774	27439	115282
Ségou	91736	24293	84487
Mopti	106134	173445	120805
Tombouctou	87589	28243	68998
Gao	53872	500	53104
District de Bamako	223839	0	223839
Ensemble	135525	52440	110465

Si l'on se réfère à la catégorie des inactifs, il ressort des données de l'enquête que les femmes du District de Bamako contribuent davantage au revenu du ménage que les femmes du reste du pays. Les femmes inactives du District de Bamako contribuent au revenu pour 249 mille francs CFA par an contre 158 mille francs CFA pour les hommes; elles sont suivies des femmes inactives de kayes (145 mille francs CFA). Les hommes du District de Bamako et de la région de Sikasso ont les contributions au revenu les plus élevées avec respectivement 158 mille et 103 mille francs CFA par an.

Le Tableau III-2-5b résume la répartition du revenu moyen secondaire des inactifs selon le sexe et la région à l'époque de l'enquête.

Tableau III-2-5b : Revenu moyen secondaire (en FCFA) des inactifs selon le sexe et la région, 1989.

Région	Hommes	Femmes	Ensemble
Kayes	75358	144788	102830
Koulikoro	80537	55845	59196
Sikasso	102789	69500	71212
Ségou	44425	35054	36963
Mopti	22328	31324	31070
Tombouctou	10557	14641	13828
Gao	61344	21148	24400
District de Bamako	157728	248853	240156
Ensemble	63728	65656	65350

L'analyse des données afférentes aux chômeurs révèle que seules les femmes du District de Bamako et de la région de Mopti contribuent au revenu du ménage. Les femmes du district de Bamako contribuent au revenu pour 111 mille francs CFA contre 549 mille pour les hommes, alors que celles de la région de Mopti contribuent pour 241 mille francs CFA. Les hommes de la région de Mopti contribuent au revenu du ménage pour 29 mille francs CFA par an.

Le tableau III-2-5c résume la distribution du revenu moyen secondaire des chômeurs selon le sexe et la région.

Tableau III-2-5c : Revenu moyen secondaire (en F CFA) des chômeurs selon le sexe et la région, 1989.

Région	Hommes	Femmes	Ensemble
Kayes	245742	0	245742
Koulikoro	180195	0	180195
Sikasso	200511	0	200511
Ségou	75545	0	75545
Mopti	28624	240770	91116
Tombouctou	241315	0	241315
Gao	19644	0	19644
District de Bamako	548614	111075	171136
Ensemble	325987	147081	304507

En ce qui concerne les employeurs, les indépendants, les associés, et les gérants, les contribution féminines au revenu du ménage les plus significatives sont celles des femmes des régions de Sikasso (195 millions de FCFA), de Koulikoro (76 millions de francs CFA), de Kayes (56 millions de francs CFA), et du district de Bamako (122 millions de francs CFA). La plus faible contribution au revenu est celle des femmes de la région de Gao avec 11 millions de francs CFA. Dans l'ensemble, les femmes contribuent moins au revenu du ménage que les hommes à l'exception des femmes des régions de Koulikoro, de Kayes et de Sikasso dont les contributions dépassent celles des hommes.

Le tableau III-2-5d résume la répartition par sexe et par région du revenu moyen secondaire des employeurs, indépendants, associés et gérants au moment de l'enquête.

Tableau III.2.5 d : Revenu moyen secondaire (en milliers de F CFA) des employeurs, des indépendants, des associés et des gérants selon le sexe et la région, 1989

Région	Hommes	Femmes	Ensemble
Kayes	51524	55874	53406
Koulikoro	66067	75700	69280
Sikasso	162349	195380	168291
Ségou	53392	50312	52194
Mopti	45132	23981	31112
Tombouctou	22653	27521	27168
Gao	15793	10955	19163
District de Bamako	122415	121668	122258
Ensemble	86625	38192	57206

Si l'on s'intéresse aux salariés, on constate que seules les femmes de la région de Gao ne contribuent pas au revenu du ménage. Les femmes du District de Bamako ont la contribution au revenu la plus élevée avec 109 mille Francs CFA ; elles sont suivies des femmes de Sikasso (46 mille francs CFA) et de Tombouctou (39 mille Francs CFA). Dans l'ensemble, les contributions des hommes sont largement supérieures à celles des femmes quelle que soit la région de référence.

Le tableau III.2.5.c résume la répartition du revenu moyen secondaire des salariés selon le sexe et la région au moment de l'enquête.

Tableau III.2.5c : Revenu moyen secondaire (en F CFA) des salariés selon le sexe et la région, 1989.

Région	Hommes	Femmes	Ensemble
Kayes	74936	12000	72348
Koulikoro	225124	36000	216093
Sikasso	264456	45800	219782
Ségou	85308	6754	76780
Mopti	286307	18750	266422
Tombouctou	141881	38858	120364
Gao	112789	0	112789
District de Bamako	93372	108983	76117
Ensemble	133616	53629	124474

VI. CONCLUSION GENERAL

Cette étude avait pour objectif de décrire les activités économiques des femmes du Secteur Informel et de dégager leurs contributions au revenu du ménage à partir des activités principales d'une part, et des activités secondaires de l'autre.

Les principales conclusions qui se dégagent de l'étude confirment dans l'ensemble les hypothèses de recherche formulées: les femmes contribuent moins au revenu du ménage que les hommes et cette contribution de la femme au revenu reste très sensible aux variables telles que le milieu de résidence, le niveau d'instruction et l'appartenance ethnique. Les femmes du District de Bamako ne sont pas nécessairement celles qui contribuent le plus au revenu du ménage malgré les exigences et les difficultés liées à la vie urbaine. Les femmes du reste du pays contribuent aussi au revenu du ménage et souvent davantage que les femmes du District de Bamako.

Dans l'ensemble, les contributions au revenu tirées des activités principales restent supérieures à celles tirées des activités secondaires. Les contributions individuelles au revenu demeurent encore faibles; ce qui dénote l'existence de bas niveaux de vie et d'une frange assez importante de pauvres au sein de la population.

ANNEXES

LISTE DES TABLEAUX

TABLEAU N°1	REPARTITION DES AGRICULTEURS/ELEV/CHASS SELON LE SEXE ET LE REVENU TOTAL TIRE DES ACTIVITES SECONDAIRES, 1989	2
TABLEAU N°2	REPARTITION DES INACTIFS SELON LE SEXE ET LE REVENU TOTAL TIRE DES ACTIVITES SECONDAIRES, 1989	2
TABLEAU N°3	REPARTITION DES CHÔMEURS SELON LE SEXE ET LE REVENU TOTAL TIRE DES ACTIVITES SECONDAIRES, 1989	2
TABLEAU N°4	REPARTITION DES AIDES FAMILIAUX SELON LE SEX E ET LE REVENU TOTAL TIRE DES ACTIVITES SECONDAIRES, 1989	3
TABLEAU N°5	REPARTITION DES EMPLOYEURS/INDEP. SELON LE SEX E ET LE REVENU TOTAL TIRE DES ACTIVITES SECONDAIRES, 1989	3
TABLEAU N°6	REPARTITION DES SALARIES SELON LE SEXE ET LE REVENU TOTAL TIRE DES ACTIVITES SECONDAIRES, 1989	3

TABLEAU N°1

REPARTITION DES AGRICULTEURS/ELEV/CHASS SELON LE
SEXE ET LE REVENU TOTAL TIRE DES ACTIVITES
SECONDAIRES, 1989

Classe de Revenu	Hommes	Femmes	Ensemble
Auto-consommation	35890	13558	49448
<= 50 milles F CFA	132492	88226	220718
50-100	58915	12268	71183
100-150	22480	3904	26384
150-200	9760	1755	11515
200-250	7839	744	8583
250-300	4047	817	4864
300-350	3735	415	4150
350-400	2416	0	2416
400-450	2159	441	2600
450-500	1313	137	1450
500 et +	12862	2139	15001
Ensemble	293908	124404	418312

TABLEAU N°2 REPARTITION DES INACTIFS SELON LE SEXE ET LE
REVENU TOTAL TIRE DES ACTIVITES SECONDAIRES, 1989

Classe de Revenu	Hommes	Femmes	Ensemble
Auto-consommation	43500	61628	1051258
<= 50 milles F CFA	13579	202826	216405
50-100	3071	31002	34073
100-150	1408	12068	13476
150-200	1461	8162	9623
200-250	839	3993	4832
250-300	511	5522	6033
300-350	0	4403	4403
350-400	137	859	996
400-450	0	1005	1005
450-500	151	644	795
500 et +	1068	6750	7818
Ensemble	65725	338862	404587

TABLEAU N°3 REPARTITION DES CHÔMEURS SELON LE SEXE ET LE
REVENU TOTAL TIRE DES ACTIVITES SECONDAIRES, 1989

Classe de Revenu	Hommes	Femmes	Ensemble
Auto-consommation			
<= 50 milles F CFA	1198	0	1198
50-100	2181	705	2886
100-150	1357	0	1357
150-200	761	0	761
200-250	250	0	250
250-300	205	0	205
300-350	259	119	378
350-400	209	0	209
400-450	208	102	310
450-500	238	0	238
500 et +	787	67	854
Ensemble	7653	993	8646

TABLEAU N°4

REPARTITION DES AIDES FAMILIAUX SELON LE SEXE ET
LE REVENU TOTAL TIRE DES ACTIVITES SECONDAIRES,
1989

Classe de Revenu	Hommes	Femmes	Ensemble
Auto-consommation	2774	6662	9436
<= 50 milles F CFA	672	1500	2172
50-100	417	608	1025
100-150	0	206	206
300-350	115	0	115
350-400	117	0	117
500 et +	0	125	125
Ensemble	4095	9101	13196

TABLEAU N°5

REPARTITION DES EMPLOYEURS/INDEP. SELON LE SEXE
ET LE REVENU TOTAL TIRE DES ACTIVITES
SECONDAIRES, 1989

Classe de Revenu	Hommes	Femmes	Ensemble
Auto-consommation	5632	20358	25990
<= 50 milles F CFA	4465	11344	15809
50-100	2218	1870	4088
100-150	761	553	1314
150-200	1055	0	1055
200-250	192	120	312
250-300	0	69	69
350-400	259	0	259
500 et +	262	69	331
Ensemble	14844	34383	49227

TABLEAU N°6

REPARTITION DES SALAIRES SELON LE SEXE ET LE
REVENU TOTAL TIRE DES ACTIVITES SECONDAIRES, 1989

Classe de Revenu	Hommes	Femmes	Ensemble
Auto-consommation	6770	444	7184
<= 50 milles F CFA	7067	1360	7627
50-100	2805	269	3074
100-150	2142	250	2392
150-200	168	125	293
200-250	241	0	241
300-350	524	121	645
350-400	209	0	209
400-450	439	0	439
500 et +	938	0	938
Ensemble	20503	2539	23042

TERMES DE REFERENCE

I Objet de l'étude

L'Enquête Secteur Informel (ESI) est une enquête nationale ayant comme objectifs de :

- Mesurer l'emploi dans le secteur informel ;
- Faire ressortir les caractéristiques du secteur informels ;
- Mesurer l'activité au Mali et dégager l'évolution de l'emploi et du chômage ;
- mesurer la contribution des activités informelles à la production nationale et à la formation des revenus individuels et des revenus des ménages ;
- Fournir aux pouvoirs publics les éléments permettant de définir une politique de promotion des activités informelles ;
- Permettre par une technique innovatrice d'enquête sur le secteur informel à travers les ménages, de cerner l'emploi des jeunes et des femmes au foyer, emploi souvent sous estimé pour les méthodologies employées jusqu'à présent.

Dans le cadre de la prise en compte de la dimension sociale dans son programme d'ajustement structurel, un système de suivi des conditions de vie des ménages est entrain d'être mis en oeuvre à la Direction Nationale de la Statistique et de l'Informatique (DNSI). Les objectifs de l'ESI se situant dans l'optique du suivi des conditions de vie des ménages, une analyse des résultats de cette enquête sur des thèmes bien précis constitue un préalable de ce suivi. L'objectif ultime de cette analyse est la définition du profil de la pauvreté à travers une série d'indicateurs (la maquette de ce profil de pauvreté est annexée aux présents termes de référence).

II Contenu de l'étude :

L'étude porte sur 5 thèmes spécifiques qui seront traités indépendamment par des consultants différents.

Thème 1. revenu et salaire : il s'agira d'analyser la formation des revenus à travers les différentes activités économiques et plus particulièrement des activités informelles et ceci tant au niveau individuel qu'au niveau des ménages. Il s'agira aussi de mesurer la contribution des activités informelles à la production nationale.

Thème 2. chômage: le consultant traitera le chômage sous toutes ses formes et dégagera des taux par groupe d'âge et par sexe selon les 2 milieux ; il étudiera l'évolution du chômage en se basant sur les résultats des opérations antérieurs.

Thème 3. jeunes : il s'agira de caractériser l'emploi des jeunes, de dégager sa part dans le secteur informel et de dégager l'importance de ce secteur dans l'occupation de la jeunesse.

Thème 4. femmes : pour l'étude des activités économiques de la femme, le consultant se penchera sur la pluriactivité, il s'agira de voir au delà de l'activité principale d'une femme au foyer, son activité secondaire, de dégager par la suite la contribution de la femme au revenu du ménage. Il est important à ce niveau de faire une différence entre milieu urbain et milieu rural d'une part, entre le district de Bamako et le reste du pays d'autre part.

III Délai de réalisation

Un consultant sera engagé pour chaque thème pour un maximum de 30 jours. Un rapport sera préparé pour discussion avec la DNSI, le rapport ainsi amendé fera l'objet d'examen par les services de la Banque Mondiale, du PNUD et du FED avant d'être définitivement arrêté.

IV Profil du consultant

Pour les thèmes retenus les consultants doivent remplir les conditions suivantes :

- Avoir un diplôme supérieur en statistique et économie.
- Avoir une expérience dans le domaine des statistiques de l'emploi.
- Avoir une bonne connaissance des logiciels de traitement des données
- Avoir de bonnes dispositions pour le travail d'équipe.
- Savoir lire, écrire et parler couramment le français.

* Les candidatures des personnes qualifiées de sexe féminin sont encouragées particulièrement pour le thème 5.

V Dossier de candidature :

Les dossiers de candidature comprenant :

- Une demande manuscrite adressée au Directeur National de la Statistique et de l'Informatique (DNSI)
- Un curriculum vitae

Doivent être déposés à la DNSI avant le 15 avril 1992.

CHAPITRE V : **ACTIVITE ECONOMIQUE DES JEUNES DU SECTEUR**
INFORMEL,
Balla DIALLO, Ingénieur Statisticien Démographe Présidence

**MINISTÈRE DE L'ECONOMIE
DES FINANCES ET DU PLAN**

**REPUBLIQUE DU MALI
UN PEUPLE-UN BUT-UNE FOI**

=====

=====

**DIRECTION NATIONALE DE LA
STATISTIQUE ET DE L'INFORMATIQUE**

ANALYSE DES DONNÉES DE L'ENQUÊTE SUR LE SECTEUR INFORMEL

**Thème : Activité économique des jeunes du
secteur informel**

Consultant : Balla DIALLO

I. INTRODUCTION :

Dans le cadre des investigations statistiques qu'elle mène sur les activités économiques des ménages, la Direction Nationale de la Statistique et de l'informatique (DNSI) a organisé en 1989 une enquête consacrée au secteur informel. La grande jeunesse de la population malienne fait obligation aux autorités politiques d'accorder une attention particulière aux problèmes épineux de chômage et de sous emplois.

Les effets conjugués de l'exode rural massive et du chômage grandissant des jeunes diplômés entraînent une bonne partie de la couche active de la population à s'investir dans des activités plus ou moins insolites pour survivre dans un monde de plus en plus impitoyable pour les démunis.

Il apparaît donc que le secteur informel demeure un refuge sûr pour un nombre de plus en plus important de jeunes chômeurs diplômés ou non.

Aussi la prise en compte dans la comptabilité nationale des biens et services générés par le secteur informel exigeait une évaluation conséquente des activités économiques déployées dans ledit secteur. Afin d'apprécier et d'approfondir tous les indicateurs économiques fournis par l'enquête, des thèmes d'analyse ont été retenus et la présente étude a trait à l'analyse des caractéristiques économiques des jeunes du secteur informel. Cette analyse sera bâtie autour des trois axes principaux suivants :

Dans un chapitre nous tenterons de dégager le poids que représente la jeunesse dans la population totale et dans la population active à partir des données issues des recensements de 1976 et 1987, et de l'enquête secteur informel de 1989.

Un autre chapitre sera consacré à l'étude de l'emploi des jeunes dans le secteur informel.

Le dernier chapitre devra dégager l'importance du secteur informel dans l'occupation des jeunes. Afin de cadrer le champ de l'étude nous avons fixé à 34 ans révolu la limite supérieure de l'âge de la population considérée comme jeune. La limite inférieure sera déterminée en tenant compte de la variable à étudier et cela cas par cas.

II. POIDS DE LA JEUNESSE DANS LA POPULATION TOTALE ET DANS LA POPULATION ACTIVE

2.1 Poids dans la population totale

La structure de la population malienne est caractérisée par sa grande jeunesse qui se traduit par une pyramide à base assez large ainsi que l'attestent les structures par âge obtenues lors des recensements de 1976 et 1987 et lors de l'enquête sur le secteur informel de 1989.

En effet l'examen de la composition par âge des données issues de ces opérations révèle que les moins de 35 ans représentaient 75,4% en 1976, 75,2% en 1987 et 75,6% en 1989.

Cette évolution en dents de scie de la proportion des jeunes entre 1976 et 1989 trouve probablement son explication dans des erreurs de collecte ou dans la nature des opérations de recensement et d'enquête.

Cependant, du fait qu'ils constituent constamment les trois quarts de la population totale, il va sans dire que les jeunes représentent une couche sociale très importante dont la grande sensibilité demeure une source permanente d'inquiétude et d'espoir.

L'inquiétude naît naturellement de l'ampleur des problèmes à résoudre face aux maigres ressources disponibles étant entendu que le déséquilibre entre besoins et ressources du pays entraîne des conséquences sociales imprévisibles. D'un autre côté, cette vision pessimiste est parfois ponctuée par des lueurs d'espoir quand on sait que l'avenir appartient à la jeunesse qui saura mettre son dynamisme et son génie créateur à contribution pour relever tous les défis qui lui sont posés.

Au sein de la population jeune, la population en âge d'inscription à l'école c'est à dire les 6 à 9 ans représentait environ 15% en 1976 et 16% en 1987.

Connaissant la faiblesse de notre taux de scolarisation qui tourne autour de 28%, on mesure toute la gravité de la situation et l'immensité des efforts à déployer dans le seul secteur de l'éducation.

Tableau 1 : Population résidence au Mali en 1976 et 1987

Age	Population résidente en 1976			Population résidente 1987		
	H	F	Total	H	F	Total
- 1	116236	115441	231677	124931	124432	249363
1 - 4	587015	589394	1176409	718151	711409	1429560
5 - 9	492272	482851	975123	631761	609765	1241526
10 - 14	342807	321959	664766	451102	413058	864160
15 - 19	308607	333508	642115	347345	378374	725719
20 - 24	218391	265842	484233	259552	314805	574357
25 - 29	200095	267018	467113	230587	305639	536226
30 - 34	185729	225950	411679	198985	244717	443702
35 - 39	161383	165949	327332	178089	201095	379184
40 - 44	139426	147829	287255	156580	169244	325824
45 - 49	111330	98453	209783	131802	131915	263717
50 - 54	104619	103607	208226	116685	119661	236346
55 - 59	77578	62917	140495	95161	87167	182328
60 - 64	76620	81466	158086	89512	91112	180624
65 - 69	40279	36832	77111	60436	55537	115973
70 - 74	31890	37747	69637	40116	41977	82093
75 - 79	17149	16730	33879	21030	20585	41615
80 et +	14091	17831	31922	24988	27942	52930
N D	397	374	771	8829	11635	20464
Total	3123733	3271185	6394918	3760711	3935637	7696348

Source : Recensement général de la population 1976 et 1987-DNSI

Tableau 2 : Répartition de la Population Totale selon le groupe d'âges et le sexe en 1989

Age	Sexe	Masculin	Féminin	Total
< 8ans		1318111	1181817	2499928
8-9		217192	193588	410780
10-14		460440	411349	871789
15-19		359468	343585	703053
20-24		243555	326549	570104
25-29		241287	345727	587014
30-34		207765	280201	487966
35-39		193640	232932	426572
40-44		167151	189558	356709
45-49		139269	130184	269453
50-54		128744	128430	257174
55-59		108941	76561	185502
60-64		101725	85866	187591
65-69		69346	48270	117616
70-74		45517	33276	78793
75-79		24038	14564	38602
80 et +		24545	16101	40646
N D		13396	4544	17940
Total		4064130	4043102	8107232

Source : Enquête sur le secteur Informel-DNSI

Tableau 3 : Population Active du Mali en 1976

Age	ACU			CHOM			Population active totale				Population Totale			
	H	F	Total	H	F	Total	H	F	Total	H	F	Total	H	Total
8 - 9	88875	19789	108664	4077	1710	5787	92952	21499	114451	172464	166672	339136		
10-14	214846	43569	258415	6691	2779	9470	221537	46346	267885	342807	321959	664766		
15-19	243477	60339	303816	6414	2010	8424	249891	62349	312240	308607	333508	642115		
20-24	193200	45544	238744	3990	640	4630	197190	46184	243374	218391	265842	484233		
25-29	191357	47660	239017	2388	259	2674	193647	47919	241566	200095	267018	467113		
30-34	179382	38472	217854	1677	188	1865	181059	38660	219719	185729	229950	411679		
35-39	111137	255375	136510	25237	7586	32823	1136176	262959	1399235	1428093	1580949	3009042		
40-44	156049	28691	184740	1269	159	1428	157318	28850	186168	161363	165949	327332		
45-49	134334	25238	159572	1028	160	1188	135362	25398	160760	139426	147829	287332		
50-54	106911	16904	123815	788	151	939	107699	17055	285514	111330	98453	209783		
55-59	92000	15832	107832	726	337	1063	99726	16159	115895	104619	103607	208226		
60+	71796	9087	80883	602	241	843	72398	9248	81646	77578	62917	140495		
ND	145475	17406	162881	2066	1631	3697	147541	19037	166578	194082	205534	399618		
	8	6	14	5	4	09	13	10		397	374	771		
Total	1824710	368457	2193167	31721	10269	41990	1850431	378726	2235157	2216910	2365612	4582522		

Source : Recensement général de la Population 1976 - DNSI

Tableau 4 : POPULATION ACTIVE DU MALI EN 1987

Age	ACD			CECOM			Population active totale			Population Totale		
	H	F	Total	H	F	Total	H	F	Total	H	F	total
8 - 9	94290	58576	152866	306	253	569	94596	58839	153435	214685	203049	417734
10-14	259634	157603	417237	749	460	1209	260383	158063	418446	451102	413058	864160
15-19	256004	176322	432326	1723	510	2233	257727	176832	434559	347345	378374	725719
20-24	216826	147605	364431	3736	1029	4765	226562	148634	369196	259552	314805	574357
25-29	208884	150798	359682	4724	1193	5917	243008	151991	364999	230587	305639	536226
30-34	188759	124029	312788	2441	376	2817	191203	124405	315605	198985	244717	443702
35-39	1224397	814933	2039330	13779	3831	16910	1237476	818764	2056240	1702256	1859642	3561898
40-44	170438	103275	273713	1894	747	2641	172382	107422	275804	178089	201095	379184
45-49	149226	85541	234767	1701	89	1790	150927	85630	236557	156580	169244	325824
50-54	125031	66839	191870	1405	61	1466	126435	66960	193336	131802	131915	263717
55-59	108231	55178	163409	1282	79	1361	109513	55257	164770	116685	119661	236346
60-64	85350	37982	123332	1000	51	1051	86350	38033	124383	95161	87167	182328
65 +	167609	95510	227119	2422	294	2716	170031	59904	229635	236082	237153	473235
ND	5622	3819	9441	144	15	129	5736	3834	9570	8829	11635	20464
Total	2035954	1227077	3263031	72897	4567	27464	2058851	1231644	3290495	2625481	2817512	5442996

Source : Recensement Général de la population 1987 - DNSI

Tableau 5 : Répartition de la Population enquêtée en 1989 selon le sexe et le type d'activité

Age	ACO		CHO		INAC		TOTAL		TOTAL
	M	F	M	F	M	F	M	F	
8 - 9	90230	51036	941	792	126021	141760	217192	193588	410780
10-14	256217	134007	1846	1645	202377	275697	460440	411349	871789
15-19	261459	142335	5439	1633	92570	199617	359468	343585	703053
20-24	205314	135382	8306	3960	29935	187207	243555	326549	570104
25-29	222747	151953	8741	3635	9799	190139	241287	345727	587014
30-34	198293	125690	5822	1317	3650	153194	207765	280201	487966
8-34	1234260	740403	31095	12982	464352	1147614	1729707	1900999	3630706
35-39	187247	96725	3240	250	3153	135957	193640	232932	426572
40-44	162185	81933	924	125	4042	107500	167151	189558	356709
45-49	133565	55276	1285	119	4419	74789	139269	130184	269453
50-54	119576	52421	1128	134	8040	75875	128744	128430	257174
55-59	98378	24146	624	0	9889	52415	108941	76561	185502
60-64	77884	21912	232	0	23629	63954	101725	85866	187591
65-69	45038	7149	125	0	24183	41121	69346	48270	117616
70-74	17187	3659	-	-	28330	29637	45517	33276	78793
75-79	7014	356	-	-	17024	14208	24038	14564	38602
80 -	3649	327	-	-	20896	15774	24545	16101	40646
DN	10921	2931	-	-	2475	1613	13396	4544	17940
	2096904	1087218	38683	13610	610432	1760457	2746019	2861285	5607304

2-2 Poids de la jeunesse dans la Population active

De par la structure de la population, la jeunesse constitue une partie importante de la population active. En retenant la tranche d'âge huit-trente quatre ans pour délimiter les jeunes actifs, il ressort qu'au sein de la population active totale les jeunes actifs de 8 à 34 ans représentent en 1976 1987 et 1989 respectivement 62,6%, 62,5% et 62,4%. Ces proportions montrent que l'importance des jeunes dans la population active s'est maintenue à un niveau presque constant malgré l'amorce d'une légère baisse de 1976 à 1989.

En examinant le taux d'activité de la tranche 8-34 ans nous obtenons en 1976, 1987 et 1989 les taux de 46,5%, 57,8% et 55,6%. Cette évolution entre 1976 et 1989 trouve son explication dans l'utilisation différente du concept d'activité économique des femmes lors des différentes opérations de recensement et d'enquête.

En effet, il est un fait qu'en 1976 la plupart des femmes du milieu rural avaient été systématiquement classées comme simple ménagères c'est à dire inactives. Lors du recensement effectué en 1987, des instructions précises avaient été données aux agents recenseurs pour corriger cette erreur et les femmes devaient être classées comme actives, dès lors qu'elles exerçaient une activité économique quelconque.

Cela a mis en évidence l'existence d'une sous-estimation de la population active consécutive à ce surclassement des femmes dans la catégorie des inactifs. Cette estimation discriminatoire du taux d'activité au niveau des hommes et des femmes est mise en évidence lorsqu'on calcule les taux d'activité par sexe. Ainsi les taux des hommes étaient de 79,6% en 1976 72,7% en 1987 et 73,2% en 1989.

Ces mêmes taux d'activités calculés pour les femmes s'élèvent à 16,6% en 1976, 44,0% en 1987 et 39,6% en 1989. Ces chiffres sont suffisamment parlant en eux mêmes car l'utilisation du concept a entraîné plus du doublement du taux d'activité des femmes entre 1976 et 1987 ou entre 1976 et 1989.

2.2.1 Taux d'occupation de la population active jeune

Le taux d'occupation de la population active jeune étant la proportion des actifs effectivement occupés, il va sans dire qu'il permet de dresser un tableau du chômage au niveau de la population active dans la tranche d'âge concernée. D'après les résultats des opérations de recensement général de la population effectuées en 1976 et 1987 le taux d'occupation des jeunes de 8 à 34 ans était respectivement de 97,7% et 99,0%. Ce même taux est de 97,8% en 1989.

En examinant le niveau d'occupation par tranche d'âge, on s'aperçoit que les actifs jeunes de 10 à 19 ans constituent 25,6% des actifs occupés en 1976, 26,0% en 1987 et 24,9% en 1989. Une partie importante de ce groupe déploie des activités à temps partiel dans la mesure où l'on sait que la plupart des enfants de 10-14 ans non salariés sont généralement classés comme actifs occupés sur la déclaration des parents qui les considèrent comme aides familiaux.

Concernant la population jeune qui détient réellement la force de travail c'est à dire les jeunes de 25 à 34 ans, ils représentent 20,8% des actifs occupés en 1976, 20,6% en 1987 et 21,9% en 1989. Puisque c'est dans ce groupe ainsi identifié où se trouve la majorité des jeunes diplômés nous constatons que le taux d'occupation des jeunes diplômés est en croissance entre 1976 et 1989. Cette situation est tout à fait conforme à la réalité vécue dans le domaine de l'emploi car les diplômés désireux de travailler pouvaient très facilement obtenir un emploi en 1976. A partir de 1987 ces facilités d'emploi n'existaient plus avec la réduction du recrutement à la fonction publique et le désengagement de l'Etat des nombreuses sociétés d'Etat qui a mis beaucoup de travailleurs en chômage et la plus part des chômeurs de premier et deuxième degré ont recours au secteur informel.

2.2.2 Niveau d'instruction de la population active jeune

A l'image de la population totale la population active jeune est essentiellement analphabète. Le caractère surtout agricole de l'économie du pays se traduit par un nombre élevé d'actifs n'ayant aucun niveau d'instruction. Ainsi en 1987 on dénombrait 3001335 personnes actives n'ayant aucun niveau d'instruction dont 1747690 (58%) relevaient de la tranche 8-34 ans considérée comme jeune.

Parmi les 829842 personnes pouvant justifier un niveau d'instruction, il y avait 745459 du niveau primaire soit environ 90%. Les 10% restants étaient repartis entre le secondaire et le supérieur pour respectivement 8% et 2%. Sur l'ensemble des 228 628 actifs jeunes instruits il y avait 85% du primaire, 12% du secondaire et 3% du supérieur. A la lumière de ces informations chiffrées il apparaît que le niveau d'instruction de la population active jeune est très faible et présage des difficultés que rencontreront les actifs jeunes pour assimiler les nouvelles technologies. Aussi avec plus de 85% des actifs jeunes n'ayant bénéficié que d'une instruction du niveau primaire, il va sans dire que la plupart des jeunes actifs occuperont des emplois subalternes. Une autre conséquence prévisible de ce faible niveau d'instruction des actifs jeunes est la tendance prononcée à occuper des emplois dans les secteurs ne requérant pas un haut niveau d'instruction c'est-à-dire le secteur non structuré ou informel.

L'une des caractéristiques de la population active jeune reste incontestablement le nombre élevé de chômeurs instruits. Ainsi 10% des jeunes actifs de niveau secondaire sont des chômeurs. Pour les jeunes actifs qui ont fréquenté des établissements professionnels 12% d'entre eux ont déclaré être en chômage en 1987. Pour les jeunes actifs ayant atteint le niveau d'instruction du supérieur ils étaient 17% en chômage ce qui met en évidence les difficultés qu'éprouvent les jeunes diplômés à obtenir des emplois sur le marché du travail.

Les données qui ont permis de faire cette analyse du niveau d'instruction de la population jeune en 1987 n'étant pas disponibles en 1989, il ne nous a pas été possible de faire une comparaison de la situation en 1987 et 1989.

Cependant la répartition des agriculteurs selon le niveau d'instruction en 1989 prouve à suffisance que la situation a très peu évolué entre 1987 et 1989. Ainsi alors que 75,5% des agriculteurs n'ont bénéficié d'aucune instruction on observe que seulement 1,9% d'entre eux ont reçu une instruction supérieure ou égale au niveau secondaire ce qui laisse 22,6% des agriculteurs ayant fréquenté le primaire, l'école coranique et l'alphabétisation.

En se référant à la répartition des chômeurs selon le niveau d'instruction en 1989 il apparaît que 22,5% des chômeurs n'ont aucun niveau d'instruction alors que 28,9% de ces chômeurs ont bénéficié d'une instruction supérieure ou égale au niveau secondaire. Ces données montrent l'augmentation du chômage dans le milieu intellectuel ce qui est conforme à la réalité.

2.2.3 Situation dans l'activité et branche d'activité de la population active jeune

La situation dans l'activité pour les actifs jeunes tourne autour des indépendants et des aides familiaux qui sont les plus nombreux à tous les âges. Pour la population active jeune, le mode de la distribution pour la variable se situe à 30-34 ans. Pour les aides familiaux c'est dans la tranche 10-14 ans où se rencontre le plus d'aides familiaux qui représentent près de 95% des actifs de cet âge. Chez les actifs jeunes, l'effectif des aides familiaux dépasse à tous les âges celui des indépendants à l'exception du groupe 30-34 ans où la tendance est inversée au profit des indépendants.

En 1987 l'ensemble des salariés du gouvernement et du privé appartenant à la tranche 8-34 ans représentait les 57% des salariés du pays avec une légère supériorité des salariés relevant du Privé. Il est significatif de noter qu'un nombre élevé de salariées jeunes sont recrutés dans la tranche 15-19 ans. Ainsi les données révèlent que 25,5% des jeunes salariés du privé ont moins de vingt ans. Quant aux patrons d'entreprises ou de société les jeunes de 8 à 34 ans en compte 2858 en 1987 soit 39% des patrons déclarés dans le pays. Lorsqu'on examine la population active jeune par rapport à la branche d'activité on voit apparaître du lot cinq branches d'activité principale qui sont : l'agriculture, l'artisanat le commerce, l'administration publique, autres services. La branche "Agriculture Elevage Pêche et Forêt" (AEPF) qui coïncide avec le secteur primaire est le refuge de 82% de l'ensemble des actifs en 1987. Concernant les jeunes actifs ils sont 84% à travailler dans le secteur primaire si on inclut les jeunes de moins de huit ans qui sont très nombreux dans l'agriculture. Cette activité des jeunes ruraux de moins de huit ans est la cause ou la conséquence logique de la faiblesse du taux de scolarisation dans le milieu rural. Plutôt que d'encourager l'oisiveté des enfants qui les mène à fatalement à la délinquance juvénile, les parents préfèrent occuper cette majorité de non salariés aux travaux ruraux : agriculture, pêche ou élevage. Il est assez révélateur de constater que la tranche 10-14 renferme le plus d'actifs dans la branche AEPF avec 13,7% des actifs. L'artisanat demeure également une source importante d'emploi pour la population en général et pour les jeunes actifs en particulier. Ainsi 5,3% des actifs sont employés dans l'artisanat et 58% de ces artisans relèvent de la tranche des jeunes. L'artisanat est également un secteur qui emploie un lot important d'enfants de moins de 8 ans comme apprenti ou aide familial. L'activité commerciale occupe quant à elle 4,7% des actifs du pays en 1987 et 55% de ces actifs du commerce sont des jeunes actifs. Jusqu'à une période encore récente, l'administration publique était une grande pourvoyeuse d'emploi et cela explique le nombre important d'actifs se réclamant de cette branche d'activité. Mais suite à l'application des programmes d'ajustement structurel, l'administration publique recrute de moins en moins de personnel et la tendance est même au dégraissage par compression de personnel ou par incitation de départ à la retraite volontaire des agents.

La non disponibilité des données par âge pour la répartition de la population active selon la branche d'activité et la situation dans l'activité en 1989 ne permet pas d'étudier spécifiquement la situation de la population active jeune. En 1989, la répartition des personnes recensées de 8 ans et plus selon le statut dans l'activité et le secteur d'activité montre que 37,0% des actifs sont des indépendants tandis que 48,7% sont des aides familiaux et 6,7% des actifs sont des salariés.

Par rapport au secteur d'activité, le secteur primaire (agriculture et élevage, forêt, pêche) occupe 82,4% des actifs en 1989 contre un pourcentage de 84% en 1987 ce qui montre un léger recul du secteur primaire.

III - EMPLOI DES JEUNES DANS LE SECTEUR INFORMEL

3.1 Définition du secteur informel

Le secteur informel ou non structuré est défini ici comme l'ensemble des activités non agricoles qui ne sont pas enregistrées régulièrement et directement par les statistiques de main d'oeuvre et la comptabilité nationale.

Le secteur non structuré peut être défini par rapport aux caractéristiques de l'entreprise ou de l'établissement dans lequel l'individu exerce son activité, et qui ne couvre pas les activités agricoles.

En d'autres termes le secteur informel se définit comme un secteur qui n'obéit pas à des règles de fonctionnement et de gestion bien définies et agissant aux limites de la légalité et cela se concrétise par les situations suivantes :

- Inexistence de comptabilité
- L'entreprise n'est pas enregistrée auprès des autorités administratives et des services du fisc.
- L'entreprise n'a pas de statut juridique clair et précis
- L'entreprise n'a pas de permis pour s'établir.
- Le personnel ne touche pas régulièrement de salaire minimum fixé par la loi
- Le personnel n'est pas inscrit à la caisse de la sécurité sociale.

Dans le cas de l'enquête secteur informel au Mali, les critères retenus sont les suivants :

- le statut juridique de l'entreprise, qui permet d'éliminer du champ de l'informel toutes les sociétés de l'administration.
- la tenue d'une comptabilité conforme au plan comptable ou tenu par un comptable extérieur et transmise à l'administration. L'application de ce critère permet d'éliminer du champ de l'emploi informel les entrepreneurs individuels "modernes".

- la branche d'activité. A travers ce critère, sont exclus du champ de l'emploi informel, les agriculteurs, éleveurs, pêcheurs, chasseurs, sylviculteurs, ainsi que les professions libérales.

- le type de local où s'exerce l'activité. L'application de ce critère permet d'éliminer les usines et les grandes entreprises et permet de faire la distinction entre secteur informel localisé et secteur informel non localisé.

3-2 Niveau d'instruction des jeunes actifs du secteur informel

De l'examen du tableau relatif à la répartition des salariés selon le niveau d'instruction il ressort que 31,5% des salariés n'ont reçu aucune instruction. Dans la même foule les données révèlent que 38,5% des salariés n'ont atteint que le niveau du primaire. Les salariés qui ont atteint le niveau secondaire représentent 19,6% et seulement 5,1% des salariés peuvent justifier d'une instruction de niveau supérieur.

La situation des " agriculteurs -éleveurs, pêcheurs, chasseurs" au regard du niveau d'instruction est révélateur de l'analphabétisme qui les caractérise car 75,5% des agriculteurs n'ont fréquenté aucune école. Parmi ceux qui sont sensés avoir reçu une certaine instruction il y a un lot important qui ont comme niveau d'instruction l'école coranique et l'alphabétisation rubrique qui ne permettent pas d'avoir une idée exacte et claire de leur niveau d'instruction.

Concernant les employeurs ils sont 56% à n'avoir bénéficié d'aucune instruction tandis que le secondaire et le supérieur réunis ne représentent que 1% des employeurs de moins de 35 ans.

3-3. Situation dans l'activité et branche d'activité des jeunes actifs du secteur informel

Nombreux sont les " agriculteurs-éleveurs-chasseurs-pêcheurs " qui exercent une activité secondaire dans le secteur informel. La plupart de ces activités secondaires se trouvent dans la branche du commerce qui occupe 26,7%.

Par ordre d'importance les branches d'activité relatives à l'industrie textile, à l'industrie Extractive, à l'industrie du bois, à l'industrie métallique et à l'industrie agro-alimentaire occupent respectivement 9,5%, 7,1%, 6,9% et 6,6%.

Lorsqu'on analyse l'importance des branches d'activité selon le milieu, l'ordre de classement est respecté pour la branche-commerce qui se situe toujours la grosse part. L'ordre de classement est par contre complètement bouleversé pour les services aux particuliers qui viennent en seconde position en milieu urbain alors qu'il est relégué en 7^e position dans le milieu rural.

En se référant à l'âge, la répartition montre que 99% des agriculteurs-éleveurs-pêcheurs-chasseurs " sont des jeunes de 8 à 34 ans et 48,7% des travailleurs du commerce sont des jeunes.

En ce qui concerne les salariés du secteur informel, il apparaît que 39,5% sont des jeunes de 10 à 34 ans et 26,0% de ces jeunes travaillent dans la branche du commerce tandis que le secteur primaire occupe 22,3% des jeunes actifs salariés du secteur informel dans leurs activités secondaires.

L'examen des branches d'activité selon le milieu révèle que les jeunes salariés du secteur informel n'évoluent pas du tout dans l'Industrie des textiles, dans l'Industrie du Métal et dans l'Industrie dite diverse. Cette situation est peu vraisemblable pour l'Industrie du Métal où les tôliers et les bijoutiers occupent une place de choix sur le marché du secteur informel, même si l'observation montre qu'une proportion importante des jeunes travaillant dans l'industrie métallique sont considérés comme des apprentis ou des aides familiaux.

Quant aux jeunes chômeurs évoluant dans le secteur informel, le sommet se situe à 30-34 ans mais d'une façon générale les effectifs sont les plus importants dans la tranche 20-34 ans qui renferment 83,5% des jeunes chômeurs travaillant dans le secteur informel. Parmi ces jeunes chômeurs ayant une activité dite secondaire dans le secteur informel 47,5% d'entre eux se consacrent à des activités commerciales dont 96% sont exercées en milieu urbain.

En ce qui concerne les inactifs travaillant dans le secteur informel leur activité secondaire s'exerce essentiellement dans la branche " commerce " qui absorbe 46,47% des inactifs.

Parmi ces inactifs commerçants 56,9% sont des jeunes de 8 à 34 ans et le contingent le plus important se situe dans le groupe d'âge 25-29 ans. L'activité secondaire des inactifs se retrouve dans la plupart des branches à l'exception des branches Electricité, Bâtiment et T.P et transport qui accueillent très peu d'inactifs.

En isolant le milieu, on retrouve dans le milieu rural 76,4% de l'ensemble des jeunes inactifs travaillant dans le secteur informel tandis que 23,6% sont dans le milieu urbain. Par rapport à la branche d'activité 37,3% des jeunes inactifs ont une activité secondaire dans la branche commerce en milieu rural alors que le commerce occupe 65,5% des jeunes inactifs ayant une activité secondaire dans le secteur informel.

Après la branche "commerce", c'est le secteur primaire qui suit en importance pour l'emploi des jeunes inactifs dans le secteur informel avec 26,5% dans le milieu rural et 13,9% dans l'urbain.

L'analyse de la situation des employeurs qui ont une activité secondaire dans le secteur informel met en évidence la pré-dominance de la branche: " Agriculture, Elevage, Forêt et Pêche " pour l'exercice de ces activités.

Jusqu'ici c'est l'activité commerciale qui attirait les travailleurs du secteur informel. Au niveau des employeurs la branche activité commerciale occupe le 2ème rang pour l'importance des effectifs.

Les jeunes employeurs du secteur informel représentent 49,1% de l'ensemble des employeurs du secteur. Parmi ces jeunes employeurs âgés de 15-34 ans le secteur primaire est le recours pour 70,1% tandis que l'activité commerciale est la solution pour 16,2%.

Lorsqu'on classe les employeurs selon le milieu il apparaît que 44,5% des employeurs urbains sont du secteur primaire tandis que 71,6% des employeurs du milieu rural évoluent dans le primaire.

Tableau 6 : Répartition des travailleurs du secteur informel selon la catégorie et l'âge.

Age	Agricul- teurs	salarié	chômeur	inactifs	employeurs	aides familiaux et apprentis	ensemble
8-9	1847			11557		864	14268
10-14	13107	433	216	50153			67491
15-19	32288	3028	958	47946	3772	3582	93769
20-24	44936	1658	1930	48232	5494	5777	104328
25-29	67340	2320	1932	56070	8511	2078	137025
30-34	57858	2182	2065	46047	8138	852	116735
35-39	57745	4348	858	40991	6183	445	110125
40-44	45629	1412	102	33203	7248		87594
45-49	36722	1315	544	27780	4992		70456
50-54	28702	3594	390	19644	3846	103	56176
55-59	20470	1415	125	14626	1994		38630
60 et +	28368	2662		37348	2476		71854
ND				103	120		223
Total	435012	24367	9120	433700	52774	13701	968674

Source : Enquête secteur informel 1989 DNSI.

IV - IMPORTANCE DU SECTEUR INFORMEL DANS L'OCCUPATION DES JEUNES

4-1 Proportion de la population active jeune travaillant dans le secteur informel

Nombreux sont les jeunes de moins de 35 ans qui travaillent dans le secteur informel: les uns à travers leur activité principale et les autres à partir d'une activité dite secondaire. Ainsi des agriculteurs, des salariés, chômeurs, des inactifs, des employeurs et des aides familiaux de tout âge et de formation diverse se côtoient dans le secteur informel autour des mille et une activités dont grouille ce secteur. Un nombre assez respectable de ces travailleurs du secteur informel est constitué de jeunes de 8 à 34 ans et ce à concurrence de 533616 jeunes soit 55,1%.

L'effectif le plus important de travailleurs du secteur informel se recense chez les agriculteurs dont 185088 sont des jeunes de 8 à 34 ans soit 42,5%.

Au niveau des salariés ayant une activité secondaire dans le secteur informel les jeunes en constituent les 39,5%.

Concernant les chômeurs certains d'entre eux trouvent refuge dans le secteur informel en attendant de décrocher une activité normale. Cette situation d'attente se rencontre essentiellement en milieu urbain qui attire beaucoup de jeunes chômeurs. Ainsi 77,9% des chômeurs travaillant dans le secteur informel sont des jeunes de moins 35 ans.

Les données de l'enquête montre qu'un nombre important d'inactifs exerce une activité dans le secteur informel.

Le nombre de ces inactifs "occupés" dans le secteur informel est si élevé qu'on hésite au prime abord à accorder le crédit nécessaire à la situation présentée. Cependant en mettant en jeu d'autre paramètres d'appréciation il y a lieu de tenir compte du fait que de nombreuses femmes peuvent être classées comme inactives dès lors qu'elles se déclarent comme femmes au foyer bien qu'exerçant des activités commerciales ou artisanales à caractère informel.

En outre nombreux sont les retraités et personnes âgées considérées comme inactives qui se donnent une occupation dans le secteur informel pour tuer le temps afin de lutter contre le désœuvrement et l'inaction imposés par l'âge. Parmi les inactifs recensés dans le secteur informel, les jeunes représentent les 59,9% et l'activité commerciale absorbé à elle seule près de 44% de ces jeunes. En effet la majorité de ces inactifs évoluant dans le secteur dit informel sont des vendeurs ambulants, des vendeurs à domicile et vendeurs employés de maison. L'importance des jeunes s'explique par le fait que cette catégorie d'emploi a beaucoup recours aux jeunes qui ont la force et l'énergie requises pour ces activités très mobiles et très éprouvantes.

Les employeurs sont également de la partie à travers des activités secondaires dans différentes branches d'activité et les jeunes forment les 49% de ces employeurs ayant une activité dans le secteur informel.

Quant aux aides familiaux et apprentis exerçant une activité secondaire dans le secteur informel, ils sont jeunes à 99% et cela est tout à fait logique dans la mesure où les aides familiaux et les apprentis se recrutent parmi les jeunes.

4.2 Statut juridique de l'entreprise pour les jeunes travailleurs de secteur informel :

En considérant le statut juridique de l'entreprise, les données de l'enquête montrent une prolifération d'entreprises individuelles parmi les employeurs du secteur informel qui se distinguent par la non tenue d'une comptabilité. Les entrepreneurs individuels qui se rencontrent à tous les âges représentent 96,7% des employeurs du secteur informel et 41,9% de ces employeurs sont des jeunes de moins de 35 ans. Cette situation est probablement le reflet d'une certaine réalité sociale vécue au jour le jour dans la mesure où le secteur informel regorge d'activités très diversifiées dont certaines sont du domaine réservé aux jeunes enfants qui froient ce faisant la délinquance. Ainsi il n'est pas rare de voir les petits enfants s'ériger en gardiens de voitures ou d'engins à deux roues dans les lieux publics contre rémunération liée à la générosité des propriétaires de véhicules. Il existe également un nombre impressionnant de petits cirqueurs qui travaillent à leur compte.

Les employeurs du secteur informel qui évoluent dans les professions libérales ne représentent que 1,6% de l'ensemble et 33,1% des professions libérales du secteur informel sont des jeunes de moins de 35 ans. Les données révèlent que 1,7% des employeurs identifiés dans le secteur informel travaillent sous forme d'association dont 40,1% appartiennent aux jeunes.

A côté des employeurs il y a les salariés dont l'activité secondaire dans le secteur informel leur confère le statut de patrons individuels. Ces patrons individuels représentent 48,3% de l'ensemble des salariés et 19,3% de ces patrons individuels sont des jeunes.

La répartition entre urbain et rural met en évidence la prédominance des patrons individuels dans le milieu urbain où l'on recense 65,7% de l'ensemble des travailleurs ayant ce statut. Cette situation se justifie probablement par la nature des activités exercées par les patrons individuels. En effet certaines activités n'étant rentables qu'en milieu urbain, leur pratique sera fréquente surtout dans les villes pour satisfaire les nombreux utilisateurs citadins.

4.3 Répartition des jeunes travailleurs sur secteur informel selon le type de local où s'exerce l'activité

Une partie importante des travailleurs du secteur informel exerce leur activité à domicile avec ou sans installation dans une proportion de 38,3% pour les agriculteurs ayant une activité secondaire dans le secteur informel. La proportion de ceux qui évoluent dans un marché fixe ou mobiles est de 16,9%. La non disponibilité de la répartition des agriculteurs selon l'âge ne nous permet pas de dégager l'importance des jeunes agriculteurs dans les commentaires présents sur le local où s'exerce l'activité.

Une autre caractéristique saillante des agriculteurs exerçant une activité informelle est la prédominance du milieu rural qui absorbe 94,7% de ces agriculteurs. Cette situation est tout à fait normale car nous avons à faire à des agriculteurs qui exercent une activité secondaire informelle.

Comme on pouvait s'y attendre les travailleurs ambulants sont présents parmi les agriculteurs du secteur informel dont ils constituent les 8% et ils opèrent essentiellement dans le milieu urbain.

Quoique numériquement faible, il existe des agriculteurs qui exercent leur activité dans des entreprises, ateliers magasins ou chantiers de bâtiment probablement en qualité de salariés ou de propriétaires. De même que pour les agriculteurs, l'analyse du lieu d'exercice de l'activité pour les inactifs du secteur informel révèle la prédominance du domicile avec ou sans installations qui représente 39,9% de l'ensemble.

A ce niveau on remarque la préférence marquée pour le milieu rural dans l'exercice de l'activité à domicile par les inactifs. Ainsi 83,7% des inactifs qui mènent leur activité à domicile sont installés en milieu rural. Un autre constat important réside dans la grande représentation des femmes au sein des inactifs ayant une activité secondaire dans le secteur informel. En effet 71,9% des inactifs travaillant dans le secteur informel sont des femmes au foyer et 76,6% de celles-ci mènent leur activités en milieu rural.

4-4 Difficultés des jeunes travailleurs du secteur informel

Pendant longtemps le secteur informel était considéré comme le refuge des rébus de la société et des aigris. Cette perception négative ne favorisait pas l'expansion de ce secteur qui est l'intermédiaire incontournable entre les grandes entreprises et la population. En effet si le secteur informel n'existait pas il aurait fallu le créer pour permettre à la majorité de la population d'avoir accès aux services et biens de consommations qui tiennent compte du bas niveau des revenus.

Les travailleurs du secteur informel étaient pourchassés par les autorités administratives qui les taxent à juste titre de mauvais payeurs d'impôts et de contrebandiers notoires. En outre, parce qu'il ne nourrissait pas son homme, le secteur informel regorgeait de délinquant de tout genre.

Cependant depuis une décennie, le secteur informel a beaucoup évolué avec l'accroissement du chômage des jeunes diplômés et les vagues de départ volontaire des fonctionnaires à la retraite anticipée. L'application des programmes d'ajustement structurel a également contribué au développement du secteur informel par la compression du personnel des sociétés et entreprises d'état déficitaires.

Avec l'arrivée de ces chômeurs de 1er et 2e degré dans les rangs du secteur informel la physionomie générale du secteur a changé et les difficultés ont également changé de forme. L'un effet la conséquence logique de la concurrence sauvage que se livre le secteur informel et le secteur structuré est la mévente des articles fabriqués suite à la prolifération du secteur. Cette situation entraîne les difficultés financières tant en terme de survie qu'en terme d'investissement. Il y a lieu de souligner que la notion d'informel a souvent revêtu une connotation péjorative défavorable qui n'encourageait pas les bailleurs de fonds à investir dans un secteur longtemps considéré comme instable et sans garanti valable.

Au regard des difficultés mentionnées par les employeurs du secteur informel le manque de clients est incontestablement un véritable goulot d'étranglement pour le développement du secteur car 35% des patrons mettent l'accent sur ce problème. Aussi bien en milieu urbain qu'en milieu rural le manque de clients préoccupe beaucoup les employeurs du secteur informel. Ce manque de clients est encore plus ressenti chez les jeunes employeurs car 47% des employeurs qui ont mis en avant cette difficulté sont des jeunes de 10 à 35 ans.

En plus du manque de clients, le coût des matières et des produits nécessaires pour la fabrication des articles constituent également un frein au développement du secteur informel. Parmi les difficultés identifiées il faut signaler le manque de capital ou d'équipement dont nous avons déjà fait cas antérieurement.

Ces difficultés proviennent probablement du manque d'assurance ou de garantis qu'offre le secteur informel aux bailleurs de fonds. Cette situation s'améliorera avec le temps car la confiance s'installera progressivement entre détenteur des capitaux et opérateurs économiques travaillant dans le secteur informel avec cette tendance visible vers des regroupements plus fiables.

La clientèle contribue également à l'aggravation des difficultés du secteur informel par leur insolvabilité chronique qui bloque l'expansion et la planification des entreprises du secteur informel.

La lourdeur des impôts a été signalée comme l'une des causes des difficultés que rencontre le secteur informel dans l'exercice de leur activité. La volonté de se soustraire au paiement des impôts est manifeste chez de nombreux opérateurs du secteur informel et une bonne partie d'entre eux exercent dans la clandestinité.

4-5 Revenus des jeunes travailleurs du secteur informel

Le revenu étant un élément important comme mesurer économique du secteur informel, nous allons examiner la situation des différents agents économiques intervenant dans le secteur informel.

4-5-1. Revenu des employeurs

L'auto-consommation est importante chez les employeurs car 52,7% de leur revenu constitue de l'auto-consommation. Parmi les employeurs qui font l'auto-consommation 57% sont des jeunes de moins de 35 ans. Les données de l'enquête montre que 32,1% des employeurs du secteur informel tirent de leur activité un revenu inférieur ou égal à 50.000 F CFA et 34,5% de ces employeurs sont des jeunes.

Tandis que 8,3% des employeurs tirent un revenu compris entre 50.000 et 100.000 ils sont encore 2,7% à avoir un revenu situé entre 100.000 150.000 F CFA. Bien que peu nombreux certains détenteurs de gros revenus sont des jeunes qui soutiennent valablement la concurrence avec leurs aînés.

4-5-2. Revenu des salariés

A côté de l'auto-consommation à laquelle s'adonnent 31,2% des salariés du secteur informel, on enregistre des gains de moins de 50.000 F CFA pour 33,1% des salariés concernés et 27,4% de cette catégorie sont des jeunes.

Les salariés qui tirent un revenu compris entre 50.000 et 150.000 F CFA pour leur activité secondaire représentent 23,7% de l'ensemble des salariés du secteur informel et les jeunes constituent les 33,7% des salariés bénéficiant de cette tranche de revenu.

Il est intéressant de noter que 938 salariés soit 4% ont un revenu supérieur ou égal à 500.000 F CFA et ils sont tous des hommes.

4-5-3. Revenus des agriculteurs

Le phénomène de monétarisation est développé chez les agriculteurs qui exercent une activité secondaire dans le secteur informel à tel point que l'auto-consommation n'est signalée que pour 11,8% des agriculteurs. Parmi les pratiquants de l'auto-consommation 59,3% sont des jeunes âgés de 8 à 34 ans. Dans le rang des agriculteurs les revenus de 50.000 F CFA sont les plus nombreux car ils concernent 52,8% de l'ensemble des agriculteurs. Il apparaît que certains agriculteurs qui exercent une activité informelle font réellement de bonnes affaires dans la mesure où 3,5% s'assurent un revenu égal ou supérieur à 500.000 F CFA. Dans ce lot de privilégiés les jeunes constituent les 46,2%. La Répartition des revenus tirés des activités secondaires des agriculteurs est assez large entre les intéressés et toutes les classes de revenus sont couvertes par les agriculteurs.

4-5-4. Revenus des chômeurs

A l'instar des autres acteurs du secteur informel, les chômeurs génèrent des revenus à travers l'exercice d'activités dites secondaires

A côté de l'auto-consommation qui concerne 13,8% de chômeurs, des revenus de 50.000 F CFA sont à mettre à l'actif de 33,4% de chômeurs du secteur informel.

Il y a lieu de noter que le revenu de beaucoup de chômeurs du secteur dépasse largement le SMIG qui demeure la référence d'un grand nombre de travailleurs subalterne c'est ainsi que 9,9% des chômeurs ont un revenu égal ou supérieur à 500.000 F CFA, de quoi faire sursauter nombre de travailleurs qui ne gagnent pas tant.

4-5-5. Revenus des inactifs

Une part importante des revenus tirés des activités secondaires des inactifs est destinée à l'auto consommation pour 26% d'entre eux et cette auto consommation s'adresse à 69,2% de jeunes de 8 à 34 ans.

Un nombre impressionnant d'inactifs (53,5%) tirent 50.000 F CFA de leur activité secondaire du secteur informel. Au niveau des inactifs on enregistre que 1,9% de ces derniers ont eu un gain supérieur ou égal à 500.000 F CFA. Parmi les détenteurs de ce revenu élevé, on retient que 41% sont des jeunes de moins de 35 ans.

V CONCLUSION

Cette analyse des activités du secteur informel met en évidence le désordre et le manque d'organisation des opérateurs du secteur informel. Il apparaît également que le secteur informel se développe de façon anarchique au gré de la récession économique que traversent les pays en développement. Les programmes d'ajustement structurel qui mettent à nue les secteurs déficitaires à redresser conduisent de nombreux compressés à se tourner vers le secteur informel qui est perçu comme le lieu commun où tout le monde a sa part. L'augmentation régulière du nombre de jeunes chômeurs justifie entre autre le déferlement des jeunes vers le secteur informel qui joue à ce titre le rôle de salle d'attente pour de nombreux jeunes chômeurs. Il faut cependant noter qu'il devient de plus en plus difficile d'avoir le boulot que l'on cherche et la situation provisoire de nombreux jeunes du secteur informel se transforme en situation définitive pour eux. En raison des multiples services qu'il rend à la population en général et à la population démunie en particulier, le secteur informel est devenu une réalité économique incontournable qu'il faut prendre en compte dans l'évaluation de la santé économique du pays.

Pour la résorption du chômage un secteur informel bien encadré et organisé est porteur d'espoir car le dynamisme et le savoir faire des opérateurs du secteur informel montre à suffisance qu'il constitue un régulateur social et un soutien économique non négligeable.

Ainsi, l'échec des politiques économiques et d'industrialisation entreprises depuis l'indépendance du Mali ont contribué à réhabiliter le secteur informel qui demeure un complément très utile pour le secteur dit structuré.

En dépit des difficultés que rencontrent les opérateurs du secteur informel il est indéniable que l'ingéniosité dont les uns et les autres font preuve leur permet de générer des revenus substantiels qui contribuent au développement économique et social du pays tout entier.

Au regard des importants revenus générés par les activités secondaires des opérateurs du secteur informel il apparaît qu'un encadrement approprié des agents économiques et une localisation bien étudiée de leur lieu de travail à travers une investigation spécifique permettront à l'Etat de tirer profit des activités du secteur informel.

En effet cette identification des activités du secteur informel facilitera d'abord l'aide à leur apporter et elle facilitera ensuite le processus d'imposition des revenus tirés du secteur.

ANNEXES

CHAPITRE VI : REVENUS ET SALAIRES

*Amadou DAO, Ingénieur Statisticien Economiste, Cellule de Planification et de
Statistique du Ministère et d'Education de Base.*

=====

**Direction Nationale de la
Statistique et de l'Informatique
(DNSI)**

=====

**ENQUETE NATIONALE SUR LES ACTIVITES
ECONOMIQUES DES MENAGES:**

ANALYSE DU "THEME" REVENUS ET SALAIRES"

Consultant : Amadou DAO

Bamako, Octobre 1993

INTRODUCTION

Le fait que les investigations actuelles aient tendance à scinder dans les pays du Tiers-Monde l'économie nationale en secteur structuré et secteur non structuré n'est pas nouveau. Il trouve son actualité devant l'incapacité des doctrines économiques classiques à expliquer certaines difficultés de l'économie contemporaine.

Le Mali, en tant que pays en développement, connaît depuis un certain temps, un accroissement de sa population d'âge actif nettement plus important que celui de l'emploi offert par le secteur structuré, ce qui a permis le développement, au fil des années du secteur non structuré. En effet, un grand nombre d'actifs, parmi lesquels on trouve de plus en plus des nouveaux diplômés de l'enseignement supérieur, offrant sans succès, pour une raison ou une autre, leur force de travail au secteur organisé, se dirigent vers le secteur non structuré, de sorte qu'actuellement, au Mali, les activités informelles occupent une place relativement importante dans l'économie nationale.

Le séminaire sur l'enquête nationale "Activités économiques des ménages" (ou encore "Enquête Secteur Informel") tenu à Bamako du 17 au 22 avril 1989 avait assigné à cette enquête les objectifs suivants :

- mesurer l'emploi dans le secteur informel et dégager les principales caractéristiques de ce secteur;
- mesurer l'activité au Mali et dégager l'évolution de l'emploi et du chômage en se basant sur les résultats des opérations antérieures et ceux de "l'Enquête Secteur Informel";
- mesurer la contribution des activités informelles à la formation du produit intérieur et à la formation des revenus individuels et des revenus des ménages;
- fournir aux Pouvoirs Publics les éléments permettant de définir une politique de promotion des activités informelles;
- permettre par une technique innovatrice d'enquête sur le secteur informel à travers les ménages, de cerner l'emploi des jeunes et des femmes au foyer, emploi souvent sous-estimé par les méthodologies employées jusqu'à présent.

Une analyse préliminaire des résultats de l'enquête a été effectuée en Mai 1991 par la D.N.S.I.. A présent il s'agit, aux fins de l'établissement du profil de la pauvreté, dans le cadre de la prise en compte de la dimension sociale de l'ajustement structurel, d'étudier de manière approfondie, ces résultats par thèmes spécifiques, en l'occurrence :

- Revenus et Salaires ;
- Chômage ;
- Jeunes ;
- Femmes.

Comme indiqué par le titre, l'on se propose ici d'analyser la formation des revenus à travers les différentes activités économiques. Mais avant, nous convenons de passer en revue quelques généralités (concept de secteur informel, problématique du secteur informel en République du Mali) et de délimiter le champ de l'emploi informel.

I. GÉNÉRALITÉS :

1. Le concept de secteur informel :

La composition sociale, la diversité des formes d'existence des activités du secteur non structuré ont donné lieu à des interprétations fort divergentes. Le simple fait d'utiliser plusieurs dénominations pour désigner le secteur non organisé (secteur informel, secteur non structuré, secteur transitionnel, secteur de petits métiers, etc.) est révélateur du caractère hétérogène et mouvant de la notion selon le degré d'outillage de l'appareil statistique des différents pays du Tiers-Monde. La multitude de terminologies utilisées pour désigner le secteur non structuré sont nées pour la plupart des différences de points de vue entre économistes ou théoriciens du développement. Toutefois, en 1972 une majorité de chercheurs s'était acheminée vers une même terminologie, celle de secteur non structuré, qui sous-entend "activités en cours de structuration ou à structurer". C'est en effet à cette date que la Mission Globale de Stratégie de l'Emploi pour le Kenya a mis au point le concept et la définition du secteur non structuré tel qu'il est utilisé maintenant dans beaucoup de pays. Selon cette Mission les critères suivants sont à retenir pour déterminer une activité non structurée :

- facilité d'accéder aux métiers en question;
- recours aux ressources locales;
- propriété familiale des entreprises;
- échelle restreinte des opérations;
- techniques de production adaptées et à forte intensité de main-d'œuvre;
- qualifications techniques acquises en dehors du système scolaire officiel;
- marchés échappant à tout règlement et ouverts à la concurrence.

La Quatorzième (XIV^e) Conférence Internationale des Statisticiens du Travail, tenue à Genève du 28 octobre au 6 novembre 1987 sous l'égide du Bureau International du Travail (B.I.T.) préconise la définition suivante : "le secteur informel comprend les petites activités indépendantes, avec ou sans travailleurs rémunérés, exercées typiquement avec un faible niveau d'organisation et de technologie, ayant pour objectif principal de créer des emplois et des revenus à ceux qui y participent; dans la mesure où ces activités sont menées sans approbation officielle des autorités et échappent aux mécanismes administratifs chargés de faire respecter la législation sur les impôts et salaire minimum et d'autres instruments similaires concernant les questions fiscales et les conditions de travail, elles sont dissimulées".

2. La problématique du secteur informel en République du Mali :

De prime abord le secteur informel apparaît comme l'ensemble des activités échappant aux lois du marché et/ou au contrôle de l'Etat. Cependant, eu égard aux controverses sur le concept du secteur informel, il apparaît qu'il ne peut y avoir pour le moment, une définition unique acceptée par toutes les tendances. Chaque pays, chaque organisme donne sa définition. Ainsi les définitions suivantes sont retenues officiellement par certains pays :

- Kenya : Entreprises exerçant leurs activités dans des bâtiments ou des locaux provisoires;
- Congo : Entreprises occupant moins de dix (10) personnes;
- Ghana : Entreprises dont le mode de production est relativement peu organisé, où les emplois salariés sont l'exception plutôt que la règle, où la technologie est relativement simple et le travail accompli dans de petits ateliers rudimentaires n'utilisant guère l'électricité et ne faisant pas appel à un personnel de Bureau ou un personnel comptable;
- Sénégal : Artisans, détaillants, transporteurs et personnes fournissant des services qui ne sont pas compris dans le secteur de l'artisanat, notamment celles qui n'ont pas le statut juridique requis pour faire partie du secteur industriel structuré et celles qui occupent des travailleurs gagnant moins que le salaire minimum légal et ne bénéficiant pas de la sécurité sociale;
- Brésil : Travailleurs indépendants qui utilisent leur propre force de travail ou une main-d'œuvre familiale non rémunérée, et petites entreprises occupant d'un (1) à dix (10) salariés; etc.

Au Mali il n'y a pas de définition officielle ni d'appréhension gouvernementale sur la question du secteur non structuré. Pour l'ex-Centre d'Etudes et de Promotion Industrielle (CEPI), devenu Centre d'Assistance aux Projets, Entreprises et Sociétés (CAPES), le secteur non structuré, qu'il appelle volontiers Artisanat, est un sous-secteur industriel qui a besoin d'encadrement; il comprend essentiellement mais non exclusivement des activités de production et des activités de service. Cette assimilation est due peut-être au fait que c'est dans le milieu artisanal que le secteur informel est le plus apparent. Pour la Chambre de Commerce et d'Industrie, le concept de secteur non structuré n'est autre qu'une interprétation de ce qu'elle appelle secteur des Corps de Métiers. Pour elle c'est un secteur intimement lié à l'importance de l'investissement, c'est-à-dire le capital. L'Administration Fiscale, dans le Code Général des Impôts, définit l'artisan comme étant "un travailleur manuel dont l'activité présente exige un temps d'apprentissage plus ou moins long et touche de plus ou moins près au domaine des arts traditionnels. Il travaille avec des moyens mécaniques peu importants. Son travail pourrait être réalisé entièrement à la main en mettant plus longtemps sans que la valeur du produit en soit diminuée".

Les causes de l'accroissement des effectifs du Secteur Informel au Mali sont de plusieurs ordres : social, économique, politique.

Les causes sociales apparaissent comme étant de loin les plus importantes. Le secteur informel malien est animé par deux courants démographiques essentiels : un courant d'origine extérieure ou encore exode rural et un courant d'origine intérieure ou accroissement naturel. Trois préoccupations animent la vie du paysan malien : l'agriculture tributaire des aléas climatiques, l'impôt, la dot de mariage. Il faut ajouter à cela quelques besoins vestimentaires et de «<luxes>> : le vélo et le poste radio.

Il apparaît que les besoins dépassent de loin les moyens disponibles. Une seule possibilité reste alors à cette population rurale : l'exode. Ce sont surtout la sécheresse et les besoins financiers qui motivent essentiellement les populations rurales à l'exode vers les grandes villes. Ce mouvement s'effectue dans deux directions essentielles, des campagnes vers les chefs-lieux de région, ou d'une région à une autre, généralement le District de Bamako.

L'économie malienne étant essentiellement agropastorale, toute crise agricole affecte nécessairement l'ensemble de l'économie. Depuis 1960, date d'accession du Mali à l'indépendance, le bilan agropastoral global du pays est largement déficitaire. L'incapacité de l'économie nationale à absorber le chômage s'est traduite par la mise sur pied de mesures de restructuration engagées par le Gouvernement depuis quelques années. Face à l'intensification de la crise économique et à la stagnation de la création d'emplois au niveau du secteur public, l'endettement national s'est traduit par des politiques d'austérité et d'ajustement structurel. Parmi ces mesures on peut citer la limitation du personnel de la Fonction Publique qui se traduit par l'instauration d'un concours, les départs volontaires à la retraite, la compression du personnel employé, la liquidation des sociétés et entreprises publiques. La création d'emplois revient pour une part prépondérante au secteur informel à un moment où le nombre d'actifs non agricoles augmente, où les jeunes diplômés sont de plus en plus nombreux à ne pas trouver d'emploi. Il serait bénéfique d'étendre les effets de la création d'emplois au niveau du secteur informel, d'appuyer et d'amplifier la croissance générée dans ce secteur.

Enfin quant aux causes politiques, elles semblent être les plus récentes parmi les causes de l'accroissement des effectifs du secteur informel au Mali. Pour faire face aux graves difficultés économiques et financières qu'il connaît, le Mali a adopté une politique de réformes économiques en accord avec les partenaires au développement : F.M.I. et Banque Mondiale. En effet ces deux institutions ont jugé nécessaire d'entreprendre des transformations structurelles dans les pays en développement (dont le Mali) et de leur accorder, outre leurs ressources ordinaires, des aides financières importantes par rapport à leur quote-part dans le cadre des politiques d'accès élargies aux ressources et cela à des conditions spécifiques : la réduction des déficits budgétaires, la mobilisation de l'épargne interne, l'incitation des investisseurs étrangers à venir s'installer sur place, la libération des changes et des prix.

Bamako, la capitale du Mali, présente toutes les caractéristiques des villes du Tiers-Monde avec leurs contours très flous et leurs populations qui ne cessent de s'accroître. La situation démographique et professionnelle de Bamako et dans une moindre mesure de certains centres secondaires, a conduit à une crise aiguë d'emploi. Le marché de l'emploi structuré est saturé. Le secteur informel est devenu une donnée incontournable de la solution de la crise de l'emploi que vit le pays. Demeuré longtemps laissé-pour compte au Mali et dans nombre de pays africains, il est de plus en plus l'objet de multiples attentions de la part des autorités gouvernementales.

II. L'ENQUÊTE NATIONALE 1989 SUR LES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES DES MÉNAGES :

1. Méthodologie et présentation du questionnaire :

L'Enquête Nationale par sondage sur les activités économiques des ménages a été réalisée de septembre 1989 à janvier 1990, par la Direction Nationale de la Statistique et de l'Informatique (D.N.S.I.) avec le concours financier du P.N.U.D. à travers le projet PADEM. Son échantillon a été tiré en deux étapes :

- au premier degré il a été tiré 563 Sections d'Enumération (S.E.) qui sont réparties par région, cercle et par milieu (urbain ou rural);

- au second degré on a tiré aléatoirement 24 ménages-échantillon au niveau de chaque S.E. rurale-échantillon et 10 ménages-échantillon au niveau de chaque S.E. urbaine-échantillon. Sachant que les 563 unités primaires se répartissent en 328 S.E. rurales et 235 S.E. urbaines, l'enquête a porté au total sur $(328 \times 24) + (235 \times 10) = 10.222$ ménages, bien répartis sur l'ensemble du territoire de la République. Quant au questionnaire de l'enquête il concernait l'ensemble des personnes d'âge actif (8 années révolues ou plus) recensées dans les ménages de l'échantillon et il était structuré en modules : un module-filtre et des modules individuels spécifiques au nombre de six, à savoir :

- module "Agriculteurs, Eleveurs, Pêcheurs, Chasseurs, Sylviculteurs";
- module "Inactifs";
- module "Chômeurs";
- module "Aides-familiaux, apprentis, autres";
- module "Salariés";
- module "Employeurs, Indépendants, associés, gérants (non agricoles)".

Le module-filtre recense les membres du ménage et oriente les personnes d'âge actif vers les modules individuels spécifiques en fonction de leur situation par rapport à l'activité.

2. Quelques concepts :

La saisie des activités économiques des ménages s'est faite moyennant l'utilisation d'un certain nombre de concepts : ménage, résident, résident présent, résident absent, employeur, indépendant, associé, aide-familial, apprenti, salarié, chômeur. Pour ces concepts l'enquête a retenu les définitions suivantes :

- **Ménage** : groupe d'individus apparentés ou non, vivant sous le même toit, sous la responsabilité d'un chef appelé chef de ménage, dont l'autorité est reconnue par tous ses membres. De façon générale, le ménage se reconnaît à travers un homme marié avec sa (ou ses) femme(s) et leurs enfants et éventuels dépendants non mariés, vivant sous le même toit;

- **Résident** : individu vivant habituellement dans le ménage et séjournant dans la localité depuis au moins six (6) mois;
- **Résident présent** : résident ayant passé dans le ménage la nuit précédant le passage de l'enquêteur;
- **Résident absent** : résident n'ayant pas passé dans le ménage la nuit précédant le passage de l'enquêteur et qui est temporairement absent du ménage pour une durée inférieure à six (6) mois;
- **Employeur** : personne travaillant pour son propre compte et employant des salariés;
- **Indépendant** : personne travaillant pour son propre compte et n'employant pas de salariés : artisan travaillant seul ou avec des aides-familiaux et/ou des apprentis (l'apprenti n'étant pas considéré comme un salarié);
- **Associé** : personne travaillant pour son propre compte, en association avec une ou plusieurs autres personnes, et partageant les frais et les résultats de la production selon certaines modalités définies entre elles. Des associés peuvent ou non employer des salariés. Un associé ne peut être relevé comme personne active occupée dans une profession déterminée que s'il participe effectivement au processus de production, à un titre ou à un autre : gestion, production. Mais il ne s'agit pas d'un simple apporteur de capitaux, car celui-ci a probablement une autre activité principale;
- **Aide-familial** : personne travaillant pour le compte d'un membre de sa famille, indépendant ou employeur, mais ne percevant pas un salaire en raison du lien de parenté qui le lie à son patron. Un aide-familial est généralement jeune (sauf s'il s'agit de l'épouse du patron) et peut souvent être confondu avec un apprenti. Dans la pratique, c'est le statut d'aide-familial qui doit primer : si un jeune est apprenti et aide-familial il doit être noté comme aide-familial;
- **Apprenti** : personne qui travaille dans l'entreprise ou l'atelier pour apprendre le métier. En principe, il s'agit de jeunes de moins de 18-20 ans; mais on a remarqué l'existence d'apprentis d'un âge plus avancé : cas de migrants ruraux qui s'efforcent d'apprendre un métier à leur arrivée en ville. L'apprenti ne reçoit généralement pas de rémunération, mais de l'argent de poche; il est parfois nourri et logé par son patron; il arrive que sa famille verse une redevance au patron pour que celui-ci veuille bien accepter de lui apprendre le métier;
- **Salarié** : personne travaillant pour le compte d'un patron ou d'une société et qui perçoit généralement une rémunération à la période : jour, semaine ou mois. Il existe cependant d'autres formes de rémunération, comme :

- **le salaire à la tâche** : le salarié touche une somme fixée à l'avance pour l'accomplissement d'une tâche donnée (par exemple le vernissage d'une armoire);

- **Le salaire au pourcentage** : Par exemple un tailleur touche 50% des recettes réalisées avec la machine que lui a confiée le patron;
- **le salaire à la pièce** : équivalent du salaire à la tâche, lorsque cette tâche représente une faible quantité de travail (par exemple le cirage d'une paire de chaussures);
- **Chômeur** : actif n'ayant occupé aucun emploi durant la semaine précédant le jour de l'enquête (période de référence) et qui est à la recherche d'un emploi.

3. La délimitation du champ de l'emploi informel : Mise en oeuvre des critères du statut juridique, de la branche d'activité et de la tenue d'une comptabilité :

Afin de délimiter le champ de l'emploi informel on met en oeuvre trois critères :

- le statut juridique ;
- la branche d'activité ;
- la tenue d'une comptabilité conforme au Plan Comptable, ou tenue par un comptable extérieur et transmise à l'Administration .

Plus précisément, l'application du premier critère fait exclure de l'emploi informel toutes les sociétés et l'Administration (c'est-à-dire les salariés, aides-familiaux et apprentis de ces deux catégories). Quant au deuxième critère, sa mise en oeuvre fait exclure du champ de l'emploi informel les agriculteurs, éleveurs, pêcheurs, chasseurs, sylviculteurs ainsi que les professions libérales (avocats, médecins, architectes,...). Enfin l'application du troisième critère permet d'éliminer du champ de l'emploi informel les entrepreneurs individuels "modernes". La réponse à cette question n'est connue qu'à travers le module "employeurs et indépendants non agricoles", puisqu'en principe, salariés, aides-familiaux et apprentis ne sont pas en mesure de répondre à cette question.

Le solde ainsi obtenu représentera alors l'effectif total de l'emploi informel. En fait nous aurons ainsi la structure de l'emploi total, autrement dit la ventilation de cet emploi entre emploi informel et emploi moderne. Pour ce faire, il est nécessaire, conformément à ce qui précède, de répartir tour à tour les :

- Salariés;
- Aides-familiaux, apprentis et autres;
- Employeurs, indépendants, associés et gérants selon le statut juridique de l'entreprise et la tenue d'une comptabilité (le critère de la tenue d'une comptabilité ne concerne que les employeurs, indépendants, associés et gérants).

3.1. Répartition des salariés selon le statut juridique de l'entreprise:

Les salariés, au nombre de 186.333 individus, se répartissent entre les différents statuts juridiques possibles de l'entreprise d'après le tableau suivant, d'effectifs et de structures ¹ :

Statut juridique	Effectif	%
Patron Individuel	73.377	39,4
Coopérative	9.326	5,0
Société	28.064	15,1
Administration	75.566	40,5
TOTAL	186.333	100,0

3.2. Répartition des aides-familiaux, apprentis et autres selon le statut juridique de l'entreprise :

Il est consignée dans le tableau ci-dessous.

Statut juridique	Effectif	%
Patron Individu I	103.901	95,6
Coopérative	2.227	2,0
Société	822	0,8
Administration	1.774	1,6
TOTAL	108.724	100,0

3.3. Répartition des employeurs, indépendants, associés et gérants selon le statut juridique de l'entreprise et la tenue d'une comptabilité :

Tenue d'une Comptabilité	Non	Cahier Achat/V	Expert Compt	Plan Compt	Total
Statut juridique					
Profession libérale	0	0	0	3.916	3.916
Patron Individuel	199.902	4.879	125	293	205.199
Association de personnes	3.417	441	125	0	3.983
Total	203.319	5.320	250	4.209	213.098

¹

Il y a une 5e modalité pour le statut juridique, la modalité "Ne sais pas". L'effectif de cette modalité (4554 individus) a été réparti entre les quatre modalités "Patron individuel", "Coopérative", "Société", "Administration" proportionnellement à leurs effectifs respectifs.

3.4. Structure de l'emploi total :

L'emploi total est défini ici comme le résultat de l'agrégation des effectifs des salariés, des aides-familiaux, apprentis et autres, des employeurs, indépendants, associés et gérants, soit 508.155 individus. Il se répartit entre les trois modules concernés de la façon suivante :

- Salariés 36,7% ;
- Aides-familiaux, apprentis et autres 21,4% ;
- Employeurs, indépendants, associés et gérants 41,9%.

A partir des trois tableaux précédents, on peut ventiler l'emploi total entre secteur informel et secteur formel comme suit :

Statut dans l'activité	SALARIES		A.-F.App. Aut.		Empl., Indép.		Total	
	Eff	%	Eff	%	Eff	%	Eff	%
Secteur								
Informel	82.703	44,4	106.128	97,6	208.639	97,9	397.470	78,2
Formel	103.630	55,6	2.596	2,4	4.459	2,1	110.685	21,8
TOTAL	186.333	100,0	108.724	100,0	213.098	100,0	508.155	100,0

Il ressort de ce tableau que sur 5 actifs occupés, près de 4 (précisément 78,2%) appartiennent au secteur informel contre 1 (21,8%) pour le secteur formel.

Plus de la moitié des salariés (55,6%) travaillent dans le secteur formel contre 44,4% dans le secteur informel, ce qui confirme l'idée communément admise selon laquelle le salariat est plus le fait du secteur moderne de l'économie que de celui du secteur non structuré.

Enfin quant aux deux groupes de situations dans l'activité que sont "Aides-familiaux, Apprentis et Autres" et "Employeurs, indépendants, associés et gérants", ils apparaissent comme la quasi-exclusivité du secteur informel. En effet sur 10 actifs occupés ayant le statut d'aide-familial ou d'apprenti ou "autres" en moyenne plus de 9 (97,6%) appartiennent au secteur informel. Ce phénomène est encore plus accentué chez les employeurs, indépendants, associés et gérants où une proportion de 97,9% d'entre eux sont classés dans le secteur non structuré contre la part insignifiante de 2,1% pour le secteur moderne.

III. LA FORMATION DES REVENUS :

S'il travaille dans une entreprise comme salarié, l'agent économique reçoit un salaire, s'il est fonctionnaire il reçoit un traitement. S'il place son épargne, il bénéficie du versement d'un intérêt. Le propriétaire d'une maison mise en location perçoit un loyer. Le commerçant tire de la vente de ses marchandises un bénéfice; l'avocat, en échange des prestations qu'il offre à ses clients a droit au versement d'honoraires, etc. etc. Ces différents revenus rémunèrent soit un travail (salaire, traitement), soit un capital (intérêt, loyers,...), soit les deux (bénéfice de l'entrepreneur individuel) : on les appelle revenus primaires, ils sont directement issus de la production et du partage de la valeur ajoutée.

S'il a des enfants, le ménage reçoit en outre (sous certaines conditions) des allocations familiales. En cas de maladie, des prestations doivent être versées par la Prévoyance Sociale.

Enfin, à l'âge où cesse toute activité rémunérée, les pensions de retraite viennent prendre le relais des revenus d'activité.

L'ensemble de ces prestations constitue les revenus de transfert : il ne s'agit pas de revenus véritablement nouveaux, puisqu'ils résulteront d'une simple redistribution des revenus primaires, par le biais des prélèvements et réaffectations. Ils sont encore appelés revenus redistribués ou revenus sociaux ou encore transferts. Leur versement n'est pas la contrepartie d'un service quelconque rendu par le bénéficiaire. Ils sont alloués par la société en fonction de droits qu'elle reconnaît aux individus ou aux ménages, indépendamment de leur activité économique.

De façon générale par le vocable revenu on entend ce qui est perçu par un individu ou une collectivité comme rémunération du travail ou fruit du capital. Selon qu'on mesure ce revenu par son expression monétaire aux prix courants ou par sa valeur en nature, en fonction du pouvoir d'achat qu'il réalise, on parle de revenu nominal ou de revenu réel.

Ici l'on s'intéresse à la première catégorie de revenus (les revenus primaires, à tout le moins ceux d'entre eux qui sont perçus comme rémunération du travail). Plus précisément l'on se propose d'analyser la formation des revenus, d'abord à travers les activités économiques dans leur globalité, ensuite à partir de celles de ces dernières qui sont dites non structurées. Enfin dans la mesure où les revenus ne sont pas envisagés en termes de pouvoir d'achat, l'étude porte sur les revenus nominaux.

1. A partir des activités économiques, secteurs formel et informel confondus :

Outre la saisie de l'activité principale, il convient de rappeler que, grâce au volet "Activités secondaires" terminant chacun des six (6) modules spécifiques du questionnaire il est possible de cerner le phénomène de la pluri-activité éventuelle.

Cela se justifie parce qu'il n'est pas douteux qu'une partie importante des activités non structurées prenne cette forme difficile à appréhender dans les enquêtes classiques. Ici la formation des revenus est analysée d'abord à travers les activités économiques principales ensuite à travers les activités économiques secondaires.

1.1 Activités principales

a. Module "Aide-familial, Apprenti, Autres" :

Les aides-familiaux ou apprentis qui exercent une activité artisanale (à titre principal) ont un revenu mensuel moyen de 10.517 F CFA. La faiblesse relative de ce revenu, qui est en deça du minimum de subsistance, peut se comprendre surtout si l'on sait qu'il ne s'agit pas de salaire. A ce niveau il faut avoir présent à l'esprit que ce sont les liens de parenté qui sont mis en avant, entre l'employeur et le personnel en formation. Les valeurs de la vie communautaire africaine, encore vivaces en ville (mais hélas pour combien de temps encore?) peuvent, elles aussi expliquer le bas niveau de rémunération des aides-familiaux et des apprentis.

b. Module "Salarié" :

Ici on distingue le revenu tiré de l'exercice éventuel d'une activité artisanale et le salaire proprement dit.

- Revenus tirés d'activités artisanales éventuelles :

L'artisanat est très développé au Mali, notamment dans les centres urbains. Certains de ceux qui travaillent dans ce secteur peuvent éventuellement, en plus du salaire (principal) qu'ils perçoivent, bénéficier d'un revenu d'appoint. Ce, grâce aux travaux par eux effectués à leur propre compte dans l'atelier. En moyenne ce revenu s'élève à 29.123 F CFA par mois. Ex post on voit qu'il ne s'agit pas tout à fait d'un revenu d'appoint, il est même plus élevé que le salaire de nombre de salariés maliens.

- Le salaire proprement dit :

Le salaire désigne la rémunération proportionnelle au temps ou à la tâche, allouée au travailleur lié à un employeur par un contrat de louage de services. Ce contrat peut être explicitement formulé ou bien résulter d'un lien de subordination ou de dépendance économique. Suivant la qualité du bénéficiaire ou la nature du service qu'il rétribue, le salaire est, dans le langage usuel, susceptible d'appellations diverses : traitement (des fonctionnaires civils), solde (des militaires), appointements (des cadres supérieurs), gages (des personnels domestiques), etc.

Secteur moderne et secteur informel confondus, les salariés touchent un salaire mensuel moyen de 35.151 F CFA. Toutefois ce niveau cache des disparités selon la zone d'habitation : alors qu'en milieu urbain les salariés gagnent en moyenne 41.218 F CFA, ceux du milieu rural ne touchent que 18.808 F CFA. Le salaire mensuel moyen "rural" représente moins de 50% (environ 46%) du salaire mensuel moyen "urbain". Ce n'est d'autant plus compréhensible que ce sont surtout les structures productives modernes qui pratiquent le salariat (comme mode de rémunération), ces dernières étant localisées plutôt dans les centres urbains qu'en milieu rural.

c. Module "Employeur, Indépendant, Associé, Gérant" :

Toutes branches d'activité confondues et tous secteurs confondus (moderne et informel), les employeurs, indépendants, associés et gérants réalisent un chiffre d'affaires annuel moyen de 3.158.393.305 F CFA. Ce chiffre, à première vue, peut paraître exorbitant. Il ne s'agit pas de revenu mais plutôt de chiffre d'affaires, autrement dit le montant global des ventes de biens et de services effectuées (pendant l'année) et mesurées par leur prix de cession. Cette grandeur inclut les consommations intermédiaires, les charges salariales (pour les employeurs), les impôts, les taxes, etc.

1.2. Activités Secondaires : Phénomène de la Pluri-activité

Les enquêtes jusqu'ici effectuées sur le secteur informel ont eu comme champ d'investigation les petits établissements artisanaux et commerciaux. Et il va sans dire que de telles approches classiques ne peuvent cerner la diversité des activités et des modes d'exercice de ces activités qui caractérisent le secteur informel (micro-entreprises, activités de rue, travail à domicile, sur les chantiers, etc.). La présente enquête, elle, a adopté une démarche originale en choisissant comme unité d'observation le ménage. L'espoir fondé sur cette approche était qu'elle devait permettre de saisir les activités informelles dans toute leur diversité, notamment les activités secondaires des membres actifs des ménages et les activités économiques entreprises par ceux de leurs membres qui se déclarent habituellement et spontanément inactifs (femmes au foyer particulièrement). C'est ce phénomène, dit de la pluri-activité, que nous nous proposons d'étudier à présent, et ce, pour tous les modules du questionnaire successivement.

a. Module "Agriculteur, Éleveur, Pêcheur, Chasseur, Sylviculteur" :

En même temps qu'ils exercent leur activité principale ou bien à la morte saison, certains agriculteurs, éleveurs, pêcheurs, chasseurs, sylviculteurs peuvent mener d'autres activités qui leur procurent des revenus leur permettant de faire la soudure (commerce, transport, artisanat, etc.). Ces revenus s'élèvent en moyenne à 9.205 F CFA par mois (11.294 F CFA par mois pour les hommes contre 4.370 F CFA par mois pour les femmes).

Au Mali, comme dans beaucoup de pays africains du reste, les dépenses d'alimentation représentent une grande proportion du budget familial. Si l'on sait par ailleurs qu'en milieu rural (où vivent les agriculteurs, éleveurs, pêcheurs, chasseurs, sylviculteurs) la consommation alimentaire des ménages provient pour l'essentiel de leur production propre (autoconsommation) on peut avoir une idée du grand volume de dépenses pouvant être couvertes tous les mois par une somme de 9.205 F CFA.

b. Module "Inactif"

Le revenu mensuel moyen tiré par les inactifs de leurs activités secondaires se chiffre à 5.446 F CFA. Pour une fois la "rémunération" des femmes (5.471 F CFA par mois) est plus élevée, même si ce n'est que légèrement, que celle des hommes (5.311 F CFA par mois). La catégorie des inactifs est constituée des femmes au foyer, élèves/étudiants, retraités/vieillards, handicapés, avec une prédominance certaine des premières. En effet sur 2.370.889 personnes recensées comme inactives, 1.242.977, soit environ 52%, sont des femmes au foyer. Dans le même prolongement la répartition des inactifs selon le sexe révèle que les femmes (au nombre de 1.760.457) représentent environ 74% de cette catégorie. Le dynamisme de celles des femmes au foyer qui exercent des activités économiques (vente au micro-détail notamment) peut être à l'origine du fait qu'ici la gent féminine soit mieux lotie que la gent masculine, malgré la phalocratie ambiante au Mali. Le fait mérite d'être souligné et qu'on s'y attarde car il est de nature à bouleverser beaucoup de préjugés. A la base de ceux-ci se trouvent les pesanteurs culturelles de la tradi-civilisation encore trop vivaces dans notre pays où l'économique et le social sont intimement liés.

c. Module "Chômeur" :

Cette catégorie nous offre la plus grande surprise de la présente étude, ce, au point de nous demander s'il y a vraiment lieu d'attribuer à ses membres la qualité de chômeur. En effet leurs activités secondaires procurent aux chômeurs un revenu mensuel moyen de 25.376 F CFA (27.166 F CFA pour les hommes contre 12.257 F CFA pour les femmes). En 1989, date de l'Enquête, un fonctionnaire de la catégorie C, célibataire sans enfant, en début de carrière dans l'Administration touchait 23.400 F CFA par mois, soit moins que le chômeur "moyen" qui exerçait à l'époque une ou plusieurs activités secondaires. Cependant, pour mieux comprendre cet état de fait qui, de prime abord semble plutôt paradoxal, il convient de souligner ce qui suit :

- des Tableaux étudiés il ressort qu'au Mali le chômage est un phénomène essentiellement urbain. En effet sur les 52.293 chômeurs recensés, 45.744, soit environ 87%, vivent en milieu urbain contre seulement 6.549 (environ 13%) pour le milieu rural. Et justement les centres des grandes villes ne sont-ils pas l'univers de la débrouille par excellence, avec toutes les opportunités d'"emploi" qu'ils offrent à ceux qui veulent les saisir : gardien de voitures (les <<naman>>, comme on les appelle à Abidjan), vendeur de cigarettes, clerc, écrivain public, porteur d'eau, vendeur de journaux...?

- les personnes recensées comme chômeurs sont relativement bien préparées pour gagner leur pitance : leur répartition d'après le niveau de formation nous enseigne qu'environ 57% d'entre eux ont appris un métier dans un centre de formation professionnelle ou bien sur le tas. Quant au Tableau ayant trait à leur répartition selon le niveau de formation, il nous apprend qu'environ 58% d'entre eux ont un niveau d'instruction au moins égal à celui du premier cycle de l'Enseignement Fondamental. Mieux une proportion non négligeable (près de 6%) des chômeurs ont un niveau d'instruction supérieur : il s'agit des "jeunes diplômés" apparus sur le marché du travail depuis qu'en 1984 les autorités maliennes, tenues par les termes des programmes d'ajustement structurel successifs conclus avec la Banque Mondiale et le F.M.I., ne recrutent des agents pour la Fonction Publique que parcimonieusement. N'a-t-on pas coutume de dire que toute "crise" a une vertu pédagogique? A considérer la lenteur de sa croissance, les problèmes globaux auxquels il est confronté tels que, entre autres, le chômage massif des "jeunes diplômés", le Mali est actuellement dans une phase décisive de son évolution. Le secteur public, après avoir assuré, un tant soit peu, la croissance de l'économie nationale au cours de la décennie 60 semble aujourd'hui avouer son échec. Le message clairement exprimé par les programmes de réforme économique est que l'économie privée doit désormais prendre le relais. Aussi, les chômeurs, qu'ils soient diplômés ou non, jeunes ou moins jeunes, doivent de plus en plus faire preuve d'imagination en considérant comme désormais anachronique l'identité : Etat égale pourvoyeur d'emplois. A cet égard, c'est le lieu toutefois de souligner que faute de moyens ou de volonté, l'enseignement dispensé dans les écoles maliennes est demeuré essentiellement théorique, livresque, académique, dominé par la course aux diplômes. Au Mali l'école est restée une machine à former des fonctionnaires et cette mentalité héritée du système colonial a persisté pendant plusieurs décennies. Faut de avoir pris à temps les mesures qu'imposaient les mutations socio-économiques et l'évolution démographique, les pouvoirs publics ont laissé le système éducatif se détériorer et se scléroser.

d. Module "Aide-familial, Apprenti, Autres" :

Le revenu mensuel moyen tiré par les aides-familiaux ou apprentis de leurs activités secondaires s'élève à 4.996 F CFA. C'est ici que l'opposition binaire sexe masculin versus sexe féminin semble la plus marquée. Car, tandis que les aides-familiaux ou apprentis de sexe masculin gagnent 9.184 F CFA par mois au titre de leurs activités secondaires, leurs homologues de sexe féminin ne gagnent que 3.210 F CFA par mois, soit environ 35% seulement du "revenu masculin".

e. Module "Salarié" :

Les activités secondaires rapportent aux salariés qui les pratiquent un revenu mensuel moyen de 10.373 F CFA : 11.135 F CFA pour les hommes contre 4.469 F CFA pour les femmes. La faiblesse relative du "revenu féminin" est plutôt surprenante. Les salariés (qu'ils soient des hommes ou des femmes) se rencontrent surtout dans les grands villes (dans l'Administration ou bien dans les sociétés, que ces dernières soient publiques ou privées). Or il n'est pas rare de voir des femmes salariées, notamment dans la Fonction Publique,

exercer leurs activités secondaires sur les lieux mêmes d'exercice de leur activité principale (vente de denrées alimentaires, commerce de tissus et d'effets de toilette, etc.). Vu tous les pérégrinations et autres papillonnages qui sont ceux de ces femmes dans l'exercice de leurs activités secondaires on arrive même à se demander si les activités déclarées comme telles ne doivent-elles pas en fait être qualifiées de principales. La mesure de toute l'ampleur du phénomène nous est fournie par le cas, même s'il n'est pas général, des femmes salariées (de la Fonction Publique) qui effectuent des voyages à l'étranger dans le cadre de leur activité "secondaire" de femmes d'affaires. Il est probable qu'il y ait eu beaucoup de cas de déclarations de revenus afférents aux activités secondaires des femmes, qui sous-estiment la réalité. Cela peut être à l'origine du bas niveau du revenu mensuel moyen que rapportent aux femmes salariées leurs activités secondaires.

1. Module "Employeur, Indépendant, Associé, Gérant" :

On a affaire ici à la catégorie dont le revenu mensuel moyen lié à l'exercice d'activités secondaires est manifestement le plus bas : 3.892 F CFA seulement (5.217 F CFA pour les hommes contre 3.349 F CFA pour les femmes). Une explication possible de cette situation est que le niveau relativement élevé du revenu principal que confère aux membres de la présente catégorie leur statut de "patron" ne nécessite pas en général l'exercice d'activités secondaires. Si néanmoins, il arrive que certains d'entre eux éprouvent le besoin d'exercer d'autres activités à côté de leur activité principale c'est alors pour combler un manque à gagner qui est de peu d'importance (quantitativement).

2. A partir des activités économiques informelles (activités principales) :

Ici l'on s'intéresse aux revenus que procurent aux acteurs du secteur informel l'exercice d'activités économiques relevant (exclusivement) de ce secteur. Qu'il s'agisse des aides familiaux/apprentis ou bien qu'il s'agisse des salariés, seuls sont concernés ceux d'entre eux qui travaillent dans une entreprise ayant le statut juridique de patron individuel ou de coopérative. Quant aux employeurs, indépendants, associés et gérants, seuls ceux d'entre eux qui possèdent une entreprise ayant la forme juridique de patron individuel ou d'association de personnes, sont concernés.

2.1. Module "Aide-familial, Apprenti, Autres" :

Les aides-familiaux ou apprentis identifiés au III., 1., 1.1., a., comme ayant un revenu mensuel moyen de 10.517 F CFA, travaillent en fait tous dans le secteur informel car le statut juridique des entreprises qui les emploient est "Patron individuel". La faiblesse relative de ce revenu trouve son explication dans la définition même des concepts d'aide-familial et d'apprenti (cf page 6). Dans les entreprises du secteur informel la main-d'oeuvre est habituellement familiale et ce, au sens large du terme : liens de parenté ou d'alliance, ethniques, relations d'amitié ou de voisinage, etc. Et l'entrepreneur, comme un chef d'orchestre, joue à la fois le rôle de père et de maître qui éduque, forme à un métier, prend en charge les besoins, à tout le moins partiellement, de l'apprenti dont le seul apport est sa force de travail.

2.2. Module "Salarié" :

- Revenus des activités artisanales éventuelles :

Les salariés qui sont employés par des entreprises artisanales relevant du secteur informel perçoivent, du fait qu'ils effectuent quelques travaux à leur propre compte dans l'atelier, un revenu mensuel moyen de :

- * 35.314 F CFA si ces entreprises sont à statut juridique "Patron Individuel";
- * 37.721 F CFA si ces dernières sont de forme juridique "Coopérative".

Dans les deux cas on voit bien que ce revenu n'a d'appoint que le nom si l'on sait par exemple qu'un Technicien de la Santé (Catégorie B) en début de carrière dans la Fonction Publique en 1989 (date de l'Enquête) ne touchait qu'environ 29.000 F CFA par mois !

- Le salaire proprement dit :

S'il est vrai que le salariat comme forme de rémunération est moins le fait du secteur informel que de celui du secteur moderne (44,4% seulement de l'ensemble des salariés travaillent dans le secteur informel contre 55,6% dans le secteur structuré), il n'en demeure pas moins vrai que les salariés du secteur informel ne sont pas des "gagne-petit". Loin de là les salariés du secteur informel perçoivent un salaire mensuel moyen de :

- * 41.797 F CFA s'ils travaillent dans une entreprise en nom personnel ;
- * 29.473 F CFA s'ils travaillent dans une entreprise de type coopérative.

Mieux les salariés travaillant dans une entreprise de statut juridique "patron individuel" et vivant en milieu urbain touchent en moyenne 60.525 F CFA par mois. Ces salaires sont globalement comparables à ceux offerts par le secteur formel. En effet, alors que les salariés travaillant dans des entreprises ayant le statut juridique de "Société" gagnent en moyenne 36.089 F CFA par mois, leurs homologues employés par l'Administration touchent un salaire mensuel moyen de 27.344 F CFA.

Il peut être intéressant de noter également les commentaires ci-après, appelés par les Tableaux étudiés :

* les salariés du secteur non structuré touchent un salaire mensuel moyen supérieur à celui des salariés du secteur formel, à tout le moins en milieu urbain. En effet, alors que dans ce milieu, les salariés des sociétés et ceux de l'Administration touchent en moyenne respectivement 12.000 F CFA et 25.014 F CFA par mois, leurs homologues travaillant dans des entreprises de forme juridique "patron individuel" ou "coopérative" gagnent en moyenne respectivement 60.525 F CFA ou 29.410 F CFA tous les mois;

* en revanche en milieu rural les salariés du secteur informel sont moins bien payés que les salariés du secteur moderne. En effet, tandis que (en milieu rural) les salariés ne touchent en moyenne tous les mois que 5.814 F CFA s'ils travaillent dans des entreprises à statut juridique "patron individuel" ou 30.000 F CFA s'il s'agit d'entreprises de forme juridique "coopérative", les salariés des sociétés et ceux de l'Administration gagnent en moyenne respectivement 43.878 F CFA et 39.100 F CFA par mois;

* enfin un salarié, qu'il relève du secteur informel ou bien du secteur moderne, qu'il vive en milieu urbain ou qu'il habite en zone rurale, c'est-à-dire le "salarié moyen" (tous secteurs confondus et tous milieux confondus) gagne 35.151 F CFA par mois. Nonobstant, tous secteurs confondus, les salariés du milieu urbain gagnent mieux leur vie à tout le moins nominalement, que leurs homologues du milieu rural : 41.218 F CFA pour les premiers contre seulement 18.808 F CFA pour les seconds. Le salarié du milieu urbain est mieux loti que le "salarié moyen". En effet, alors que comme indiqué précédemment le premier gagne 41.218 F CFA tous les mois, le deuxième perçoit chaque mois 35.151 F CFA.

2.3. Module "Employeur, Indépendant, Associé, Gérant" :

Plus haut (III.,1.,1.1.,c.) nous avons vu que les employeurs, indépendants, associés et gérants réalisent un chiffre d'affaires annuel moyen de 3.158.393.305 F CFA. L'éclairage nouveau par rapport à cela est que ce chiffre d'affaires s'élève à 3.198.947.775 F CFA pour les entreprises dont le statut juridique est "entreprise individuelle" et à 3.850.807.007 F CFA pour les associations de personnes. Bien que s'agissant de chiffres d'affaires (et non de revenus), ces montants sont trop élevés pour des entreprises du secteur non structuré. Aussi y a-t-il lieu de se demander sérieusement si lors de la collecte de l'information il n'y a pas eu confusion dans l'esprit des agents enquêteurs pour ce qui est de la définition de certains concepts et notions intervenant dans le module "Employeur, indépendant, Associé, Gérant". Dans tous les cas le doute est permis quant à l'exactitude des niveaux exorbitants des chiffres d'affaires des entreprises du secteur informel tels qu'ils ressortent des Tableaux étudiés.

3. Revenus et caractéristiques socio-démographiques :

Dans ce qui précède, l'analyse différentielle a porté sur le milieu (urbain/rural) et surtout sur le sexe. A présent nous proposons de mettre en exergue, s'il y a lieu, les disparités de revenus, selon l'âge, l'ethnie et le niveau d'instruction.

3.1. Age :

a. Module "Agriculteur, Eleveur, Pêcheur, Chasseur, Sylviculteur" :

Les membres de cette catégorie gagnant les revenus mensuels moyens d'activités secondaires les plus élevés sont ceux dont l'âge est compris entre 30 et 34 ans (12.511 F CFA) ou entre 25 et 29 ans (11.525 F CFA).

b. Module "Inactif" :

Parmi les inactifs, ceux ayant un âge compris entre 30 et 34 ans ont le revenu d'activités secondaires le plus élevés : 9.886 F CFA en moyenne par mois. Ils sont suivis des tranches d'âges 40-44 ans (7.845 F CFA par mois) et 35-39 ans (6.894 F CFA par mois).

c. Module "Chômeur" :

Les chômeurs ayant un âge situé entre 35 et 39 ans gagnent en moyenne 147.676 F CFA tous les mois au titre des activités secondaires. Viennent ensuite les chômeurs ayant un âge compris entre 50 et 54 ans (32.163 F CFA par mois) et ceux dont l'âge est compris entre 30 et 34 ans (21.888 F CFA par mois).

d. Module "Aide-familial, Apprenti, Autres" :

Les aides-familiaux ou apprentis les mieux lotis du point de vue du revenu mensuel moyen tiré de l'exercice d'activités secondaires sont ceux de la tranche d'âges 20-24 ans et 30-34 ans avec respectivement 11.005 F CFA et 10.301 F CFA. Eu égard à la définition même de l'aide-familial ou de l'apprenti, c'est tout à fait normal qu'on ait affaire ici à des âges relativement jeunes.

e. Module "Salarié" :

Alors que, tous âges confondus, les activités secondaires rapportent aux salariés qui les pratiquent un revenu mensuel moyen de 10.373 F CFA, les salariés des classes d'âges 25-29 ans, 35-39 ans, 30-34 ans touchent tous les mois en moyenne respectivement 16.687 F CFA, 11.924 F CFA, 11.536 F CFA du fait de la pratique d'activités secondaires.

f. Module "Employeur, Indépendant, Associé, Gérant" :

Il convient de rappeler que la présente catégorie est celle pour laquelle le revenu mensuel moyen lié à l'exercice d'activités secondaires est le plus bas : 3.892 F CFA si tous les âges sont confondus. L'examen de ce revenu selon l'âge appelle principalement deux commentaires :

- le revenu en question reste faible quelle que soit la classe d'âges ;
- les tranches d'âges touchant les revenus les plus élevés, ou plutôt les moins bas, sont :

* 25-29 ans :	4.702 F CFA ;
* 40-44 ans :	4.426 F CFA ;
* 60 ans et plus :	4.377 F CFA.

3.2. Ethnie :

a. Module "Agriculteur, Eleveur, Pêcheur, Chasseur, Sylviculteur" :

Chez les agriculteurs, éleveurs, pêcheurs, chasseurs, sylviculteurs, le classement des ethnies d'après le revenu mensuel moyen d'activités secondaires le plus élevé s'établit comme suit :

- 1 ^{er} :	Sarakolé :	16.836 F CFA ;
- 2 ^e :	Bambara/Malinké :	8.975 F CFA ;
- 3 ^e :	Peulh/Toucouleur :	8.813 F CFA ;
	etc.	

b. Module "Inactif" :

Les inactifs maliens des ethnies Bambara ou Malinké ont un revenu mensuel d'activités secondaires de 6.969 F CFA (le plus élevé du genre). Viennent ensuite les ethnies Peulh/Toucouleur (6.335 F CFA) et Sarakolé (4.765 F CFA).

c. Module "Chômeur" :

On se rappelle que leurs activités secondaires procurent au chômeurs (toutes ethnies confondues) un revenu mensuel moyen de 25.376 F CFA. De l'examen de ce revenu selon l'ethnie il ressort que les chômeurs des ethnies Bambara ou Malinké, avec 56.616 F CFA gagnent plus du double de la moyenne nationale. Le groupe Bambara/Malinké est suivi des groupes Peulh/Toucouleur (18.427 F CFA) et Sarakolé (6.443 F CFA).

d. Module "Aide-familial, Apprenti, Autres" :

Les aides-familiaux ou apprentis du groupe Bambara/Malinké ont un revenu mensuel moyen d'activités secondaires de 24.315 F CFA. Loin derrière suivent les groupes "Autres ethnies" (12.136 F CFA) et Sarakolé (2.722 F CFA), etc.

e. Module "Salié" :

De l'examen du Tableau "Revenu mensuel moyen tiré des activités secondaires des salariés selon l'ethnie", il résulte que les quatre premiers groupes les plus favorisés sont :

- Etrangers	:	35.000 F CFA ;
- Autres ethnies	:	20.357 F CFA ;
- Sénoufo/Minianka	:	8.660 F CFA ;
- Bambara/Malinké	:	8.510 F CFA.

f. Module "Employeur, Indépendant, Associé, Gérant" :

On se rappelle que de façon générale (c'est-à-dire toutes ethnies confondues) employeurs, indépendants, associés, gérants ont un revenu d'activités secondaires très élevé (3.892 F CFA par mois). L'examen du Tableau "Revenu mensuel moyen des activités secondaires des employeurs, indépendants, associés, gérants selon l'ethnie" permet de classer les différentes ethnies d'après le revenu d'activités secondaires le plus élevé, et qu'il suit :

- 1 ^{er} :	Sénoufo/Minianka :	9.960 F CFA ;
- 2 ^e :	Autres ethnies :	6.419 F CFA ;
- 3 ^e :	Bambara/Malinké :	5.365 F CFA ;
- 4 ^e :	Peulh/Toucouleur :	4.516 F CFA ;
	etc.	

3.3. Niveau d'instruction :

Le niveau d'instruction de toutes les personnes enquêtées a été saisi hormis celui des inactifs.

a. Module "Agriculteur, Éleveur, Pêcheur, Chasseur, Sylviculteur" :

Chez les agriculteurs, éleveurs, pêcheurs, chasseurs, sylviculteurs, le niveau d'instruction auquel est attaché le revenu mensuel moyen d'activités secondaires le plus élevé est "Fondamental 2" (28.702 F CFA). Suivent immédiatement les niveaux d'instruction "Secondaire Général" (27.257 F CFA) et "Fondamental 1" (22.375 F CFA), etc.

b. Module "Chômeur" :

Les chômeurs ayant le niveau d'instruction "Ecole coranique" gagnent tous les mois un revenu moyen de 73.278 F CFA au titre des activités secondaires. Chez les chômeurs ayant suivi une année au moins d'études supérieures, ce revenu s'élève à 29.871 F CFA, tandis qu'il se chiffre à 28.948 F CFA pour les chômeurs ayant "Secondaire Général" pour niveau d'instruction.

c. Module "Salarié" :

Les salariés ayant le niveau d'instruction "Fondamental 2" sont ceux qui gagnent le revenu mensuel moyen d'activités secondaires le plus élevé (21.877 F CFA). Ils sont suivis des salariés de niveaux d'instruction "Supérieur" (17.160 F CFA) et "Fondamental 1" (15.767 F CFA).

d. Module "Employeur, Indépendant, Associé, Gérant" :

Ici aussi le niveau d'instruction "Fondamental 2" occupe le premier rang (5.259 F CFA). Les deuxième et troisième rangs sont occupés respectivement par "Fondamental 1" (5.211 F CFA) et "Secondaire Général" (4.656 F CFA).

CONCLUSION :

Le principal enseignement de la présente étude est que les activités informelles génèrent des revenus. Dans certains cas ces revenus sont même comparables à ceux du secteur moderne. Même si les rémunérations du secteur informel sont généralement au niveau de la subsistance, il n'y a pas lieu de penser que les individus évoluant dans ce secteur sont tous des déshérités. Non, le secteur informel n'est pas seulement l'univers des <<gagne-petit>>. Vendeurs de kola et de cigarettes, porteurs d'eau, porteurs de cabas, cireurs, laveurs, gardiens de voitures, revendeurs de sacs en plastique ou d'essence, tenancières de <<maquis>>, pourvoyeurs de montres, lunettes et bijoux en cuivre façon or, écrivains publics, toute une population vit, et survit, de <<professions>> qui n'en sont pas au sens académique du terme, mais qui ont un poids économique qu'il faut bien se garder de négliger. Venus des bidonvilles, ces petits commerçants du trottoir qui envahissent le cœur des agglomérations à la recherche du client animent un véritable circuit de distribution parallèle sans lequel les <<encore-plus pauvres>> ne pourraient pas vivre.

Toute une économie en marge des circuits organisés prospère et fait vivre tant bien que mal des milliers de personnes. Bien souvent, on ferme les yeux sur ces commerces, le plus souvent illégitimes, tout simplement pour ne pas créer de sous-emploi catastrophique.

L'analyse du phénomène de la pluri-activité prouve que ce qui n'est qu'un revenu d'appoint pour certains est une rentrée d'argent nécessaire pour toutes ces familles des faubourgs des grandes villes où l'on consacre 60 à 80% du budget à la nourriture.

Même si les activités informelles contribuent énergiquement au développement il y a lieu toutefois de tempérer notre propos. En effet elles comportent un certain nombre de limites : dynamisme lent, vulnérabilité, etc.

Pour accélérer son dynamisme, le secteur informel, face aux défis de la modernité, doit continuer à intégrer les valeurs culturelles africaines. Justement l'échec en Afrique des méthodes de gestion du secteur moderne ne s'explique-t-il pas en partie par la non prise en compte, par ces méthodes, du facteur culturel africain ?

N'est-ce pas la mise en avant du facteur culturel en Asie qui est à la base du succès de l'expérience de développement de pays comme le Japon ou la Corée du Sud ? C'est là aussi nous semble-t-il, une des grandes leçons du secteur informel, même si cela ne ressort pas directement de la présente étude.